Financement agricole Canada

Rapport annuel 2013-2014

Proposition de valeur aux clients de FAC

Ce à quoi vous pouvez vous attendre de notre part :

FAC est fière de servir l'industrie agricole en tant que plus important fournisseur de financement de cette industrie depuis 1959.

D'abord et avant tout au service des producteurs primaires, nous servons également les fournisseurs et les transformateurs le long de la chaîne de valeur agricole.

Nous offrons, à prix concurrentiel, des solutions souples de financement, des logiciels de gestion, de l'information et de la formation.

Ces services aident nos clients à prendre de saines décisions d'affaires et à maximiser leur réussite.

Nous aimons prendre le temps de connaître nos clients, leurs besoins particuliers, leurs objectifs et leur vision de l'avenir. Nous les aidons à relever les défis et à saisir les occasions.

Faire affaire avec nous, c'est simple comme tout.

FAC et l'agriculture…
passionnément et pour longtemps.

Message du président-directeur général 2
Message du président du Conseil d'administration 4
Message du ministre de l'Agriculture 5
Résultats d'exploitation et financiers – faits saillants 6
Profil de la société 7
FAC et son rôle d'intérêt public 8
Gouvernance d'entreprise 11
Conseil d'administration de FAC 15
Équipe des cadres dirigeants 16
Responsabilité sociale d'entreprise 17
Compte rendu analytique de la direction 18
États financiers 58
Glossaire 113
Bureaux de FAC 116

Message du président-directeur général

Au cours des sept dernières années, j'ai eu le privilège d'occuper la présidence de FAC et de représenter notre société auprès d'une industrie particulièrement dynamique. J'aimerais profiter de mon départ à la retraite pour dresser le bilan de ma carrière à FAC. Nous avons parcouru beaucoup de chemin depuis mon arrivée à FAC en 1988. À l'époque, notre gamme de produits et de services était limitée, et notre portefeuille s'élevait à 4,2 milliards de dollars. Après 21 années consécutives de croissance, notre portefeuille s'élève maintenant à plus de 26 milliards de dollars, et nous proposons différents produits et services flexibles à des clients de l'ensemble de la chaîne de valeur agricole.

L'agriculture est importante

L'évolution de la technologie et des marchés d'exportation a fait de l'agriculture une industrie stimulante et dynamique dans laquelle les exploitations familiales peuvent prospérer. Aujourd'hui, l'industrie agricole et agroalimentaire représente une contribution de plus de 135 milliards de dollars à l'économie canadienne chaque année. Les producteurs ont accès à de nombreux débouchés qui leur permettent d'élargir leurs activités et d'avoir accès à de nouveaux marchés, que ce soit au Canada ou à l'étranger. La population mondiale devrait atteindre 9,6 milliards de personnes d'ici 2050, ce qui signifie que les besoins alimentaires à l'échelle de la planète augmenteront de 70 p.100. Les producteurs canadiens jouent un rôle de premier plan dans les efforts qui sont déployés pour relever ce défi, et FAC est là pour les appuyer.

En raison de ces occasions et d'une croissance économique fulgurante, nous assistons à un changement dans les attitudes à l'égard de l'agriculture. Nous sommes des témoins privilégiés de cette évolution grâce aux réactions que suscite *L'agriculture, plus que jamais*, une initiative menée par l'industrie agricole dont l'objectif est d'améliorer les perceptions et d'établir un dialogue positif à l'égard de l'agriculture canadienne. Nos partenaires en sont l'élément moteur. Ensemble, nous exprimons l'optimisme et la fierté que nous éprouvons tous à l'égard de l'agriculture afin de pouvoir continuer à perfectionner les talents, à accroître les investissements et à renforcer la confiance des consommateurs dont notre industrie a besoin pour poursuivre sa croissance.

Nous avons nos clients à cœur

Il ne fait aucun doute que nous sommes au service de la meilleure industrie et des meilleurs clients au monde. Bien qu'il reste toujours des défis à relever, nos clients travaillent fort et sont déterminés à appuyer leur industrie contre vents et marées. Je suis fier que FAC puisse agir concrètement dans la vie de plus de 100 000 clients. Chaque jour, nous entendons des clients nous dire qu'ils n'auraient pas autant de succès ou même qu'ils auraient été obligés de cesser leurs activités sans FAC. Il est extrêmement gratifiant de savoir que ces entreprises prospèrent aujourd'hui.

Une autre façon de répondre aux besoins changeants de notre clientèle consiste à leur offrir une expérience client extraordinaire. L'indice de l'expérience client témoigne de nos efforts à ce chapitre – plus de six clients sur dix nous accordent une note parfaite lorsque nous les interrogeons sur différents aspects de l'expérience client. Nous voulons qu'il soit facile pour nos clients de faire affaire avec nous et que nos services soient rapides et efficaces. Nous nous efforçons également de créer un environnement positif chaque fois que nous interagissons avec nos clients, nos partenaires et les citoyens en général.

Nous gérons le risque de façon responsable

FAC est une force stable qui soutient la croissance de l'industrie agricole au moyen de financement et de services adaptés aux besoins en évolution de la clientèle – cela fait partie de notre rôle d'intérêt public à titre de société d'État fédérale. L'un des moyens que nous prenons pour y arriver consiste à gérer le risque de manière efficace et durable. Cette année, nous avons consacré beaucoup d'efforts à l'amélioration de nos pratiques de gestion du risque. Après tout, une gestion efficace du risque protège nos clients et, en fin de compte, l'industrie elle-même. Notre réputation et notre capacité de servir l'industrie agricole et agroalimentaire dépendent de nos connaissances et de la prudence dont nous faisons preuve à titre de prêteur.

L'importance de participer à la vie communautaire

Nous croyons en l'importance de participer à la vie locale des collectivités où nos clients et nos employés vivent et travaillent. FAC en campagne contre la faim est l'initiative d'investissement communautaire la plus importante de la société. En 2013, nous avons célébré le 10e anniversaire de l'initiative et recueilli une quantité record de 6,5 millions de livres de nourriture pour les banques alimentaires de partout au pays. Je suis profondément touché par le soutien que les citoyens de partout au Canada ont apporté à cette noble cause. Cette réussite n'aurait pas été possible sans la contribution de milliers de bénévoles et la générosité des Canadiens, qu'il s'agisse de nos clients, de partenaires

ou d'écoles. Je tiens également à souligner la participation de nos employés qui ont consacré du temps et des efforts à de nombreuses causes louables comme celle-ci parce qu'ils ont le sentiment que c'est la bonne chose à faire.

Notre personnel est notre force

Je me sens privilégié d'avoir pu travailler avec autant de gens extraordinaires dans une industrie aussi stimulante tout au long de ma carrière. Nos succès sont attribuables à nos employés, qui sont passionnés d'agriculture et qui ont à cœur la réussite de notre clientèle, ainsi qu'au soutien de notre Conseil d'administration et de l'Équipe des cadres supérieurs.

L'avenir de l'agriculture s'annonce très prometteur. Je suis convaincu que l'industrie continuera d'évoluer et que cette évolution s'accompagnera de nombreuses occasions de croissance, d'innovation et de réussite. Je crois que FAC jouera un rôle important dans cette réussite parce que la présence de FAC sur le marché profite aux producteurs, à l'agriculture, au secteur rural canadien et par le fait même à l'ensemble de la population canadienne.

Je me considère chanceux d'avoir participé à cette grande aventure et d'avoir consacré les 26 dernières années de ma vie à servir une cause aussi importante. Merci de m'avoir donné cette chance.

Greg Stewart, président-directeur général

Message du président du Conseil d'administration

Je suis fier de représenter le Conseil d'administration de FAC, qui s'est engagé auprès de FAC à servir l'industrie agricole et à mettre en valeur les régions rurales du Canada.

Tout au long de l'année, FAC a connu de nombreuses réussites, notamment d'excellents résultats concernant son portefeuille et ses activités de prêt. La société a également eu l'occasion d'apporter une contribution à la vie des gens de partout au Canada au moyen d'initiatives réussies d'investissement communautaire comme le programme FAC en campagne contre la faim.

FAC a également relevé certains défis, notamment la mise en œuvre de changements à ses processus de prêt et à ses processus opérationnels. Elle a amélioré son cadre de gestion du risque d'entreprise afin d'atténuer davantage le risque et d'assurer sa pérennité dans une industrie de plus en plus compétitive et réglementée.

Au cours des dernières années, FAC a mis en œuvre un certain nombre d'améliorations technologiques afin de simplifier et d'automatiser bon nombre de ses processus d'affaires. Cette année, la société a doté ses employés de nouveaux outils et a mis en place de nouvelles procédures afin de permettre à son personnel d'offrir le meilleur service possible à la clientèle.

Afin de diversifier ses moyens de communiquer avec ses clients, FAC continue d'accroître sa présence dans les médias sociaux. Tout au long de l'année, la société a pu diffuser de l'information, tenir des conversations et répondre à des questions que des clients, des partenaires et des membres de la collectivité ont fait parvenir à FAC au moyen de leur plateforme de médias sociaux préférée. Par conséquent, FAC est devenue une voix fiable, influente et de plus en plus présente dans les médias sociaux consacrés à l'industrie agricole canadienne.

Bien que FAC offre toute une gamme de produits financiers, de services commerciaux et de programmes de formation à des clients qui œuvrent tout au long de la chaîne de valeur agricole, ce sont les petites et moyennes entreprises qui sont au cœur des activités de FAC. En fait, 93 p. 100 du portefeuille de prêts de FAC se compose de prêts de moins de 500 000 $.

FAC œuvre pour l'avenir de l'agroindustrie, et ses employés sont passionnés par la réalisation de ce mandat.

Je souhaite souligner les contributions de Greg Stewart, qui a pris sa retraite du poste de PDG de FAC et de membre du Conseil d'administration en juin 2014. Son intégrité, son leadership et sa passion pour l'agriculture ont servi de source d'inspiration aux employés et aux clients et ont contribué à faire progresser la société.

FAC continuera de collaborer avec ses employés, ses intervenants et ses partenaires pour stimuler l'innovation dans l'industrie agricole; nous savons qu'il s'agit d'une industrie dynamique et avant-gardiste, à l'image des producteurs et des agroentrepreneurs qui lui donnent vie.

Respectueusement présenté au nom du Conseil d'administration de FAC,

Dale Johnston, président du Conseil d'administration

Message du ministre de l'Agriculture

Le système agricole et agroalimentaire continue d'être un important moteur de création d'emplois et un catalyseur de croissance économique au Canada. Cette industrie emploie une personne sur huit au pays et représente une contribution de près de 7 p.100 à notre produit intérieur brut.

Notre gouvernement demeure engagé à créer des conditions propices afin que nos producteurs, nos agroentrepreneurs et nos exploitants d'entreprises agroalimentaires demeurent des chefs de file mondiaux. FAC joue un rôle essentiel qui consiste à donner aux producteurs un accès à des capitaux et à une vaste gamme de produits et services financiers et commerciaux adaptés à leurs besoins particuliers.

FAC œuvre pour l'avenir de l'agroindustrie et soutient également les principes de Cultivons l'avenir 2 (CA2), qui en est à la deuxième année de sa mise en œuvre. Les programmes de CA2 sont axés sur des investissements proactifs dans l'innovation, la compétitivité et le développement des marchés afin de veiller à ce que les producteurs et les transformateurs canadiens possèdent les outils nécessaires pour être concurrentiels au Canada et à l'étranger.

Sur la scène internationale, notre gouvernement cherche toujours de nouveaux moyens de générer des revenus dans l'ensemble de l'industrie. Pour ce faire, il s'efforce de conclure des accords de libre-échange et d'éliminer les mesures restrictives et les obstacles au commerce tout en dirigeant des missions commerciales dans des marchés agroalimentaires émergents partout dans le monde. Grâce à de nouveaux accords de libre-échange avec l'Union européenne et la Corée du Sud, nous poursuivons nos efforts en vue d'élargir les possibilités d'exportation pour l'agriculture canadienne.

Notre gouvernement entend bien poursuivre son étroite relation avec FAC. Ensemble, nous continuerons d'offrir à l'agriculture canadienne une base financière solide, afin d'assurer la pérennité de sa réussite.

Gerry Ritz, ministre de l'Agriculture

Résultats d'exploitation et financiers – faits saillants

En 2013-2014, la conjoncture économique s'est améliorée dans les pays développés, y compris au Canada. La valeur des actifs agricoles a augmenté de façon soutenue en raison de l'accroissement de la valeur des terres, auquel ont contribué la vigueur de l'économie agricole, la croissance de la demande mondiale d'aliments et la hausse des prix des produits de base. Comme la demande de produits agricoles et agroalimentaires ne cesse d'évoluer, l'agriculture canadienne doit s'adapter pour tirer parti des débouchés et demeurer concurrentielle sur le marché.

FAC a continué d'offrir à ses clients des solutions financières souples et personnalisées, de l'information et de l'expertise pour les aider à réussir. L'engagement inébranlable de FAC à œuvrer pour l'avenir de l'agroindustrie et à offrir une expérience client extraordinaire lui a permis de maintenir sa solidité financière. En 2013-2014, la croissance des prêts a été de 1,1 milliard de dollars ou 4,3 p.100.

Le nombre de prêts décaissés a été de 46 288 en 2013-2014 et le montant moyen des prêts décaissés, de 163 649 $, ce qui a porté les décaissements nets à 7,7 milliards de dollars. La croissance des intérêts créditeurs nets, quant à elle, s'est chiffrée à 38,8 millions de dollars et FAC a continué d'accumuler des capitaux propres grâce aux bénéfices réalisés. Comme l'indiquent ses résultats financiers, FAC continue de solidifier son assise financière, ce qui l'aidera à financer à long terme sa croissance et son investissement en agriculture.

Exercices terminés le 31 mars

Résultats d'exploitation

Portefeuille de prêts	2014	2013	2012
Nombre de prêts	149 130	147 696	126 496
Prêts (millions de dollars)	26 205,0	25 133,3	23 202,3
Croissance nette du portefeuille (%)	4,3	8,3	8,4
Prêts douteux, exprimés en pourcentage des prêts (%)	1,2	1,3	1,2
Nouveaux prêts			
Nombre de prêts décaissés	46 288	47 046	45 578
Décaissements nets (millions de dollars)	7 694,6	7 746,2	7 114,8
Montant moyen des prêts décaissés (dollars)	163 649	162 406	156 150

Résultats financiers

Bilan consolidé (millions de dollars)	2014	2013*	2012
Total de l'actif	27 290,0	25 870,8	23 829,0
Total du passif	23 070,2	22 339,6	20 714,7
Total des capitaux propres	4 219,8	3 531,2	3 114,3
État consolidé des résultats d'exploitation (millions de dollars)			
Intérêts créditeurs nets	900,2	861,4	802,4
Charge pour pertes sur prêts	(47,6)	38,1	1,8
Autres produits	21,8	15,6	51,1
Frais d'administration	366,6	337,2	288,1
Ajustement de juste valeur	39,0	1,9	2,0
Bénéfice net	642,0	503,6	565,6

*Les données historiques ont été retraitées en raison d'ajustements apportés aux exercices antérieurs.

Profil de la société

Financement agricole Canada (« FAC ») est une société d'État fédérale financièrement autonome qui rend compte au Parlement par l'entremise du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. Notre siège social est situé à Regina, en Saskatchewan. Nous offrons du financement et d'autres services à des producteurs primaires, des exploitants d'entreprises agroalimentaires et des agroentrepreneurs qui fournissent des intrants ou ajoutent de la valeur à l'agriculture. Nous proposons gratuitement à nos clients des connaissances et des formations en matière de gestion des entreprises. Nous offrons des produits d'assurance, du capital-risque et des logiciels de comptabilité et de gestion conçus spécialement pour l'agriculture.

Notre équipe compte plus de 1 700 employés qui assurent le service à la clientèle dans plus de cent bureaux situés principalement dans les collectivités rurales canadiennes. Notre domaine de prédilection est l'agriculture, mais nous possédons aussi de l'expertise dans de nombreux autres secteurs. Nous sommes passionnés par notre travail.

FAC a un portefeuille de première qualité de plus de 26 milliards de dollars et vient de connaître une vingt et unième année consécutive de croissance. FAC est solide et stable; elle s'est engagée à servir l'industrie, peu importe le cycle économique.

L'histoire de FAC débute en 1929, lorsque la Commission du prêt agricole canadien (CPAC) est créée pour fournir du crédit hypothécaire à long terme aux agriculteurs. Puis, en 1959, la *Loi sur le crédit agricole* est établie, et la Société du crédit agricole voit le jour à titre de mandataire de l'État pour prendre la relève de la CPAC.

En 1993, la *Loi sur la Société du crédit agricole* donne à la société un mandat de même que des pouvoirs de prêt et des pouvoirs administratifs élargis. Ce nouveau mandat permet à la société d'offrir des services financiers à des exploitations et des sociétés agricoles de plus grande envergure ainsi qu'à des particuliers.

En 2001, la *Loi sur Financement agricole Canada* permet à la société d'offrir une gamme encore plus vaste de services aux producteurs agricoles, aux exploitants d'entreprises agroalimentaires et aux agroentrepreneurs.

Vision

Toute la chaîne de valeur agricole est d'avis que FAC œuvre pour l'avenir de l'agroindustrie en offrant des produits financiers, des services et des connaissances adaptés aux exploitations agricoles et aux agroentreprises.

Nos clients font la promotion de FAC et ne peuvent s'imaginer faire des affaires sans elle.

Nous avons à cœur notre responsabilité sociale et environnementale et nous sommes un employeur de choix partout où nous sommes présents.

Nous facilitons les processus d'affaires tant pour les clients que pour les employés.

FAC est financièrement solide et stable et investit considérablement dans l'industrie agricole et agroalimentaire.

Mission

La société a pour mission de mettre en valeur le secteur rural canadien en fournissant des services et produits financiers et commerciaux, spécialisés et personnalisés, aux exploitations agricoles – notamment les fermes familiales – et aux entreprises – notamment les petites et moyennes entreprises – de ce secteur qui sont des entreprises liées à l'agriculture. Les activités de la société visent principalement les exploitations agricoles, notamment les fermes familiales.

Valeurs d'entreprise

FAC a pris l'engagement d'œuvrer pour l'avenir de l'agroindustrie. Elle le fait en visant toujours plus haut, en menant ses activités au profit de ses clients et en favorisant la réalisation du plein potentiel de chaque employé.

Les valeurs d'entreprise de FAC représentent les valeurs essentielles suivantes :

L'intégrité avant tout

Nous agissons de façon éthique et honnête. Nous traitons nos clients, nos collègues et tous les intervenants avec respect.

Le client d'abord

Nous avons nos clients à cœur et sommes fiers de leur offrir une expérience extraordinaire fondée sur la qualité de nos relations personnelles, notre flexibilité et notre connaissance de l'industrie.

L'excellence en tout temps

Nous avons pris un engagement commun de rendement élevé, de responsabilité et d'efficience dans notre quête d'excellence.

Le travail d'équipe

Nous sommes persuadés de l'effet synergique du travail d'équipe. Que ce soit dans la prestation de services adaptés aux besoins des clients ou dans la conception de solutions qui profitent à l'industrie, nous travaillons ensemble et formons une seule équipe.

L'engagement communautaire

Nous prenons notre responsabilité sociale d'entreprise au sérieux. Nous estimons qu'il est de notre devoir de participer à la vie communautaire des collectivités où nos clients et employés vivent et travaillent, de nous efforcer de réduire notre impact sur l'environnement et de contribuer à la réussite de l'industrie agricole.

FAC et son rôle d'intérêt public

FAC aide le gouvernement fédéral à concrétiser sa vision de croissance et de prospérité de l'industrie agricole.

Le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a établi un ensemble de priorités pour s'assurer que FAC continue de mettre en valeur l'industrie agricole. Ces priorités, de même que le Plan d'action économique 2013, ont servi de base pour l'élaboration de notre approche à l'égard de notre rôle d'intérêt public pour 2013-2014.

FAC donne accès à du capital

L'accès à du capital permet aux producteurs et aux agroentreprises d'adopter des pratiques et des modèles d'affaires novateurs grâce auxquels ils peuvent prendre de l'expansion, abaisser leurs coûts de production, développer de nouveaux produits et être concurrentiels sur les marchés étrangers. FAC veille à ce que l'industrie agricole ait accès à du capital en offrant une gamme étendue de produits et services financiers et commerciaux adaptés à ses besoins particuliers.

FAC s'efforce de réduire les lacunes en matière de financement dans l'industrie agricole. À la demande des concessionnaires d'équipement et des associations de concessionnaires, nous avons poursuivi en 2013-2014 l'offre d'un nouveau produit de financement sur stocks qui permet de financer l'équipement que les concessionnaires ont en magasin.

FAC offre aussi du capital-risque afin de répondre au besoin de l'industrie agricole en matière de financement non traditionnel. Nous fournissons du capital-risque par l'intermédiaire d'Avrio Capital, un partenaire du secteur privé, ce qui va de pair avec l'engagement pris par le gouvernement dans son Plan d'action économique 2013 de dégager 400 millions de dollars afin d'accroître le capital et l'expertise mis à la disposition d'entreprises innovatrices et en pleine croissance, et ce, d'une façon qui encourage l'investissement et la gestion de fonds de capital-risque par le secteur privé.

FAC collabore avec des coopératives de crédit afin de se pencher sur des enjeux d'intérêt commun touchant les marchés et les politiques et de chercher des occasions de partenariat. FAC et les banques canadiennes travaillent de concert afin d'offrir du financement aux exploitations agricoles et aux agroentreprises. Une saine concurrence sur le marché et un choix d'options de financement sont nécessaires pour assurer la prospérité des agroentrepreneurs et des agriculteurs canadiens, et ce, peu importe le cycle économique.

FAC œuvre pour l'avenir de l'agroindustrie

Nous croyons qu'une saine gestion financière est essentielle à la prospérité de toute exploitation agricole. Pour aider les producteurs à perfectionner leurs compétences en gestion des affaires, FAC a continué d'offrir des événements du Carrefour du savoir agricole, des forums d'apprentissage et des publications en 2013-2014, ce qui a permis à des agriculteurs de tous âges et de tous les secteurs d'avoir accès à la formation et à l'information dont ils ont besoin, et ce, tout à fait gratuitement.

FAC a poursuivi ses efforts afin de s'assurer que ses employés possèdent les connaissances et les outils qui leur permettent d'offrir une expertise solide aux clients et de les aider à atteindre leurs objectifs.

Les jeunes agriculteurs ont un rôle crucial à jouer dans l'avenir de l'industrie agricole et c'est avec fierté que FAC les a appuyés en 2013-2014. En effet, la société leur a offert des produits et des services comme les prêts Transfert et Jeune agriculteur qui facilitent le transfert des exploitations aux générations montantes ainsi que l'entrée des jeunes agriculteurs dans l'industrie.

FAC a continué de promouvoir la cause *L'agriculture, plus que jamais* afin de montrer à la population canadienne à quel point l'agriculture est importante pour le Canada et pour le monde. En 2013-2014, d'autres partenaires du milieu agricole, des associations industrielles, des entreprises privées, des ministères provinciaux de l'Agriculture, des organisations commerciales et des médias se sont joints à la cause et ont véhiculé dans leurs histoires sur l'agriculture, l'image d'une industrie moderne et dynamique.

FAC appuie les politiques du gouvernement en s'associant à d'autres organismes gouvernementaux

En 2013-2014, FAC a collaboré avec Exportation et développement Canada (EDC) et la Banque de développement du Canada (BDC) afin de faciliter l'accès des agroentreprises canadiennes aux marchés internationaux. FAC et EDC ont tiré profit de leur expertise, de leur savoir, de leurs processus et de leurs produits respectifs pour mieux servir les clients à la recherche de solutions d'exportation et de placements internationaux en leur facilitant l'accès à du financement international et à des outils de gestion du risque. FAC et EDC ont échangé régulièrement de l'information sur différents sujets.

Les employés de FAC ont collaboré avec leurs homologues d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) afin d'échanger de l'information sur des sujets importants qui touchent l'agroindustrie, notamment les possibilités qui s'offrent aux jeunes.

FAC a appuyé l'élaboration de Cultivons l'avenir 2 en donnant son avis sur plusieurs aspects du cadre stratégique. Nous avons revu notre stratégie d'entreprise afin d'y inclure le thème stratégique Clientèle et industrie agricole et un énoncé de résultat essentiel portant sur l'industrie et les clients de FAC. Ce thème et son énoncé s'inscrivent dans les objectifs stratégiques décrits dans le cadre Cultivons l'avenir 2.

Par-dessus tout, FAC est demeurée financièrement autonome et rentable en 2013-2014. Notre solidité et notre stabilité soutenues nous ont permis de continuer à œuvrer pour l'industrie agricole, peu importe le cycle économique. Axée sur une industrie unique, FAC a continué de réinvestir ses profits dans le secteur agricole, ce qui a permis l'attribution d'un plus grand nombre de prêts aux clients et l'élaboration de connaissances, de produits et de services.

En tenant compte de l'Examen stratégique et fonctionnel du gouvernement, FAC a soigneusement équilibré les ressources requises pour soutenir sa croissance et a continué de contrôler ses coûts et d'accroître son efficience afin de maintenir son excellent rendement financier ainsi que sa capacité à servir l'industrie dans les années à venir.

Nous sommes fiers d'être au service de l'agriculture, en tout temps, dans tous ses secteurs et dans toutes les régions du Canada

Rôle d'intérêt public de FAC

FAC met en valeur le secteur rural canadien en fournissant des services financiers et d'autres services spécialisés et personnalisés, aux fermes familiales et aux agroentreprises.

Notre rôle d'intérêt public sert d'assise à tout ce que nous faisons pour l'avenir de l'agroindustrie.

En servant plus de 100 000 clients* partout au pays, nous aidons les producteurs et les agroentrepreneurs à réussir dans une industrie de plus en plus complexe et exigeante.

FAC fournit du financement à tous les secteurs de l'industrie, y compris aux producteurs primaires, aux exploitants d'entreprises agroalimentaires et aux agroentrepreneurs qui fournissent des intrants ou qui apportent une valeur ajoutée à l'agriculture.

Nous nous consacrons entièrement à l'agriculture et notre approche est à long terme

Nous soutenons l'industrie agricole et nous nous sommes engagés à assurer sa réussite à long terme. Grâce à la solidité de notre situation financière, nous créons des produits et des services novateurs adaptés aux besoins évolutifs de l'industrie, ce qui permet aux producteurs et aux agroentrepreneurs de profiter de choix variés sur le marché.

En 2013-2014, 39 168 clients ont reçu un prêt ou d'autres produits financiers à partir d'un des quelque 100 bureaux de FAC situés en grande partie dans les régions rurales du Canada.

Alberta – 7 691
Colombie-Britannique – 2 482
Île-du-Prince-Édouard – 353
Manitoba – 2 930
Nouveau-Brunswick – 445
Nouvelle-Écosse – 543
Ontario – 10 461
Québec – 4 283
Saskatchewan – 9 876
Terre-Neuve-et-Labrador – 89
Yukon – 15

De ce nombre, 37 245 sont des producteurs primaires et 1 923 sont des agroentrepreneurs.

En 2013-2014, FAC a prêté plus de 2,27 milliards de dollars à de jeunes agriculteurs.

Nos produits de prêt tiennent compte de la nature cyclique de l'agroindustrie et du temps nécessaire pour qu'une exploitation agricole devienne prospère. Des conditions climatiques et un marché imprévisibles peuvent avoir un effet négatif même sur les meilleurs producteurs et agroentrepreneurs. C'est pourquoi nous appuyons nos clients dans les mauvaises comme dans les bonnes périodes. En effet, nous mettons en place des initiatives comme le fonds AgriSoutien de FAC et le programme de soutien à la clientèle pour aider nos clients à traverser les périodes difficiles.

*FAC a plus 100 000 clients à l'heure actuelle. Le nombre de clients comprend tous les clients ayant un solde de prêt actif qui sont des emprunteurs principaux, des coemprunteurs ou des cautions pour des prêts à des particuliers ou à des sociétés, notamment dans les secteurs de la production primaire, de l'agroentreprise et agroalimentaire et des alliances.

En janvier 2014, FAC est venue en aide aux clients de l'Ouest canadien qui ont été touchés par les problèmes de commercialisation attribuables aux volumes records de grains. De nombreux producteurs ont dû composer avec des retards de livraison et ont donc eu de la difficulté à convertir leur grain en liquidités. FAC a communiqué avec plus de 16 000 clients susceptibles d'être touchés par des retards dans la livraison du grain afin d'explorer avec eux des options adaptées à leurs besoins particuliers.

Nous exerçons nos activités de manière durable

Notre cadre de responsabilité sociale d'entreprise est axé sur l'agriculture et l'alimentation, les collectivités, nos clients, les employés et l'environnement. Pour respecter notre engagement, nous offrons à nos clients des produits et de l'information au sujet de l'environnement; nous embauchons et formons des employés compétents et passionnés d'agriculture; nous investissons dans les collectivités où nos clients et nos employés vivent et travaillent, et nous veillons continuellement à atténuer notre empreinte écologique.

Le programme annuel FAC en campagne contre la faim est un concept unique de collecte d'aliments dont l'objectif est de lutter contre la faim dans les régions rurales canadiennes. L'ensemble des 100 bureaux de FAC recueille des dons de nourriture et d'argent pour les banques alimentaires locales. Les tournées en tracteur qui ont lieu un peu partout au pays au mois d'octobre sont le point culminant du programme.

En 2013, FAC et ses partenaires ont célébré le 10e anniversaire de FAC en campagne contre la faim en amassant plus de nourriture que jamais auparavant. Les 6,5 millions de livres de nourriture recueillies représentent une hausse de 186 % par rapport au record établi en 2012. L'appui d'un nombre record de partenaires (533), d'écoles (415), de centaines de bénévoles et de milliers de généreux citoyens a été déterminant dans le succès du programme.

Gouvernance d'entreprise

Nous sommes tenus de rendre compte au Parlement du Canada

FAC est régie par la *Loi sur Financement agricole Canada* et la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Comme les autres sociétés d'État, nous sommes soumis aux lois telles que la *Loi fédérale sur la responsabilité*, la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, la *Loi sur l'accès à l'information*, le *Code canadien du travail*, la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* et la *Loi sur les langues officielles*.

FAC rend compte au Parlement par l'entremise du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. Nos résultats d'exploitation sont communiqués au Parlement et aux Canadiens par la publication de notre rapport annuel, du résumé de notre plan d'entreprise et de rapports financiers trimestriels.

Nous établissons des relations avec nos clients, nos partenaires et nos intervenants

FAC compte sur divers intervenants et partenaires pour obtenir des conseils et de l'expertise en matière de pratiques de gouvernance dans le secteur public.

Des représentants de FAC rencontrent régulièrement des partenaires comme Agriculture et Agroalimentaire Canada, le Secrétariat du Conseil du Trésor, le ministère des Finances et d'autres sociétés d'État fédérales afin de s'assurer que ses politiques et ses procédures sont à jour et pertinentes. Nous collaborons avec Exportation et développement Canada et la Banque de développement du Canada pour faire l'échange d'idées et de meilleures pratiques sur les façons dont nous pouvons travailler ensemble au profit des clients. Nous collaborons également avec les banques et les coopératives de crédit afin de répondre aux besoins financiers de nos clients.

Le groupe Vision de FAC est un groupe consultatif dont la composition est représentative des producteurs canadiens et des agroentrepreneurs de toute taille et de tous les secteurs. La contribution des membres du groupe nous aide à faire en sorte que nos produits et nos services répondent aux besoins de l'agroindustrie.

De plus, chaque année au mois d'août, le Conseil d'administration tient son assemblée publique annuelle durant laquelle il fait le bilan des activités et des résultats financiers de FAC et reçoit les commentaires de parties intéressées et du public canadien sur son mandat et son orientation stratégique.

Des représentants de FAC participent à des activités et à des rencontres organisées par des groupes de producteurs ou des associations sectorielles. Chacun en profite pour faire l'échange de connaissances, de commentaires et d'opinions concernant les enjeux de l'industrie.

Nous contribuons à protéger l'environnement

FAC prend toutes les mesures raisonnables afin de protéger l'environnement et de maintenir la valeur des biens-fonds qu'elle prend en garantie de ses prêts.

Afin de s'assurer qu'elle protège l'environnement et atténue les risques répertoriés, FAC effectue une évaluation environnementale de tous les biens-fonds utilisés par les clients pour obtenir du financement. Notre processus en matière de décisions de financement oblige les clients à fournir une déclaration écrite indiquant que leurs biens-fonds ne sont pas contaminés.

À titre de société d'État fédérale, FAC est une autorité fédérale qui doit se conformer aux dispositions de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, ou LCEE (2012). Nous n'accordons pas de financement aux projets ou aux activités susceptibles de causer des effets environnementaux négatifs importants.

La LCEE (2012) (articles 67 à 69) prévoit qu'une autorité fédérale ne doit pas réaliser ou permettre la réalisation de projets sur un territoire domanial ou à l'étranger à moins qu'elle décide que le projet n'est pas susceptible d'entraîner des effets environnementaux négatifs importants ou que le gouverneur en conseil décide que ces effets sont justifiables dans les circonstances. FAC doit déclarer toute évaluation environnementale effectuée à l'égard de projets sur un territoire domanial ou à l'étranger.

En 2013-2014, FAC n'a effectué aucune évaluation environnementale relevant des articles 67 à 69 de la LCEE (2012) :

- projets sur un territoire domanial : 0
- projets à l'étranger : 0
- projets renvoyés au gouverneur en conseil pour une décision : 0

Nous représentons les Canadiens

Le Conseil d'administration de FAC est représentatif de la diversité de la communauté agricole canadienne. L'expertise des administrateurs contribue grandement à l'élaboration de la vision et de la stratégie de la société. Le Conseil d'administration veille à ce que FAC demeure axée sur sa vision, sa mission et ses valeurs, ainsi que sur la réalisation de son rôle d'intérêt public.

Les administrateurs sont nommés par le gouverneur en conseil, sur la recommandation du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. À l'exception du président-directeur général, les membres du Conseil d'administration ne font pas partie de la direction de FAC.

Composition du Conseil d'administration

Le Conseil est formé de 12 membres, dont le président du Conseil d'administration et le président-directeur général de FAC. Ils apportent une expérience collective en agriculture, en administration des affaires et en finances à la gouvernance d'un organisme qui est au service d'une industrie de plus en plus complexe.

Le Conseil compte quatre sous-comités : le Comité de gestion du risque, le Comité de gouvernance d'entreprise, le Comité des ressources humaines et le Comité de vérification.

Le Conseil d'administration a pris un engagement de transparence financière. Le Bureau du vérificateur général du Canada (BVG) vérifie les états financiers de FAC chaque année et assiste à toutes les réunions du Comité de vérification. Le BVG procède à un examen spécial au moins tous les dix ans. Les examens spéciaux ont pour objet de veiller à ce que les mécanismes et les pratiques de FAC offrent une certitude raisonnable que ses actifs sont protégés, que ses ressources sont gérées de manière économique et efficiente, et que ses activités sont menées avec efficacité. Le plus récent examen spécial de FAC remonte au 31 juillet 2012 et le rapport complet de cet examen peut être consulté sur le site Web de FAC.

Nouvelles nominations

Le 7 novembre 2013, Jamie Muir, de Truro (Nouvelle-Écosse), a été nommé en remplacement de Caroline Granger et Collin May, de Calgary (Alberta), a été nommé à un poste vacant.

Nous veillons à la bonne marche des activités

Le Conseil d'administration est responsable de la gouvernance générale de la société. Il surveille les activités de la société afin de veiller aux intérêts supérieurs de celle-ci et de ceux du gouvernement du Canada. Les membres du Conseil d'administration participent au processus de planification stratégique et approuvent l'orientation stratégique et le plan d'entreprise de FAC. Le Conseil d'administration est également responsable de s'assurer de la détermination des risques liés aux activités de FAC et de la mise en œuvre de politiques, de mesures de contrôle et de systèmes appropriés pour gérer ces risques.

Le Conseil d'administration est responsable de six grands domaines :

- l'intégrité sur les plans juridique et éthique;
- la planification stratégique et la gestion du risque;
- la communication de l'information financière et l'obligation d'informer le public;
- le perfectionnement des qualités de leadership;
- les relations avec le gouvernement et la responsabilité sociale d'entreprise;
- la gouvernance d'entreprise.

Le processus de gestion du risque d'entreprise établi par FAC a été conçu pour envisager les éventualités qui pourraient nuire à ses activités opérationnelles. Le Conseil d'administration doit s'assurer que des pouvoirs et des contrôles appropriés sont en place, que les risques sont gérés adéquatement et que l'atteinte des buts et objectifs n'est pas compromise.

Les cadres dirigeants de FAC travaillent en étroite collaboration avec les membres du Conseil d'administration pour s'assurer qu'ils sont bien informés des activités de la société. Le principal dirigeant financier, le chef de l'exploitation et le principal dirigeant du risque assistent à toutes les réunions du Conseil d'administration. Les autres membres de l'Équipe des cadres dirigeants (ÉCD) participent à tour de rôle aux réunions afin de consolider les relations entre le Conseil d'administration et la direction. À chaque réunion, il est également prévu que les membres du Conseil d'administration et de ses comités se rencontrent sans la présence des membres de la direction.

Le Conseil d'administration suit une démarche formelle pour l'établissement des objectifs et l'évaluation du rendement du président-directeur général, conformément au programme de gestion du rendement établi par le Bureau du Conseil privé.

Le Conseil d'administration évalue régulièrement la structure de rémunération de FAC et examine chaque année la rémunération en argent versée à l'ÉCD.

Rémunération, présence aux réunions et dépenses des membres du Conseil d'administration en 2013-2014

Administrateur/ Administratrice	Honoraires annuels (A)	Indemnités journalières (B)	Rémunération totale (A et B)	Présence aux réunions du Conseil	Présence aux réunions de comité	Frais de déplacement et dépenses connexes
Donald Bettle	6 533,33 $	12 610,00 $	19 143,33 $	5 sur 5	5 sur 6	32 321,58 $
Sylvie Cloutier	6 200,00	11 397,50	17 597,50	5 sur 5	8 sur 8	18 655,89
Caroline Granger	4 500,00	2 910,00	7 410,00	1 sur 3	2 sur 2	4 241,65
Brad Hanmer	7 200,00	6 790,00	13 990,00	3 sur 5	6 sur 6	3 502,67
Dale Johnston*	4 999,00	0,00	4 999,00	5 sur 5	7 sur 7	13 275,92
John Klippenstein	7 200,00	14 065,00	21 265,00	5 sur 5	7 sur 7	11 714,95
Collin May	2 583,33	3 880,00	6 463,33	2 sur 2	3 sur 5	3 557,76
Jamie Muir	2 583,33	9 215,00	11 798,33	2 sur 2	5 sur 5	12 632,52
Doris Priddle	6 200,00	11 640,00	17 840,00	5 sur 5	5 sur 5	24 798,28
Ross Ravelli	6 200,00	9 942,50	16 142,50	4 sur 5	6 sur 7	8 905,87
Brenda Schoepp	6 200,00	8 730,00	14 930,00	4 sur 5	3 sur 4	6 850,95
Jason Skinner	6 700,00	9 700,00	16 400,00	5 sur 5	6 sur 6	6 314,07
Total	**67 098,99 $**	**100 880,00 $**	**167 978,99 $**			**146 772,11 $**

Il y a eu cinq réunions du Conseil d'administration, sept réunions du Comité de vérification, quatre réunions du Comité des ressources humaines, quatre réunions du Comité de gouvernance d'entreprise et trois réunions du Comité de gestion du risque.

Rendement du Conseil d'administration

Dès leur nomination au Conseil d'administration, les administrateurs assistent à une séance d'orientation détaillée et rencontrent les cadres dirigeants afin de mieux connaître FAC. Ils prennent aussi régulièrement le temps de visiter des exploitations de clients et d'assister à des réunions d'employés et à des conférences et des ateliers sur la gouvernance d'entreprise et les activités de FAC. Certains administrateurs sont aussi inscrits à des programmes d'accréditation des administrateurs.

Le Conseil d'administration évalue régulièrement son rendement et celui de ses administrateurs au moyen d'un processus structuré d'autoévaluation.

Les profils de poste du président du Conseil et de chacun des administrateurs sont revus chaque année pour s'assurer qu'ils décrivent bien les compétences et les habiletés requises. S'il y a des lacunes, elles sont comblées au moyen de nominations, de formations ou de services d'experts externes auxquels le Conseil d'administration a recours ponctuellement pour l'aider à examiner des questions techniques ou spécialisées.

Rémunération

Les administrateurs reçoivent une indemnité journalière et des honoraires annuels fixés par le gouverneur en conseil, en vertu de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Le dernier ajustement des taux de rémunération a eu lieu le 8 janvier 2008.

- Le président du Conseil d'administration touche des honoraires annuels de 12 400 $*.
- Les présidents des comités reçoivent des honoraires annuels de 7 200 $.
- Les autres membres du Conseil d'administration reçoivent des honoraires annuels de 6 200 $.
- Tous les administrateurs, y compris le président du Conseil d'administration, reçoivent une indemnité journalière de 485 $ pour chaque réunion, séance de formation et activité parrainée par FAC auxquels ils participent, y compris leur temps de déplacement.
- Les administrateurs sont indemnisés pour toute dépense raisonnable qu'ils engagent pour s'acquitter de leurs fonctions, y compris les dépenses de déplacement, d'hébergement et de repas.

En 2013-2014, il y a eu cinq réunions du Conseil d'administration et 18 réunions de comités. La rémunération globale (honoraires annuels et indemnités journalières) versée aux administrateurs a totalisé 167 978,99 $. Le total des frais de déplacement et des dépenses connexes des membres du Conseil d'administration s'est élevé à 146 772,11 $, par rapport à 134 510,97 $ en 2012-2013.

Code de déontologie et valeurs

À FAC, l'intégrité et le maintien de normes d'éthique les plus rigoureuses sont des priorités absolues. Dès leur nomination et chaque année de leur mandat, les administrateurs doivent

*À titre d'ancien député, Dale Johnston est soumis à la *Loi sur les allocations de retraite des parlementaires*. Sa rémunération totale est limitée à 5 000 $.

signer une déclaration pour signifier qu'ils se conformeront au Code de déontologie de FAC. Par ailleurs, le Conseil d'administration a établi un processus selon lequel toute infraction au Code qui pourrait avoir été commise par le président-directeur général ou l'un de ses subordonnés directs doit lui être signalée. Le Conseil a aussi prévu une politique à appliquer si un administrateur est en conflit d'intérêts. Chaque année, l'agente de l'intégrité de FAC divulgue toutes les infractions présumées au Code de déontologie et discute avec le Conseil d'administration des activités de formation continue et de sensibilisation des employés concernant l'éthique.

Comités du Conseil d'administration

Comité de vérification

Président : John Klippenstein
Membres : Collin May, Jamie Muir et Ross Ravelli

Le Comité de vérification est composé d'administrateurs qui n'ont aucun lien avec la direction. Tous les membres du comité ont des connaissances en finances et le président du comité est considéré comme un expert financier.

Le Comité de vérification surveille le rendement financier de FAC et veille à l'intégrité, à l'efficacité et à l'exactitude des rapports financiers, des mécanismes de contrôle et des fonctions de vérification de la société.

En plus de tenir des réunions avec les cadres dirigeants, le Comité de vérification rencontre des représentants du BVG et des auditeurs internes de FAC, et ce, sans la présence des membres de la direction.

Comité de gouvernance d'entreprise

Président : Donald Bettle
Membres : Dale Johnston (président du Conseil d'administration), Collin May et Brenda Schoepp

Le Comité de gouvernance d'entreprise examine les pratiques de gouvernance et fait des recommandations de saines pratiques au Conseil d'administration. Il surveille le processus de planification stratégique de FAC et son programme de responsabilité sociale d'entreprise. Le Comité de gouvernance d'entreprise agit aussi à titre de comité des nominations pour le Conseil d'administration.

Il examine régulièrement le nombre, la composition et le mandat des comités du Conseil d'administration. Il est aussi responsable de l'évaluation du rendement des administrateurs, des comités et du Conseil d'administration en général. Le Comité de gouvernance d'entreprise surveille aussi les politiques de FAC en matière d'éthique et de conflit d'intérêts ainsi que le Code de déontologie que doivent respecter les employés et les membres du Conseil.

Comité des ressources humaines

Président : Brad Hanmer
Membres : Sylvie Cloutier, Jamie Muir et Greg Stewart (PDG)

Le Comité des ressources humaines examine tous les grands enjeux en ressources humaines. Il est chargé de conseiller le Conseil d'administration sur les qualités et les compétences essentielles au poste de président-directeur général, et sur la façon d'évaluer son rendement. Le Comité des ressources humaines travaille aussi avec le président-directeur général pour convenir de son plan de perfectionnement annuel.

Le Comité des ressources humaines est responsable d'examiner la structure de rémunération de la société, les régimes de retraite, les plans de relève, les programmes d'apprentissage à l'intention des employés ainsi que le Programme d'avantages accessoires de la haute direction.

Le Conseil d'administration et FAC se sont engagés à offrir aux employés une rémunération, des avantages sociaux et un régime de retraite justes, concurrentiels et qui peuvent être maintenus à long terme. FAC revoit chaque année la rémunération globale de ses employés et soumet les résultats à l'approbation du comité.

L'équipe de la rémunération de FAC compare la société à un groupe uniforme d'organismes des secteurs public et privé comparables sur le plan de la taille, de l'emplacement géographique, de l'industrie et du secteur. L'objectif consiste à conserver une position concurrentielle sur le marché pour ce qui est de la rémunération. La rémunération globale en argent comprend le salaire de base et la rémunération conditionnelle. FAC n'offre aucune mesure incitative à long terme.

Comité de gestion du risque

Président : Jason Skinner
Membres : Sylvie Cloutier, Dale Johnston (président du Conseil d'administration) et Doris Priddle

Le Comité de gestion du risque est composé d'administrateurs qui n'ont aucun lien avec la direction de FAC. Il a pour mandat général d'aider le Conseil d'administration à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance et de cerner et de gérer le risque.

Le Comité de gestion du risque aide à définir la propension au risque de la société et à fixer les seuils de tolérance au risque qui serviront de barème pour la mesure, la surveillance et le contrôle des activités de la société.

Il est également responsable d'examiner et d'approuver les politiques de gestion du risque de FAC et de veiller à ce que la société respecte les limites fixées en matière de propension au risque.

Conseil d'administration de FAC*

Dale Johnston
Propriétaire et exploitant d'une exploitation agricole mixte

Ponoka County (Alberta)
Nommé administrateur le 23 juin 2011 et président du Conseil le 13 décembre 2012

Greg Stewart, P.Ag., C.Dir.
Président-directeur général, FAC

Regina (Saskatchewan)
Nommé le 1er janvier 2008
Mandat reconduit le 4 octobre 2012

Donald Bettle
Propriétaire d'une exploitation vache-veau et d'une terre à bois

Passekeag (Nouveau-Brunswick)
Nommé le 25 janvier 2007
Mandat reconduit les 10 février 2010 et 1er novembre 2012

Sylvie Cloutier, B.A. Comm.
Présidente-directrice générale, Conseil de la transformation agroalimentaire et des produits de consommation

Bromont (Québec)
Nommée le 5 avril 2012

Brad Hanmer, B.Sc.Ag.
Copropriétaire et exploitant d'une exploitation céréalière et de semences contrôlées

Govan (Saskatchewan)
Nommé le 25 janvier 2007
Mandat reconduit les 10 février 2010 et 1er novembre 2012

John Klippenstein, FCMA
Chef de l'exploitation, Klippenstein Management Services

Steinbach (Manitoba)
Nommé le 30 juillet 2008
Mandat reconduit le 15 décembre 2011

Collin May
Avocat, associé au cabinet Miller Thomson

Calgary (Alberta)
Nommé le 7 novembre 2013

Jamie Muir
Retraité

Truro (Nouvelle-Écosse)
Nommé le 7 novembre 2013

Doris Priddle, MBA
Propriétaire, Priddle Farms Inc.

Toronto (Ontario)
Nommée le 26 novembre 2012

Ross Ravelli
Propriétaire, Ravelli Farms Ltd.

Dawson Creek (Colombie-Britannique)
Nommé le 10 février 2010
Mandat reconduit le 22 novembre 2012

Brenda Schoepp
Propriétaire d'une exploitation d'élevage bovin et d'un refuge pour chevaux
Présidente-directrice générale, Brenda Schoepp & Associates
Éditrice/Propriétaire, BEEFLINK

Rimbey (Alberta)
Nommée le 10 février 2013

Jason Skinner, M.Sc., P.Ag.
Président-directeur général, North West Terminal Ltd.

Wilkie (Saskatchewan)
Nommé le 12 février 2009
Mandat reconduit le 1er mars 2012

*Pour lire les biographies complètes, veuillez consulter fac.ca.

Équipe des cadres dirigeants

Greg Stewart, P.Ag., C.Dir.
Président-directeur général*

Rick Hoffman, CMA, MBA
Vice-président exécutif et principal dirigeant financier

Rémi Lemoine, MBA, CCP
Vice-président exécutif et chef de l'exploitation

Michael Hoffort, P.Ag.
Vice-président exécutif et principal dirigeant du risque

Lyndon Carlson, P.Ag.
Vice-président principal, Marketing

Greg Honey
Vice-président principal, Ressources humaines

Paul MacDonald
Vice-président principal et dirigeant principal de l'information

Greg Willner
Vice-président principal, Services juridiques et secrétaire de la société

FAC a recruté une équipe de cadres dirigeants formée de professionnels à l'expérience et aux talents diversifiés. Les membres de notre Équipe des cadres dirigeants (ÉCD) sont reconnus comme des leaders en matière de pratiques exemplaires dans leur profession respective et comme bénévoles actifs dans leur collectivité. Chacun est convaincu qu'une culture axée sur la confiance et une communication ouverte favorise l'engagement des employés à nouer des relations harmonieuses avec les clients.

L'ÉCD est responsable des résultats et des décisions de la société, notamment sur le plan de la vision stratégique, de la stratégie d'investissement, de l'affectation des ressources et de la résolution des grandes questions stratégiques.

Tous les cadres dirigeants, à l'exception du président-directeur général, sont rémunérés suivant les politiques et les échelles de rémunération approuvées par le Conseil d'administration de FAC. C'est le gouverneur en conseil qui fixe la rémunération du président-directeur général. Chaque cadre dirigeant reçoit aussi une rémunération conditionnelle qui varie en fonction de son rendement et des résultats de la société et de la division dont il est responsable. En 2013-2014, l'échelle salariale du président-directeur général était de 293 700 $ à 345 400 $, celle des vice-présidents exécutifs était de 192 660 $ à 356 145 $ et celle des vice-présidents principaux était de 161 605 $ à 247 160 $.

* Félicitations à Greg Stewart qui prendra sa retraite le 1er juillet 2014.

Responsabilité sociale d'entreprise

À FAC, nous prenons la responsabilité sociale d'entreprise (RSE) au sérieux. Nous en tenons compte dans notre vision d'entreprise et dans toutes nos activités.

Nous nous investissons activement dans les collectivités où nos clients et nos employés vivent et travaillent. Nous nous efforçons de réduire notre impact sur l'environnement et nous contribuons à la réussite de l'agroindustrie canadienne.

Il est important pour nos clients, nos employés, nos collectivités et le gouvernement du Canada que FAC se comporte comme une société socialement responsable. Nous nous sommes engagés à mener nos activités de façon responsable et durable et à rendre des comptes à nos intervenants en appliquant des pratiques de gouvernance d'entreprise efficaces.

Notre cadre de responsabilité sociale d'entreprise comprend les cinq secteurs d'intervention suivants :

Agriculture et alimentation

Nous soutenons le développement d'une industrie agricole canadienne durable, concurentielle et novatrice. C'est pourquoi nous offrons de la formation et de l'information, nous appuyons des initiatives et nous établissons des partenariats qui font progresser l'agroindustrie.

Communauté

Nous favorisons des collectivités fortes et dynamiques où nos clients et nos employés vivent et travaillent, en particulier dans les régions rurales du Canada.

Clients

Nous mettons l'accent sur les producteurs primaires, les fournisseurs et les transformateurs à toutes les étapes de la chaîne de valeur agricole. Nous offrons aux clients, à prix concurrentiel, des solutions souples de financement, de l'assurance, des logiciels, des programmes d'apprentissage et d'autres services.

Employés

Nous favorisons une culture axée sur la responsabilisation, le partenariat et la diversité – et nous offrons une expérience employé exceptionnelle.

Environnement

Nous améliorons notre performance environnementale et nous encourageons l'industrie à améliorer la sienne en lui offrant des outils et de l'information.

Rendement de FAC en matière de responsabilité sociale d'entreprise

Chaque année, FAC publie un rapport qui mesure son rendement lié à la responsabilité sociale d'entreprise dans les secteurs d'intervention mentionnés ci-dessus. Ce rapport est préparé conformément à la troisième version (G3) des lignes directrices sur le développement durable, publiées par le Global Reporting Initiative (GRI). Le GRI est un organisme sans but lucratif qui fait la promotion de la durabilité économique et qui propose un cadre détaillé, dont l'utilisation est répandue dans le monde, pour la préparation de rapports en la matière.

Pour obtenir davantage de renseignements sur le rendement de FAC en matière de responsabilité sociale d'entreprise en 2013-2014 ou au cours des années précédentes, cliquez sur Responsabilité sociale d'entreprise à la page À propos de FAC du site fac.ca.

Compte rendu analytique de la direction

Survol de l'industrie **19**
Indicateurs économiques généraux 19
Aperçu de l'industrie agricole 19
Aperçu des secteurs 21
Répercussions actuelles et potentielles sur FAC 23

Survol stratégique **24**
Stratégie d'entreprise 2013-2014 24
Cibles, objectifs et mesures futurs de 2014-2017 32

Examen des résultats financiers **38**
Résultats d'exploitation consolidés 38
Champs d'activité 42
Situation financière 47

Gestion du risque d'entreprise **54**
Gouvernance du risque 54
Propension au risque de FAC 56
Principaux risques de FAC 56

Avertissement relatif aux états prospectifs

Le compte rendu analytique de la direction de FAC contient des renseignements prospectifs, fondés sur certaines hypothèses qui reflètent le plan d'action de la direction selon la conjoncture économique la plus probable. Par leur nature même, ces hypothèses sont soumises à des incertitudes et des risques inhérents. Il existe donc un risque important que les résultats varient et que les écarts soient notables. Au nombre des facteurs qui pourraient causer de tels écarts, on compte la conjoncture générale de l'économie et du marché, notamment les taux d'intérêt.

Préparation des renseignements financiers

Les états financiers consolidés de FAC ont été établis selon les normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par le Conseil des normes comptables internationales (IASB). L'information financière contenue dans le compte rendu analytique de la direction provient directement des états financiers consolidés établis selon les IFRS ou des renseignements utilisés par FAC pour les préparer. FAC s'est servie du document *IFRS Practice Statement – Management Commentary* et du document d'accompagnement intitulé *Basis for Conclusions* à titre de guides dans le cadre de la préparation du compte rendu analytique de la direction. Le compte rendu analytique de la direction doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés du 31 mars 2014 et les documents du *Plan d'entreprise*.

Survol de l'industrie

FAC exerce ses activités dans les secteurs complexes de l'agriculture et de la finance qui évoluent, tous deux, au gré des forces du marché et des tendances mondiales.

À l'heure actuelle, la population mondiale dépasse les 7 milliards d'habitants et, d'ici 2050, elle devrait avoir franchi le cap des 9 milliards. La croissance démographique dans les pays en développement s'accentue considérablement, tandis que le vieillissement de la population guette les pays occidentaux.

Subvenir aux besoins de la population en nourriture tout en disposant de ressources limitées, notamment en aliments, en eau et en terres, devient un défi de taille. L'industrie agricole sera un acteur important dans la résolution de cette situation. Assurément, les producteurs, les agroentrepreneurs et les exploitants d'entreprises agroalimentaires canadiens trouveront le moyen de faire preuve d'innovation et d'efficience et de tirer profit des technologies dans l'exploration de nouveaux marchés.

Dans les pays en développement, la progression des revenus entraîne une diversification du régime alimentaire des habitants, qui consomment davantage de viande et de produits laitiers. En revanche, dans les pays développés en Occident, les préférences alimentaires évoluent et les méthodes de production des aliments, leur valeur nutritive et le bien-être des animaux suscitent un intérêt croissant.

L'industrie agricole nationale continuera à profiter de la forte demande mondiale et à faire face aux défis que représentent la volatilité économique et la concurrence accrue.

Indicateurs économiques généraux

En 2013, la conjoncture économique s'est améliorée dans les pays développés, notamment au Canada, aux États-Unis, en Europe et au Japon. Le Fonds monétaire international (FMI) prévoit que la croissance économique sera plus forte à l'échelle mondiale en 2014 et qu'elle sera particulièrement visible sur les marchés émergents[1].

Au cours des trois premiers trimestres de 2013, le produit intérieur brut (PIB) du pays a augmenté à un taux annualisé moyen de 1,6 %[2]. Les faibles tensions inflationnistes et une croissance économique fragile ne justifient pas une augmentation des taux d'intérêt. Toutefois, la situation pourrait bientôt changer à mesure que progressent les marchés intérieur et mondial. La Banque du Canada prévoit d'ailleurs une hausse de 2,5 % du PIB national en 2014[3].

Le Forum économique mondial, dont le siège est à Genève, a classé le système bancaire du Canada comme le plus solide au monde au cours des six dernières années. Le taux de chômage reste plus faible au Canada que dans les autres pays industrialisés et le gouvernement fédéral est en voie d'atteindre l'équilibre budgétaire en 2015.

La valeur du dollar canadien par rapport à celle du dollar américain a fléchi tout au long de 2013 en raison de la reprise économique aux États-Unis et de la plus faible demande en ressources énergétiques canadiennes. En effet, le dollar canadien valait 1,01 $ US au début de 2013, alors qu'il s'échangeait à 0,94 $ US à la fin de l'année.

Le marché du travail aux États-Unis a connu une lente progression en 2013. Si la tendance se maintient, c'est au milieu de 2014 que le taux de chômage devrait revenir aux valeurs observées avant la récession de 2008-2009.

Après des années de déclin des prix, la remontée du marché américain de l'habitation s'est répercutée positivement sur les consommateurs sur le plan de la richesse et des dépenses. Les prix du logement se sont redressés et le nombre de mises en chantier s'est accru en 2013, une situation qui reflète le regain de confiance des consommateurs.

Le gouvernement des États-Unis accumule toujours un lourd déficit et la dette nationale continue de grimper. Le resserrement budgétaire a freiné la croissance en 2013, mais en 2014, les compressions gouvernementales devraient être moins sévères.

En Europe, la récession s'est terminée au deuxième trimestre de 2013, et le FMI prévoit une progression de 1,0 % de l'économie européenne en 2014. La crise de la dette en Europe semble se résorber puisque certains pays n'ont plus besoin d'un soutien financier pour respecter leurs obligations de remboursement. Le taux de chômage des pays membres de l'Union européenne, lequel a atteint un sommet (12,2 %) en novembre 2013[4], devrait diminuer à mesure que l'économie s'améliore et que les mesures d'austérité s'assouplissent.

Enfin, la croissance des économies émergentes, telle la Chine, continue d'alimenter la croissance économique mondiale. Dans de nombreux pays d'Asie du Sud-Est, l'accroissement de la classe moyenne a fait en sorte que les consommateurs consacrent une plus grande part de leur revenu à la nourriture. Comme la demande de produits agricoles et agroalimentaires évolue, l'industrie agricole canadienne doit s'adapter pour tirer parti des débouchés et demeurer concurrentielle.

Aperçu de l'industrie agricole[5]

FAC œuvre pour l'avenir de l'agroindustrie en offrant du financement à tous les secteurs de l'agriculture, notamment aux producteurs primaires, aux agroentrepreneurs et aux

[1] Fonds monétaire international, *Perspectives de l'économie mondiale : Transitions et tensions*, octobre 2013.
[2] Statistique Canada, *Tableau 380-0064 – Produit intérieur brut, en termes de dépenses (Variation en pourcentage (d'une période à l'autre)), trimestriel (dollars sauf indication contraire)*, CANSIM (base de données).
[3] Banque du Canada, *Rapport sur la politique monétaire*, janvier 2014.
[4] Eurostat, *Taux de chômage, par sexe et par groupe d'âge* – moyennes mensuelles (%).
[5] Au moment de produire le présent rapport, les données les plus récentes qui étaient disponibles remontaient, dans certains cas, à 2012.

exploitants d'entreprises agroalimentaires. La société surveille certains facteurs qui influencent les perspectives à long terme de chacun de ces secteurs, notamment la valeur des actifs, la dette agricole et le commerce.

Valeur des actifs agricoles

La valeur des actifs agricoles a augmenté de façon constante en raison de l'accroissement de la valeur des terres, auquel ont contribué la vigueur de l'économie agricole, la croissance de la demande mondiale en aliments et la hausse des prix des produits de base. La valeur des actifs a progressé de 12,2 % en 2012, dépassant substantiellement la hausse moyenne quinquennale de 6,7 %[6].

La valeur des terres agricoles canadiennes a affiché une croissance soutenue au cours de la dernière décennie, en raison de la faiblesse des taux d'intérêt réels et des recettes élevées tirées des cultures. Elle a enregistré une hausse moyenne de 22 % en 2013.

La valeur actuelle des terres s'explique, en grande partie, par les rendements des récentes années dans le secteur des cultures et la faiblesse continue des taux d'intérêt. Dans ce contexte, il est important que les acheteurs de terres agricoles veillent à ce que leur budget puisse soutenir une chute des prix des produits agricoles de base ou une hausse des taux d'intérêt.

Dette agricole

La dette agricole totale a atteint près de 78,0 milliards de dollars en 2013[7]. Elle a augmenté à un rythme annuel moyen de 5,2 % depuis 2003, sous l'effet de la baisse des taux d'intérêt et de la pression croissante exercée sur les entreprises du secteur agricole pour qu'elles demeurent concurrentielles et augmentent leur productivité dans un environnement de plus en plus mondialisé.

La dette agricole devrait continuer de croître, mais à un rythme plus lent que celui des dernières années. Cela s'explique en partie par un ralentissement prévu de la progression de la valeur des actifs agricoles et des investissements en capital. Les recettes tirées des cultures sont demeurées élevées dans la première moitié de 2013, tandis que les faibles coûts de financement ont permis aux entreprises agricoles de réaliser des économies d'échelle et d'accroître leur productivité.

Commerce

Le paysage canadien sur le plan des accords commerciaux internationaux continue d'évoluer. Le marché des États-Unis a absorbé 49 % des exportations agricoles et agroalimentaires canadiennes en 2012, comparativement à 63 % en 2003[8]. Étant donné la forte croissance des marchés émergents comme la Chine et l'Inde, le Canada continuera probablement à diversifier ses échanges commerciaux avec des marchés autres que les États-Unis.

Le Canada négocie, à l'heure actuelle, des ententes commerciales individuelles avec l'Inde et le Japon et participe aux pourparlers sur le Partenariat transpacifique auxquels prennent part l'Australie, le Brunei Darussalam, le Chili, le Japon, la Malaisie, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, le Pérou, Singapour, les États-Unis et le Vietnam. Ces négociations commerciales ouvriront la voie à une multiplication des débouchés à l'exportation.

En 2013, le Canada et l'Union européenne (UE) ont conclu une entente préliminaire concernant l'Accord économique et commercial global (AECG). Selon l'AECG, le Canada aurait un meilleur accès aux marchés du bœuf et du porc de l'UE, tandis que l'UE pourrait mieux pénétrer le secteur canadien des produits laitiers, en particulier le marché du fromage. Ainsi, le Canada pourra exporter 50 000 tonnes de bœuf libres de droits de douane d'une valeur près de 600 millions de dollars, et pourrait exporter 75 000 tonnes de porc libres de droits de douane d'une valeur pouvant atteindre 400 millions. De même, les producteurs canadiens de céréales et d'oléagineux auront pleinement accès aux marchés du blé, de l'avoine, de l'orge, du seigle et de l'huile de canola de l'UE.

L'Accord de libre-échange Canada-Corée, dont l'annonce a été faite en mars 2013, est le premier accord du genre avec un pays de l'Asie-Pacifique. La ratification de l'accord permettra au Canada de profiter de droits de douane réduits sur ses exportations de produits agricoles. Pour certains produits, l'élimination des droits sera immédiate. Pour ce qui est du secteur de la viande rouge, la réduction des droits se fera sur de plusieurs années.

La diminution d'obstacles commerciaux donnera au Canada un meilleur accès aux marchés étrangers et la possibilité d'y accroître sa part de marché. Les producteurs agricoles en retireront un avantage concurrentiel puisque de nombreux pays, particulièrement ceux en développement, imposent des droits de douane élevés sur les produits agricoles.

Rentabilité globale de l'agriculture primaire

En 2013, le Canada a obtenu des récoltes inégalées de blé et de canola alors que les États-Unis ont connu une production record de maïs. Cette situation a entraîné en cours d'année une pression à la baisse sur les prix des produits de base; toutefois, en dépit de cette baisse des prix, les producteurs canadiens de cultures et d'oléagineux ont continué à tirer profit de rendements élevés. Quant aux producteurs de porcs et de bovins, ils ont obtenu des prix plus élevés en 2013, en plus de profiter de coûts d'aliments pour animaux plus faibles.

Au cours des trois premiers trimestres de 2013, les recettes monétaires agricoles totales au pays (c'est-à-dire, les revenus des cultures et de l'élevage auxquels s'ajoutent les paiements de programme) ont augmenté de 1,8 %, après une hausse de 9,2 % en 2012. Les recettes monétaires agricoles ont été plus élevées au Manitoba (14,7 %) au cours des trois premiers trimestres de 2013 par rapport à la même période l'année précédente. La Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve-et-Labrador, le Nouveau-Brunswick, la Saskatchewan et l'Alberta ont

[6] Statistique Canada, *Tableau 002-0020 – Bilan du secteur agricole, au 31 décembre, et ratios, annuel (dollars sauf indication contraire)*, CANSIM (base de données).
[7] Statistique Canada, *Tableau 002-0008 – La dette agricole en cours, classée par source de crédit, annuel (dollars)*, CANSIM (base de données).
[8] Statistique Canada, d'après les codes SCIAN.

également connu des hausses. De légers reculs ont été enregistrés dans les autres provinces[9].

De façon générale, le coût des intrants a augmenté de 0,8 % durant le troisième trimestre de 2013, comparativement à la même période l'an dernier[10]. Entraîné par la chute de 13,3 % du coût indexé des engrais, l'indice des prix des entrées dans l'agriculture a diminué de 3,5 %. L'indice des prix des entrées pour la production animale a augmenté de 0,1 % par rapport aux niveaux de 2012. Les marchés à terme indiquent que les prix des aliments pour animaux connaîtront probablement, en 2014, une légère augmentation, après les chutes importantes de 2013. Une baisse des prix des aliments pour animaux, conjuguée aux prix du bétail qui s'annoncent supérieurs à la moyenne, offre une perspective positive pour l'industrie de l'élevage à moyen terme.

Les coûts de l'énergie sont d'une importance cruciale pour l'industrie agricole. La U.S. Energy Information Administration prévoit que les prix du pétrole brut diminueront en 2014 et en 2015. Ceux du gaz naturel devraient demeurer stables pour les deux prochaines années. Ils resteront toutefois faibles par rapport aux sommets de 2007-2008 en raison de l'accroissement soutenu de la production de gaz naturel par schiste fracturé[11].

Aperçu des secteurs

Culture de plantes oléagineuses et de céréales

En 2013, les rendements et la qualité des céréales et des oléagineux ont varié selon la région au Canada. Dans l'Ouest canadien, d'excellents rendements ont été enregistrés à la suite de la récolte décevante de 2012. Au pays, les rendements pour l'orge, le canola, le lin, l'avoine et le blé ont atteint des sommets inégalés. Par exemple, la production d'orge a augmenté de 14 % par rapport à la moyenne des cinq années précédentes et la production de canola a affiché une hausse de 34 %. En Ontario et au Québec, les rendements ont été légèrement plus élevés que la moyenne quinquennale. À l'échelle nationale, une production record de maïs et de soja a aussi été constatée en raison de la plus grande superficie cultivée[12]. Ces volumes sans précédent ont occasionné des problèmes de transport des céréales dans l'Ouest canadien et les producteurs ont dû attendre avant de commercialiser leur récolte.

Aux États-Unis, les stocks de maïs et de soja à la fin de l'année commerciale 2012-2013 se rapprochaient des quantités les plus faibles jamais enregistrées[13]. Les prix du maïs, du soja, du canola et du blé, pour l'année, dépassaient largement les moyennes historiques. Selon les prévisions des analystes pour 2013-2014, les stocks de maïs devraient se reconstituer grâce à une récolte record en sol américain, tandis que les stocks de soja resteront limités. Au début de 2014, l'augmentation des stocks de maïs limitait la hausse des prix des cultures. Les producteurs canadiens ont connu des marges plus faibles pour l'année 2013-2014 et ceux de l'Ouest canadien ont obtenu des prix au silo inférieurs aux prix du marché.

Hormis les fluctuations saisonnières, le prix des engrais devrait demeurer assez stable en 2014. Malgré la faiblesse prévue du prix du gaz naturel, le prix des engrais demeurera élevé par rapport à la moyenne historique vu la forte demande de la part des producteurs de cultures.

D'après les *Perspectives agricoles canadiennes à moyen terme* de 2014 d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) et les *Agricultural Projections to 2022* (projections relatives au secteur agricole jusqu'en 2022) du département de l'Agriculture des États-Unis (USDA), les prix des céréales et des oléagineux devraient chuter par rapport à ceux de 2012 et de 2013, tout en restant au-dessus des moyennes historiques au cours des prochaines années. Cette tendance sera alimentée par une demande accrue de céréales secondaires et d'oléagineux de la part des pays en développement, conjuguée à la demande intérieure provenant des éleveurs de bétail, des fabricants de biocarburants et des usines de trituration.

Culture en serre et en pépinière, et floriculture

En 2013, les exploitations serricoles, floricoles et les pépinières ont, en règle générale, enregistré des marges de profit positives qui sont partiellement attribuables à des recettes élevées et aux bas prix du gaz naturel. Les prix du gaz naturel étaient tout de même, en novembre 2013, supérieurs de 38 % aux prix de l'année précédente, mais inférieurs à la moyenne quinquennale[14].

En serriculture maraîchère, les recettes ont augmenté de 10 % au cours des trois premiers trimestres de 2013 par rapport à la moyenne quinquennale précédente. Pour ce qui est de la culture de légumes de plein champ, la hausse s'est chiffrée à 3,9 % et en floriculture, à 3,0 %. Quant à la production en pépinière, les recettes sont restées stables.

Malgré les résultats somme toute positifs, certains secteurs ont subi des pressions concurrentielles. La restructuration d'une importante usine de transformation à Leamington, en Ontario, qui a été annoncée en novembre 2013, pourrait avoir une incidence négative sur les revenus agricoles de cette région. Combinée à la forte valeur du dollar canadien, la concurrence soutenue livrée par les États-Unis et le Mexique au chapitre des importations a maintenu à la baisse les prix des tomates canadiennes et a réduit la rentabilité de certaines exploitations serricoles canadiennes. La dépréciation du dollar canadien en 2014 pourrait en partie atténuer ces pressions.

Élevage de bovins de boucherie, y compris l'exploitation de parcs d'engraissement

Les secteurs de l'élevage bovin du Canada et des États-Unis sont étroitement intégrés en raison de liens commerciaux solides et de facteurs logistiques. Toutefois, comme le secteur

[9] Statistique Canada, *Tableau 002-0002 – Recettes monétaires agricoles, trimestriel (dollars)*, CANSIM (base de données).
[10] Statistique Canada, *Tableau 328-0015 – Indices des prix des entrées dans l'agriculture, trimestriel (indice, 2002=100)*, CANSIM (base de données).
[11] U.S. Energy Information Administration, *AEO 2014 Early Release Overview*, décembre 2013.
[12] Statistique Canada, *Tableau 001-0017 – Estimation de la superficie, du rendement, de la production, du prix moyen à la ferme et de la valeur totale à la ferme des principales grandes cultures, en unités impériales, annuel*, CANSIM (base de données).
[13] USDA, *World Agriculture Supply Demand Estimate (WASDE)*, octobre 2012.
[14] Statistics and Data Development Branch, Economics and Competitiveness Division, Alberta Agriculture and Rural Development.

américain est beaucoup plus important, il détermine en grande partie l'orientation des prix au Canada.

Les cheptels de bovins dans les deux pays ont diminué entre 2005 et 2012. Aux États-Unis, les sécheresses consécutives de 2011 et de 2012 ont accentué ce déclin en limitant la disponibilité des pâturages et des aliments pour animaux. Le cheptel canadien est demeuré stable en 2013. Le taux de rétention des génisses a augmenté de 2011 à 2013, ce qui laisse croire à une lente reprise du secteur canadien. De faibles stocks et une demande mondiale accrue de bœuf ont fait monter les prix des bovins, celui des veaux en particulier, comparativement à la moyenne des 10 dernières années. Les contrats à terme laissent entrevoir des prix élevés pour le bétail en 2014 et jusqu'en 2015.

Les exigences d'étiquetage du pays d'origine (EPO) imposées par les États-Unis continuent de poser un défi aux producteurs canadiens. Malgré cela, les exportations de bovins vivants vers les États-Unis se sont accrues en raison des stocks restreints dans ce pays et du besoin des producteurs américains d'importer du bétail avant l'entrée en vigueur, à la fin de 2013, de règlements plus contraignants en vertu de l'EPO.

Le nombre de bovins abattus dans des installations inspectées par le gouvernement fédéral a diminué en 2013, surtout dans l'Ouest canadien. En 2012, la baisse de la consommation de viande de bœuf par habitant, amorcée il y a plus de 10 ans, s'est interrompue[15]. Les éleveurs canadiens de bovins demeureront cependant tributaires des marchés d'exportations.

Élevage de bovins laitiers et production laitière

Au cours des 20 dernières années, la croissance de la population canadienne a entraîné une hausse de la demande de produits laitiers, même si la consommation par habitant de ces produits a baissé. Les *Perspectives agricoles canadiennes à moyen terme* pour 2013 d'AAC indiquent que la consommation par habitant de beurre et de crème glacée diminuera au cours des 10 prochaines années, tandis que la consommation de yogourt par habitant continuera d'augmenter. La consommation par habitant de lait de consommation et de fromage devrait rester stable.

À la lumière de ces tendances et de la concurrence grandissante, on prévoit que le secteur canadien des produits laitiers devrait demeurer rentable. La production laitière est soumise à un système de gestion de l'offre qui permet aux producteurs d'obtenir des revenus stables et prévisibles. Chaque année, la Commission canadienne du lait examine et ajuste au besoin les prix de soutien des produits laitiers. En février 2014, la Commission a augmenté de 0,9 % le prix de soutien du beurre et de la poudre de lait écrémé. Les produits laitiers se vendent principalement sur le marché national; seule une petite proportion de la production se vend sur les marchés étrangers.

Les récentes négociations commerciales ont amené les médias à parler de plus en plus de l'avenir de la gestion de l'offre. En vertu de l'AECG, l'UE pénétrera le marché canadien des produits laitiers, et en particulier, celui du fromage. À l'heure actuelle, elle peut exporter vers le Canada 17 000 tonnes de fromage exemptes de droits de douane. L'AECG permettra à l'UE d'y exporter annuellement 16 000 tonnes supplémentaires de fromage en franchise douanière.

La concurrence à venir sur le marché du fromage amènera vraisemblablement les transformateurs canadiens à accroître leur productivité et à diminuer leurs prix. Il est toutefois peu probable que le Canada démantèle son système de gestion de l'offre malgré toute l'attention qu'il suscite.

Élevage de volailles et production d'œufs

La plupart des producteurs de volaille et d'œufs au Canada sont spécialisés. En effet, ils produisent des œufs de consommation ou d'incubation ou des poulets ou des dindons d'un poids ou d'un stade de maturité précis. Le système de gestion de l'offre permet de faire correspondre la production à la demande nationale. Les offices provinciaux de commercialisation assurent l'équilibre entre l'offre et la demande de produits dans chaque province. Les produits de volaille et d'œufs sont principalement consommés au pays et seule une petite proportion de ceux-ci est vendue sur les marchés internationaux.

L'abattage de poulets a augmenté de 0,7 % entre les mois de janvier et de novembre 2013, par rapport à la même période l'année précédente. Au cours des 10 prochaines années, AAC prévoit que la consommation par habitant de poulets demeurera relativement stable.

La consommation d'œufs par habitant devrait suivre la même tendance. Dans l'ensemble, la production d'œufs a augmenté de 1,2 % entre les mois de janvier et d'octobre 2013, comparativement à 2012. Le prix moyen des œufs à la ferme a connu une hausse de 7,2 %[16].

Les consommateurs se soucient de plus en plus de la salubrité des aliments et certains groupes d'intérêt expriment des préoccupations quant au traitement réservé aux volailles. Le secteur a répondu à ces craintes en mettant en place des codes de pratique, une réglementation et des systèmes particuliers de logement des volailles ainsi qu'en faisant des progrès sur les plans de la traçabilité et de la transparence.

Élevage de porcs

Au Canada, on élève le porc pour sa viande. Certains sous-produits sont utilisés pour la production de cuir et de biens de consommation. Les porcs ayant atteint un poids de marché sont soit exportés vivants, principalement vers les États-Unis, soit abattus et transformés au pays. Le porc canadien est vendu dans le monde entier.

[15] Statistique Canada, *Tableau 002-0011 – Aliments disponibles au Canada, annuel (kilogrammes par personne, par année sauf indication contraire)*, CANSIM (base de données).
[16] Statistique Canada, *Tableau 003-0022 – Production et écoulement d'œufs, mensuel (pondeuses sauf indication contraire)*, CANSIM (base de données).

Les prix des aliments pour animaux et des porcs d'engraissement représentent les intrants les plus importants. Le maïs et le blé sont à la base de l'alimentation animale dans l'Est du pays, tandis que dans l'Ouest canadien, on utilise habituellement l'orge et le blé.

Les dernières années ont été ardues pour les producteurs de porcs du Canada; ils ont eu à composer avec de faibles prix pour leurs animaux et des coûts d'intrants élevés. L'importante chute du prix des aliments pour animaux dans la seconde moitié de 2013 leur a toutefois procuré un certain répit.

Au 1er janvier 2013, les cheptels de porcs avaient augmenté de 0,6 % par rapport aux cheptels du 1er janvier 2012[17]. L'abattage de porcs fait dans des installations sous réglementation fédérale ou provinciale a diminué de 1,8 % entre janvier et novembre 2013 comparativement à la même période en 2012[18]. Les exportations de porcs vers les États-Unis ont diminué de 15,6 % en 2013 par rapport à 2012.

Le virus de la diarrhée épidémique porcine a exercé une pression à la hausse sur les prix du porc. Aux États-Unis, la maladie a entraîné la mort de plus de 2 millions de porcelets. Des cas ont été recensés en Ontario, au Québec, à l'Île-du-Prince-Édouard et au Manitoba. L'adoption de mesures strictes en matière biosécurité reste la meilleure façon d'éviter la propagation du virus.

Agroentreprise et agroalimentaire

Les agroentreprises fournissent des intrants, des biens ou des services aux producteurs primaires alors que les entreprises agroalimentaires achètent et transforment les produits issus du secteur primaire. Dans un contexte où les économies intérieure et mondiale continuent de croître, la demande des consommateurs génère plus de débouchés pour les transformateurs de produits alimentaires. Parallèlement, les fournisseurs d'intrants agricoles constatent que leurs produits sont aussi très en demande.

L'un des problèmes les plus souvent évoqués dans le secteur de l'agroentreprise et de l'agroalimentaire est la réglementation croissante à laquelle les entreprises se heurtent pour mettre leurs produits sur le marché intérieur, puis pour les commercialiser sur les marchés mondiaux. La vigueur du dollar canadien pose un autre défi, car elle rend les exportations canadiennes moins concurrentielles. Le déclin de la valeur du dollar au cours de la dernière année devrait toutefois inverser la situation sur la scène mondiale.

Malgré ces défis, la demande extérieure pour les produits des agroentreprises et entreprises agroalimentaires canadiennes a eu pour effet d'accroître les exportations en 2012. Globalement, les exportations agricoles ont augmenté de 7,2 % en 2012 par rapport à 2011. La balance commerciale de la transformation alimentaire canadienne a quant à elle poursuivi son déclin.

Par ailleurs, le marché américain demeure important. Selon Industrie Canada, les deux tiers des exportations agroalimentaires canadiennes se font à destination des États-Unis. Malgré la fermeture d'usines très connues en Ontario, le segment de la transformation alimentaire continue de faire meilleure figure que l'ensemble du secteur manufacturier. En effet, depuis la récession de 2008, le PIB du secteur de la transformation alimentaire a augmenté de 4,7 %, alors que celui de l'ensemble du secteur manufacturier a diminué de 5,8 %. D'après la Banque du Canada, les entreprises manufacturières canadiennes accusent du retard sur leurs rivales des pays développés au chapitre de l'accroissement de la productivité[19].

Répercussions actuelles et potentielles sur FAC

FAC a enregistré une 21e année consécutive de croissance de son portefeuille. Ses bénéfices et ses frais d'administration ont augmenté en corrélation avec l'offre de produits et de services, l'évolution du portefeuille de prêts global de la société et des coûts supplémentaires liés à la gestion du risque améliorée. FAC comprend l'importance d'adopter de saines pratiques budgétaires et d'assurer sa viabilité financière à long terme, peu importe le cycle économique, afin d'appuyer ses clients autant dans les périodes prospères que dans les périodes plus difficiles. La satisfaction de la clientèle et l'engagement des employés sont essentiels à la réussite continue de la société en tant que fournisseur de services à l'industrie agricole et agroalimentaire.

FAC demeure financièrement solide. En plus de disposer de capitaux propres et de réserves pour pertes sur prêts d'un montant de 4 753,4 millions de dollars, la société continue de mettre l'accent sur le renforcement de ses solides pratiques de gestion du risque afin de s'adapter à la complexité croissante de ses activités. La société possède un portefeuille diversifié tant sur le plan sectoriel que géographique. Elle finance des clients qui œuvrent dans tous les secteurs de l'industrie agricole à l'échelle du pays, ce qui lui permet de réduire ses risques. FAC réduit aussi le risque lié à la surévaluation de la valeur immobilière grâce à des pratiques de financement prudentes.

En raison de la complexité croissante de l'industrie agricole, les clients et les employés de FAC doivent perfectionner leurs connaissances, leurs aptitudes techniques et leurs compétences. FAC donne à ses employés un vaste accès à des connaissances sur les secteurs et les marchés et offre gratuitement à ses clients et aux autres participants à l'industrie des programmes d'apprentissage et des publications.

Les producteurs et les exploitants d'agroentreprises sont axés sur l'innovation et sont déterminés à faire croître leur entreprise, et FAC continuera de contribuer à leur réussite. Le lien unique qu'elle a avec ses clients, l'industrie, le

[17] Statistique Canada, *Tableau 003-0004 – Nombre de porcs dans les fermes à la fin du trimestre, trimestriel (tête)*, CANSIM (base de données).
[18] Agriculture et Agroalimentaire Canada, *Statistiques et information sur les marchés – Information sur le marché des viandes rouges*.
[19] Banque du Canada, *Rapport sur la politique monétaire*, juillet 2012.

gouvernement, le milieu universitaire et le monde des affaires lui permettra d'être agile et à l'écoute des besoins en évolution des clients, des risques auxquels ils sont exposés et des possibilités qui se présentent.

FAC entame le prochain exercice dans une situation financière solide. Elle continuera de surveiller étroitement les tendances financières externes et internes, d'en évaluer les répercussions et d'établir des stratégies proactives pour y faire face. FAC met également en œuvre un cadre et une politique officiels de gestion du capital et surveille les niveaux de risque afin de veiller à ce qu'ils demeurent à l'intérieur de seuils de tolérance acceptables.

L'engagement de FAC envers l'agriculture canadienne est inébranlable. C'est pourquoi la société continuera de mener ses activités de façon efficiente, d'afficher des résultats financiers solides et d'agir conformément au climat actuel de restrictions budgétaires.

Survol stratégique

FAC œuvre pour l'avenir de l'agroindustrie en offrant du financement à tous ses secteurs, c'est-à-dire aux producteurs primaires, aux agroentrepreneurs et aux entreprises agroalimentaires. La société propose gratuitement à ses clients de l'information et de la formation sur la gestion d'entreprise. De plus, elle offre des logiciels de gestion et de comptabilité spécialement adaptés aux besoins du monde agricole. Au service d'une seule industrie, FAC réinvestit ses profits dans le secteur agricole en offrant davantage de financement et en développant des produits et des services.

FAC est financièrement solide et stable, et elle sert l'industrie peu importe le cycle économique. Passionné de l'agriculture, son personnel est voué à la réussite de la clientèle et de l'industrie.

L'orientation stratégique de FAC est alignée sur les priorités du gouvernement du Canada et sur l'énoncé des priorités émis par le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire.

Carte stratégique de FAC 2013-2014

FAC utilise un indicateur de performance global pour surveiller et mesurer les progrès accomplis par rapport à sa stratégie d'entreprise. Afin de réaliser sa vision et sa mission, FAC a élaboré des objectifs et des stratégies qu'elle a regroupés sous quatre thèmes stratégiques :

- Gestion financière et gestion du risque
- Clientèle et industrie agricole
- Efficience et exécution
- Expérience employé

La carte stratégique de FAC permet de visualiser comment l'atteinte des 15 objectifs stratégiques quinquennaux, lesquels sont regroupés sous les thèmes stratégiques, aidera FAC à réaliser sa vision et sa mission. Le thème de l'expérience employé et ses objectifs connexes constituent la pierre angulaire des trois autres thèmes et de leurs objectifs.

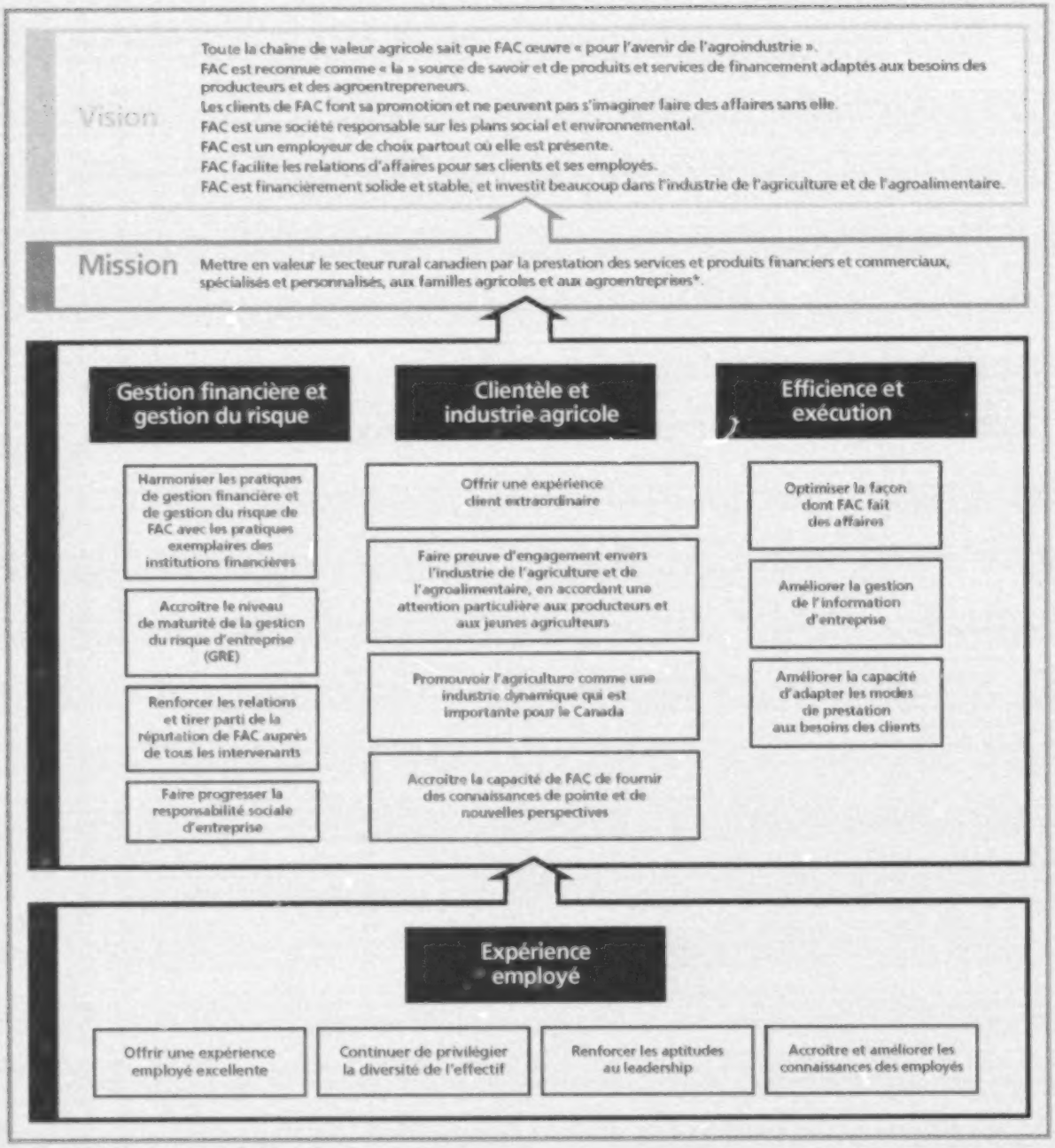

* L'énoncé qui précède est une version abrégée de la mission de FAC. Pour en obtenir la version complète, consultez le Profil de la société au fac.ca à la page À propos de FAC.

Gestion financière et gestion du risque

Résultat essentiel

En 2020, la viabilité continue de FAC est assurée par l'excellence de sa gestion des risques et de sa gestion financière. FAC bénéficie d'une solide réputation, affiche un bilan solide et possède un portefeuille diversifié dans les industries de l'agriculture, de l'agroentreprise et de l'agroalimentaire. FAC respecte ses limites en matière de propension et de tolérance au risque, conserve un niveau adéquat de capital et affiche un rendement des capitaux propres supérieur ou égal à 12 %.

Résumé des résultats

Objectif stratégique	Mesure des résultats	2012-2013		2013-2014		Commentaires
		Cible	Résultat	Cible	Résultat	
Harmoniser les pratiques de gestion financière et de gestion du risque de FAC aux pratiques exemplaires des institutions financières	Bénéfice net	445,0 M$	503,6 M$*	466,8 M$	642,0 M$	Cible dépassée
	Rendement des capitaux propres	13,9 %	16,1 %*	13,0 %	17,0 %	Cible dépassée
	Mesure de la suffisance du capital[16]	S.O. – Nouvelle mesure adoptée en 2013-2014	S.O.	Supérieur ou égal à 100 % (crédit seulement)	> 100 %	Cible atteinte
	En 2013-2014, FAC a continué de mettre en œuvre le cadre de gestion du capital (phase 2) au moyen du Programme de gestion du risque améliorée. Dans le cadre du projet de FAC en matière de suffisance du captial, un tiers a effectué une évaluation approfondie des mesures de suffisance du capital de la société. Les résultats de l'examen ont montré que FAC était suffisamment capitalisée, tant sur le plan du capital économique que sur le plan du capital réglementaire.					

*Les données historiques ont été retraitées en raison d'ajustements apportés aux exercices antérieurs

[16] Mesure de la suffisance du capital : Il s'agit de la mesure du capital disponible par rapport au capital requis. En 2013-2014, seul le capital de crédit servira de dénominateur; au cours des années suivantes, les autres types de risques seront pris en compte.

Objectif stratégique	Mesure des résultats	2012-2013 Cible	2012-2013 Résultat	2013-2014 Cible	2013-2014 Résultat	Commentaires
Accroître le niveau de maturité de la gestion du risque d'entreprise (GRE)	Mesure de maturité de la GRE[21]	1,8	1,8	2,9	2,9	Cible atteinte
	FAC a mis au point un modèle de maturité qui lui permet de mesurer la maturité de ses pratiques de GRE sur les plans suivants : la gouvernance du risque, l'évaluation des risques, la quantification des risques, la surveillance et la communication des risques et l'optimisation de la gestion et du contrôle des risques. En 2013-2014, FAC a atteint son objectif en menant à terme la phase 2 de son cadre de GRE, qui comprend un cadre intégré pour l'établissement de la propension au risque, des politiques en matière de gouvernance de la gestion du risque ainsi que structures de vérification de la conformité et de présentation de rapports.					
Renforcer les relations et la réputation de FAC auprès de tous les intervenants et en tirer parti	Indice de couverture favorable des médias[22]	7	11	7	10	Cible dépassée
		Points au-dessus de la moyenne globale des institutions financières				
	Le programme intégré de gestion des relations avec les intervenants est une approche globale, centralisée et cohérente sur le plan de la gestion de la réputation. En 2013-2014, FAC a documenté ses interactions avec les intervenants afin d'assurer une meilleure gestion de ces relations à l'échelle de l'organisation. FAC a adopté une approche de gouvernance, des processus ainsi qu'une politique à l'égard des médias sociaux. La présence de FAC dans les médias sociaux a suscité l'intérêt du public anglophone et francophone au cours de l'exercice, comme en témoignent les 891 mentions « J'aime » dans Facebook et les 5 699 abonnés sur Twitter. Les abonnés de FAC sur Facebook et Twitter ont cliqué sur 8 367 liens.					
Faire progresser la responsabilité sociale d'entreprise	FAC a publié son deuxième rapport sur la responsabilité sociale d'entreprise en octobre. Le rapport complet peut être consulté au https://www.fcc-fac.ca/fr/a-propos-de-FAC/responsabilite-sociale-d-entreprise.html. FAC a mis en œuvre la phase 2 de sa stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre, qui est axée sur la gestion de la performance environnementale et des coûts d'exploitation de ses installations et bureaux. FAC recueille des données pour son projet d'établissement d'une base de référence environnementale. Les résultats de ce projet seront communiqués dans son *Rapport sur la responsabilité sociale d'entreprise* de 2013-2014, qui sera publié en 2014-2015.					

[21] Mesure de maturité de la GRE : Le calcul est fondé sur les améliorations de la maturité de la GRE qui seraient réalisées par la mise en œuvre des recommandations de l'examen de la maturité de la GRE en 2012.

[22] Indice de couverture favorable des médias : La firme Léger Marketing mesure l'indice de couverture favorable tous les trimestres au moyen du volume, de facteurs qualitatifs et d'autres critères. Le rendement est fonction de la moyenne globale des institutions financières.

Clientèle et industrie agricole

Résultat essentiel

En 2020, l'agriculture canadienne est considérée comme une industrie innovatrice et durable. FAC propose à l'ensemble de l'industrie des outils qui servent à améliorer la gestion des entreprises agricoles. Elle offre du financement aux producteurs de tous les secteurs de l'agriculture, peu importe le cycle économique. Elle continue d'offrir une expérience extraordinaire aux clients. Selon l'indice de l'expérience client, deux clients sur trois (65 %) attribuent à FAC une note de cinq sur cinq quant à leur expérience avec elle.

Résumé des résultats

Objectif stratégique	Mesure des résultats	2012-2013		2013-2014		Commentaires
		Cible	Résultat	Cible	Résultat	
Offrir une expérience client extraordinaire	Indice de l'expérience client[23]	61,0 %	64,1 %	61,5 %	62,4 %	Cible dépassée
	L'établissement d'excellentes relations avec les clients est un élément essentiel de la stratégie en matière d'expérience client de FAC. La stratégie a été mise à jour en 2013-2014 afin d'améliorer l'uniformité et la qualité de l'expérience client. L'indice national de l'expérience client a été de 62,4 % en 2013-2014, ce qui excède la cible de fin d'exercice. Cela signifie que plus de 62 % des participants au sondage ont attribué une note maximale à FAC, c'est-à-dire une note de cinq sur cinq.					
Faire preuve d'engagement envers l'industrie de l'agriculture et de l'agroalimentaire, en accordant une attention particulière aux producteurs et aux jeunes agriculteurs	Volume total de financement accordé aux jeunes agriculteurs	1,74 G$	2,32 G$	2,10 G$	2,27 G$	Cible dépassée
	FAC a continué de soutenir les jeunes agriculteurs en approuvant un montant de 416 millions de dollars en prêts Jeune agriculteur. FAC a aussi lancé un programme FAC sur le campus dans le cadre duquel elle a parrainé l'amélioration des salons des étudiants en agriculture et offert des trousses d'accueil aux étudiants de première année en agriculture par l'intermédiaire de son programme Agri-trousse de FAC sur le campus. FAC a conclu un partenariat de recherche en économie avec trois universités afin de mener des recherches sur les prix des aliments pour animaux, la production agroalimentaire pour une exportation efficiente et l'utilisation de vaccins dans l'élevage de bétail. FAC a aussi collaboré étroitement avec Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) en 2013-2014 pour concevoir et lancer le système de gestion de la rétroaction des clients d'AAC, appelé « Insights ». Le système a été mis au point à FAC grâce à la rétroaction fournie par AAC. Depuis 2006, FAC offre un fonds de capital de risque à l'agriculture canadienne afin de stimuler les investissements. En 2013-2014, FAC a augmenté son engagement dans le secteur du capital de risque par l'entremise du Fonds Avrio II et du Fonds de financement subordonné Avrio.					

[23] Indice de l'expérience client : Ce pointage est déterminé en fonction de sondages menés auprès des clients au sujet de leur satisfaction et de leur fidélité, de la promotion qu'ils font de FAC, de la facilité avec laquelle ils font affaire avec FAC et de la capacité de FAC de résoudre des problèmes de service.

Objectif stratégique	Mesure des résultats	2012-2013 Cible	2012-2013 Résultat	2013-2014 Cible	2013-2014 Résultat	Commentaires
Promouvoir l'agriculture comme une industrie dynamique qui est importante pour le Canada	Indice de couverture favorable des médias pour *L'agriculture, plus que jamais*	S.O. – Nouvelle mesure adoptée en 2013-2014	S.O.	Supérieur ou égal au pointage de couverture favorable des médias de FAC	Moyenne annuelle de 66,25	Cible dépassée. Le pointage moyen de couverture favorable des médias de FAC pour 2013-2014 est de 65,00. L'indice de couverture favorable des médias pour *L'agriculture, plus que jamais* dépasse ce pointage de 1,25.
	FAC a continué de promouvoir *L'agriculture, plus que jamais*, une campagne pluriannuelle dont l'objectif est d'améliorer les perceptions de l'agriculture au Canada. Au 31 mars 2014, FAC collaborait avec 270 partenaires officiels de l'industrie et 400 promoteurs de la cause. *L'agriculture, plus que jamais* comptait 13 500 fans sur Facebook, 6 600 abonnés qui suivaient la cause sur Twitter, 22 500 visionnements de vidéos sur YouTube et 48 000 visiteurs uniques sur son site. Consultez le site www.agricultureplusquejamais.ca pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet.					
Accroître la capacité de FAC de fournir des connaissances de pointe et de nouvelles perspectives	FAC a poursuivi ses efforts constants en vue d'accroître les connaissances, les compétences et l'expertise de ses employés afin de mieux servir ses clients. En 2013-2014, les équipes de la Veille de la clientèle et des employés ont créé 22 vidéos (dont neuf qui ont été distribuées aux employés) qui étaient spécifiquement axées sur FAC, l'agriculture et les finances. FAC a aussi distribué 143 trousses de connaissances personnalisées, 84 trousses d'information pré-contact et 78 autres projets liés au savoir destinés aux employés, aux fins de diffusion auprès des clients. Ces trousses sont personnalisées et contiennent des renseignements propres au secteur du client, des questions portant à réflexion et d'autres sources d'information à consulter. FAC a téléchargé des articles de distributeurs de nouvelles de l'agroindustrie dans les deux langues officielles au https://www.fcc-fac.ca/fr/nous-financons/agroentreprise-et-agroalimentaire/nouvelles-de-l-industrie.html. Ces articles ont permis aux employés de se tenir au fait des actualités et ont fourni aux clients existants et potentiels une source unique de nouvelles sur le secteur de l'agroentreprise et de l'agroalimentaire.					

Efficience et exécution

Résultat essentiel

En 2020, FAC continue d'être reconnue comme une société très efficiente, efficace et agile avec laquelle il est facile de faire affaire. La société maintient un ratio d'efficience de 42,0 % ou moins.

Résumé des résultats

Objectif stratégique	Mesure des résultats	2012-2013 Cible	2012-2013 Résultat	2013-2014 Cible	2013-2014 Résultat	Commentaires
Optimiser la façon dont FAC fait des affaires	Ratio d'efficience[24]	37,1 %	38,4 %*	38,6 %	39,7 %	Cible non atteinte. La cible ne tient pas compte de l'effet des coûts liés au programme de gestion du risque d'entreprise améliorée ou du reclassement de la charge pour 2012-2013. Hormis ces facteurs d'incidence, la cible a été dépassée.
	Indice de l'engagement des employés – indicateurs de la facilité de faire des affaires[25]	Pointage supérieur ou égal à la moyenne des pointages des 50 employeurs de choix	83,0 % (5,4 % supérieur à la cible)	Pointage supérieur à la moyenne des pointages des 50 employeurs de choix	76,2 % (1,6 % inférieur à la moyenne des pointages des 50 employeurs de choix)	Cible non atteinte. En raison des changements importants apportés aux systèmes et processus de financement de FAC, cette cible n'a pu être atteinte. FAC poursuit ses efforts afin de stabiliser le nouveau système.
	FAC met régulièrement au défi tous ses secteurs de trouver de meilleurs moyens de faire des affaires et de répondre aux attentes des clients en matière de prestation de service et de rapidité. En 2013-2014, FAC a mis en œuvre les projets suivants dans le but d'améliorer l'efficience et de réduire les coûts : le projet de renouvellement de la technologie de téléphonie pour ses représentants du service à la clientèle, le projet de mise à niveau et d'installation du matériel de vidéoconférence et le projet de mise en place du logiciel SharePoint afin d'aider les employés à gérer les projets et à partager des vidéos. FAC a aussi adopté un nouveau modèle de gouvernance du portefeuille afin d'accroître ses capacités en matière de ressources (humaines, techniques, financières et en capacité de changement) à l'échelle de la société.					
Améliorer la gestion de l'information d'entreprise	FAC est déterminée à mettre sur pied un programme complet à l'échelle de la société qui permettrait d'accéder rapidement à l'information essentielle à son fonctionnement et de la gérer efficacement, et de réduire les risques et les coûts de stockage. En 2013-2014, le programme de gestion améliorée de l'information a permis à FAC de s'assurer que ses pratiques étaient conformes à la directive du gouvernement fédéral sur la tenue de registres.					
Améliorer la capacité d'adapter les modes de prestation aux besoins des clients	Facilité de faire des affaires – mesure de l'indice de l'expérience client	S.O. – Nouvelle mesure adoptée en 2013-2014	S.O.	62,0 %	62,0 %	Cible atteinte
	En 2013-2014, FAC a modifié la conception de son site Web public afin d'améliorer sa présence en ligne. Les principales améliorations apportées comprennent l'accès aux relevés annuels en ligne et la mise à jour des affichages-client. FAC s'est engagée à fournir à ses employés l'accès à l'information sur la société, les clients et les partenaires à partir de divers appareils mobiles. En 2013-2014, une stratégie en matière de services mobiles a été approuvée et les premières étapes de sa mise en œuvre ont été entreprises dans le but de déterminer les appareils les plus susceptibles de répondre aux besoins de groupes particuliers d'employés en matière de services mobiles.					

*Les données historiques ont été retraitées en raison d'ajustements apportés aux exercices antérieurs.

[24] Pour obtenir une définition de « ratio d'efficience », veuillez consulter le glossaire.
[25] Les indicateurs de la facilité de faire des affaires englobent les résultats pour les aspects suivants : les collègues, l'environnement de travail physique, les ressources, les processus de travail et les tâches, calculés dans l'étude annuelle sur les Employeurs de choix au Canada d'Aon Hewitt.

Expérience employé

Résultat essentiel

En 2020, FAC continue d'être un employeur de choix grâce à une culture qui motive les employés à offrir une expérience client extraordinaire. FAC obtient un pointage d'engagement des employés supérieur au pointage d'engagement moyen des 50 employeurs de choix au Canada.

Résumé des résultats

Objectif stratégique	Mesure des résultats	2012-2013		2013-2014		Commentaires
		Cible	Résultat	Cible	Résultat	
Offrir une excellente expérience employé	Indice d'engagement des employés[26]	Pointage supérieur ou égal à la moyenne des pointages des 50 employeurs de choix	86,0 % (7,0 % supérieur à la cible)	Pointage supérieur à la moyenne des pointages des 50 employeurs de choix	81,0 % (pointage supérieur de 3,0 % à la moyenne des pointages des 50 employeurs de choix)	Cible atteinte
	Indice d'engagement des employés – sous-ensemble des données tirées du sondage sur l'engagement des employés – indicateurs de l'expérience employé[27]	Pointage supérieur ou égal à la moyenne des pointages des 50 employeurs de choix	82,0 % (6,4 % supérieur à la cible)	Pointage supérieur à la moyenne des pointages des 50 employeurs de choix	79,8 % (pointage supérieur de 4,0 % à la moyenne des pointages des 50 employeurs de choix)	Cible atteinte
	Une excellente expérience employé est un élément essentiel d'une expérience client extraordinaire. En 2013-2014, FAC a lancé le programme Principes fondamentaux de notre culture (cours d'appoint sur la culture) afin de renforcer sa culture. Un nouveau manuel a été élaboré pour les trousses d'orientation des nouveaux employés. Des améliorations ont aussi été apportées au site de reconnaissance des employés de FAC (magnifique) afin d'encourager les marques de reconnaissance.					
Continuer de privilégier la diversité de l'effectif	Mesure de la diversité[28]	S.O. – Nouvelle mesure adoptée en 2013-2014	S.O.	Réduire l'écart de diversité de 12 points	L'écart de diversité a été réduit de 17 points	Cible dépassée
	FAC croit que l'équité en matière d'emploi constitue un avantage concurrentiel qui favorise l'innovation et enrichit notre culture. Le rapport d'étape sur la situation des employés de la Commission canadienne des droits de la personne indique que FAC a fait d'importants progrès sur le plan de l'accroissement de la représentation des minorités visibles au sein de son effectif. En 2013-2014, FAC a approuvé une nouvelle stratégie en matière de diversité qui sera mise en œuvre au cours des trois prochains exercices.					
Renforcer les aptitudes au leadership	Indice du leadership – sous-ensemble des données tirées du sondage sur l'engagement des employés – indicateurs du leadership[29]	Pointage supérieur à la moyenne des pointages des 50 employeurs de choix	81,0 % (9,0 % supérieur à la cible)	Pointage supérieur à la moyenne des pointages des 50 employeurs de choix	79,8 % (pointage supérieur de 7,6 % à la moyenne des pointages des 50 employeurs de choix)	Cible atteinte
	Une nouvelle formation en leadership (Leadership Transformations) a été élaborée et donnée à un groupe pilote. Le programme fournira de l'appui aux gestionnaires sur le plan de la gestion du rendement et du perfectionnement professionnel des employés de FAC.					
Améliorer les connaissances des employés	La stratégie de FAC en matière d'apprentissage comprend deux volets principaux : le programme Notions essentielles du financement qui comprend une formation visant à perfectionner les compétences et les connaissances dont les employés ont besoin pour servir les clients, ainsi qu'une initiative visant à accroître la compréhension de la gestion du risque d'entreprise des employés et la responsabilisation à cet égard à l'échelle de la société. Ces éléments ont été communiqués aux employés dans le cadre de présentations en ligne.					

[26] Le rendement est mesuré par l'étude annuelle sur les Employeurs de choix au Canada d'Aon Hewitt.

[27] Les indicateurs de l'expérience employé englobent la moyenne des résultats obtenus pour les mesures suivantes : possibilités de carrière, apprentissage et perfectionnement, sentiment d'accomplissement, gestion du rendement et équilibre travail-vie personnelle, selon l'étude annuelle sur les Employeurs de choix au Canada d'Aon Hewitt.

[28] La mesure de la diversité est fondée sur le *Rapport sur l'établissement des objectifs du Système de gestion de l'information sur l'équité en milieu de travail* d'Emploi et Développement social Canada.

[29] Les indicateurs du leadership sont fondés sur la moyenne obtenue pour les facteurs suivants afin de calculer l'indice de leadership : leadership de la haute direction, gestionnaire, reconnaissance, possibilités de carrière et gestion du rendement, selon l'étude annuelle sur les Employeurs de choix au Canada d'Aon Hewitt.

Cibles, objectifs et mesures futurs de 2014-2017

FAC a employé un modèle d'atouts stratégiques à titre de cadre d'évaluation et d'élaboration de la stratégie d'entreprise de 2014-2017. Les atouts stratégiques représentent les raisons pour lesquelles les clients choisissent de faire affaire avec FAC plutôt qu'avec ses concurrents. Ces atouts ne peuvent pas être facilement reproduits et sont essentiels à la réussite à long terme de la société. Les résultats de la société peuvent être compromis si ces atouts stratégiques ne sont pas maintenus ou perfectionnés.

Les résultats de l'évaluation des atouts stratégiques de FAC indiquent que la présence d'excellentes relations avec les clients est la principale raison pour laquelle les clients choisissent FAC. Comme l'illustre la carte stratégique de la société, nous avons également déterminé que la culture à rendement élevé de FAC est essentielle à d'excellentes relations avec la clientèle. Réunis, ces thèmes alimentent le thème de la réussite commerciale durable, ce qui contribue à la réussite de FAC et de l'industrie agricole canadienne.

Deux autres thèmes se dégagent en marge des atouts stratégiques. La gestion du risque d'entreprise (GRE), à gauche de la carte stratégique de la société, sert à protéger les relations avec les clients, alors que l'efficience opérationnelle, à droite de la carte, permet à FAC de rationaliser son fonctionnement dans les secteurs qui n'ont pas d'incidence sur les relations avec les clients et d'investir dans les secteurs qui en ont une.

Les mesures et les cibles d'entreprise définissent la façon dont FAC mesurera les objectifs prévus dans sa stratégie. La situation actuelle est alors analysée selon l'examen du contexte d'exploitation, ainsi que les risques, les forces, les faiblesses, les occasions et les menaces.

Des initiatives et objectifs d'entreprise sont alors mis au point pour atteindre les objectifs, et sont accompagnés de plans d'action qui seront mis en œuvre et surveillés au moyen de l'indicateur de performance global.

Vision

Toute la chaîne de valeur agricole et agroalimentaire est d'avis que FAC *œuvre pour l'avenir de l'agroindustrie*.

Nous sommes reconnus comme *la* source de savoir et de produits et services de financement adaptés aux besoins des producteurs et des agroentrepreneurs.

Nos clients font la promotion de la société et ne peuvent s'imaginer faire des affaires sans elle.

Nous avons à cœur notre responsabilité sociale et environnementale et nous sommes un employeur de choix partout où nous sommes présents.

Nous facilitons les processus d'affaires tant pour les clients que pour les employés.

FAC est financièrement solide et stable et investit considérablement dans l'industrie agricole et agroalimentaire.

Mission

Mettre en valeur le secteur rural canadien par la prestation de solutions d'affaires et financières, spécialisées et personnalisées, aux familles agricoles et aux agroentreprises*.

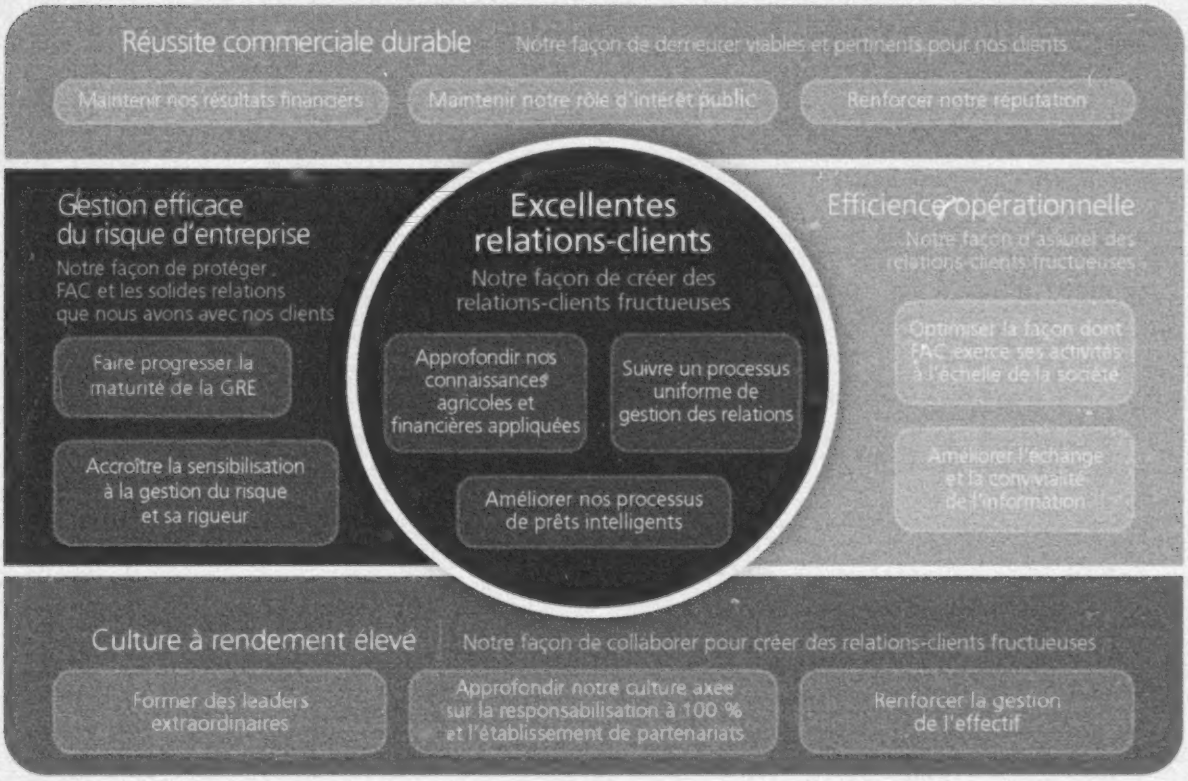

* L'énoncé qui précède est une version abrégée de la mission de FAC. Pour en obtenir la version complète, consultez le Profil de la société au fac.ca à la page À propos de FAC.

Thème : Réussite commerciale durable

Résultat essentiel

En 2020, FAC est financièrement solide et bien respectée par les intervenants. Selon les petites et moyennes entreprises partout au pays, FAC constitue une source fiable de financement à long terme. Les producteurs agricoles primaires et les propriétaires d'agroentreprises considèrent FAC comme une source de produits et de services pertinents peu importe le cycle économique. FAC maintient un capital suffisant et obtient un rendement des capitaux propres supérieur ou égal à 12 %.

Réussite commerciale durable – Notre façon de demeurer viables et pertinents pour nos clients				
Objectif stratégique	**Mesure**	**Cible 2014-2015**	**Cible 2015-2016**	**Cible 2016-2017**
Maintenir nos résultats financiers	Bénéfice net	490,5 M$	530,8 M$	548,8 M$
	Rendement des capitaux propres	12,2 %	11,8 %	11,0 %
	Mesure de suffisance du capital	Supérieur ou égal à 100 %	Supérieur ou égal à 100 %	Supérieur ou égal à 100 %
	Continuer de mettre l'accent sur la gestion et le contrôle des dépenses			
	Poursuivre la mise en œuvre du cadre de gestion du capital			
	Réaliser une étude de faisabilité portant sur la titrisation de prêts avec d'autres institutions financières comme méthode de gestion du risque lié au portefeuille de prêts			
Maintenir notre rôle d'intérêt public	Couverture favorable des médias en agriculture	Supérieur ou égal à l'indice global de couverture favorable des médias	Supérieur ou égal à l'indice global de couverture favorable des médias	Supérieur ou égal à l'indice global de couverture favorable des médias
	Pourcentage des clients dans les segments des petites et moyennes entreprises	> 90 %	> 90 %	> 90 %
	Financement accordé aux jeunes agriculteurs	2,06 G$	2,14 G$	2,22 G$
	Créer et favoriser un dialogue positif au sujet de l'agriculture canadienne en partenariat avec des intervenants de l'industrie			
	Améliorer les programmes qui appuient les jeunes agriculteurs			
	Mettre en œuvre la stratégie de responsabilité sociale d'entreprise			
	Continuer de mettre l'accent sur les petites et moyennes entreprises			
Renforcer notre réputation (auprès de tous les intervenants)	Couverture favorable des médias	7 points au-dessus de la moyenne globale des institutions financières	7 points au-dessus de la moyenne globale des institutions financières	7 points au-dessus de la moyenne globale des institutions financières
	Renforcer la stratégie intégrée pour intervenants multiples (notamment avec AAC et les associations sectorielles)			

Thème : Excellentes relations-clients

Résultat essentiel

En 2020, FAC continue de solidifier ses relations-clients et reconnaît qu'il s'agit d'un facteur de différenciation clé. FAC transmet à ses clients sa connaissance de l'industrie et met au point des produits et des services financiers novateurs pour les aider. Selon l'indice de l'expérience client, deux clients sur trois (65 %) attribuent à leur expérience avec FAC une note de cinq sur cinq.

Excellentes relations-clients – Notre façon de créer des relations-clients fructueuses				
Objectif stratégique	**Mesure**	**Cible 2014-2015**	**Cible 2015-2016**	**Cible 2016-2017**
Perfectionner nos processus de prêts intelligents	Facilité de faire affaire avec FAC – indice de l'expérience client	62,0 %	62,5 %	63,0 %
	Développer et lancer le prêt renouvelable sur garantie mobilière			
	Améliorer la prestation globale des services de financement des Alliances			
	Optimiser le processus de décision de crédit			
Approfondir nos connaissances agricoles et financières appliquées	Améliorer les outils et les activités d'apprentissage destinés aux clients et aux employés			
	Mettre à profit l'information et fournir aux cadres supérieurs une interprétation des enjeux émergents, des possibilités et des défis			
Suivre un processus uniforme de gestion des relations d'affaires	IEC	61,5 %	62,0 %	62,5 %

Thème : Gestion efficace du risque d'entreprise

Résultat essentiel

En 2020, la viabilité de FAC est assurée par l'excellence de sa gestion du risque, qui protège ses relations-clients fructueuses. Les pratiques et les processus liés à la gestion du risque de FAC sont conformes à ceux des autres institutions financières sous réglementation fédérale au Canada. FAC respecte ses limites en matière de propension et de tolérance au risque et maintient un capital suffisant.

Gestion efficace du risque d'entreprise – Notre façon de protéger FAC et les solides relations que nous avons avec nos clients				
Objectif stratégique	**Mesure**	**Cible 2014-2015**	**Cible 2015-2016**	**Cible 2016-2017**
Faire progresser la maturité de la GRE	Mesure de maturité de la GRE	3,4	4,0	4,0
	Mettre en œuvre le programme de gestion du risque d'entreprise			
Accroître la sensibilisation à la gestion du risque chez les employés et sa rigueur (au niveau de la mentalité des employés)	Accroître la compréhension et la responsabilisation des employés en matière de gestion du risque à l'échelle de FAC			

Thème : Efficience opérationnelle

Résultat essentiel

En 2020, FAC continue d'être reconnue comme une société très efficiente, efficace et agile avec laquelle il est facile de faire affaire. La société affiche un ratio d'efficience de 42 % ou moins.

Efficience opérationnelle – Notre façon d'assurer des relations-clients fructueuses				
Objectif stratégique	**Mesure**	**Cible 2014-2015**	**Cible 2015-2016**	**Cible 2016-2017**
Optimiser la façon dont FAC exerce ses activités à l'échelle de la société	Ratio d'efficience	39,9 %	38,4 %	38,6 %
	Engagement des employés – facilité de faire des affaires	Pointage supérieur à la moyenne des pointages des 50 employeurs de choix	Pointage supérieur à la moyenne des pointages des 50 employeurs de choix	Pointage supérieur à la moyenne des pointages des 50 employeurs de choix
	Mettre en œuvre une stratégie d'optimisation du portefeuille de technologies			
Améliorer la communication et la convivialité de l'information	Améliorer les capacités de collaboration			
	Mettre en œuvre la phase de sécurité du Programme de solutions interactives et en ligne			

Thème : Culture à rendement élevé

Résultat essentiel

En 2020, FAC continue d'être un employeur de choix grâce à une culture qui motive les employés à offrir une expérience client extraordinaire. FAC obtient un pointage pour l'engagement des employés qui est supérieur à la moyenne des pointages des 50 employeurs de choix participant à l'étude menée par Aon Hewitt.

Culture à rendement élevé – Notre façon de collaborer pour créer des relations-clients fructueuses				
Objectif stratégique	**Mesure**	**Cible 2014-2015**	**Cible 2015-2016**	**Cible 2016-2017**
Former des leaders extraordinaires	Indice du leadership – sous-ensemble des données tirées du sondage sur l'engagement des employés – indicateurs du leadership	Pointage supérieur à la moyenne des pointages des 50 employeurs de choix	Pointage supérieur à la moyenne des pointages des 50 employeurs de choix	Pointage supérieur à la moyenne des pointages des 50 employeurs de choix
	Accroître l'efficacité du leadership			
Approfondir notre culture axée sur la responsabilisation à 100 % et l'établissement de partenariats	Engagement des employés	Pointage supérieur à la moyenne des pointages des 50 employeurs de choix	Pointage supérieur à la moyenne des pointages des 50 employeurs de choix	Pointage supérieur à la moyenne des pointages des 50 employeurs de choix
	Indice d'engagement des employés – sous-ensemble des données tirées du sondage sur l'engagement des employés – indicateurs de l'expérience employé	Pointage supérieur à la moyenne des pointages des 50 employeurs de choix	Pointage supérieur à la moyenne des pointages des 50 employeurs de choix	Pointage supérieur à la moyenne des pointages des 50 employeurs de choix
	Mettre en œuvre la troisième année de la stratégie relative à la culture			
Renforcer la gestion de l'effectif	Mesure de la diversité	Embauche nette de 5 candidats représentatifs de la diversité	Embauche nette de 5 candidats représentatifs de la diversité	Embauche nette de 5 candidats représentatifs de la diversité
	Mettre en œuvre la stratégie de relève pour les postes de cadres supérieurs			
	Revoir la stratégie sur la diversité et le plan sur l'équité en matière d'emploi			

Examen des résultats financiers

Résultats d'exploitation consolidés

Aperçu du bénéfice net

Le bénéfice net de FAC en 2013-2014 a augmenté de 138,4 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse s'explique principalement par une croissance des intérêts créditeurs nets, une diminution de la charge pour pertes sur prêts et une augmentation de l'ajustement de juste valeur. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par une augmentation des frais d'administration. Il est prévu que le bénéfice net diminuera de 23,6 % en 2014-2015, principalement en raison d'une augmentation de la charge pour pertes sur prêts et des frais d'administration et d'une diminution de l'ajustement de juste valeur.

Bénéfice net*

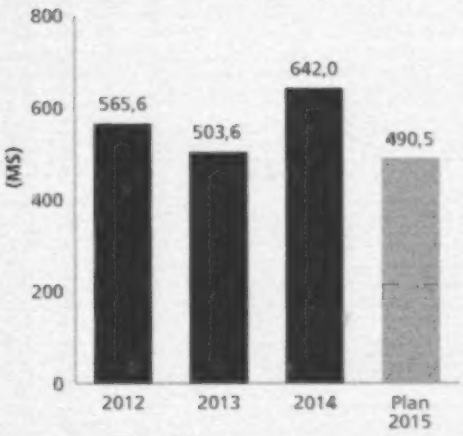

*Les données historiques ont été retraitées en raison d'ajustements apportés aux exercices antérieurs.

Rendement des capitaux propres

Le rendement des capitaux propres a augmenté pour s'établir à 17,0 % en 2013-2014, comparativement à 16,1 % en 2012-2013. Cette hausse s'explique principalement par une augmentation du bénéfice net. On prévoit que le rendement des capitaux propres connaîtra une baisse pour s'établir à 12,2 % en 2014-2015, en raison d'une augmentation des fonds propres de FAC et d'une diminution du bénéfice net.

Rendement des capitaux propres*

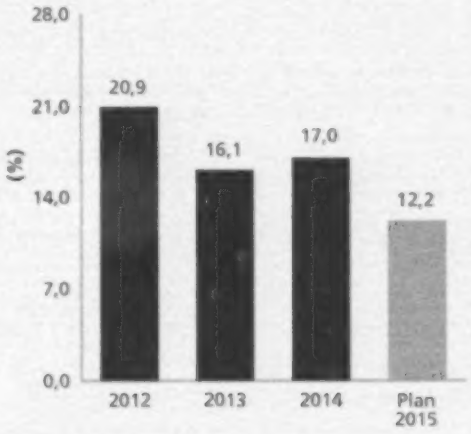

*Les données historiques ont été retraitées en raison d'ajustements apportés aux exercices antérieurs.

Intérêts créditeurs nets et marge d'intérêt nette

Les variations de la marge d'intérêt nette et du volume du portefeuille constituent la principale source de la fluctuation des intérêts créditeurs nets. Le tableau suivant présente des données historiques sur la marge d'intérêt nette et les différentiels de taux d'intérêt. Ces différentiels correspondent à la différence de taux entre les intérêts gagnés sur l'actif productif et les intérêts payés sur le passif portant intérêt.

Marge d'intérêt nette

	2014		2013		2012	
(millions de dollars)	Solde moyen	Taux	Solde moyen	Taux	Solde moyen	Taux
Actif productif						
Solde du capital des prêts à taux fixe	9 275,8	4,64 %	8 601,3	4,92 %	7 173,4	5,52 %
Solde du capital des prêts à taux variable	16 184,1	3,98 %	15 510,0	3,94 %	14 874,8	3,95 %
Placements	1 086,8	1,06 %	1 078,9	1,05 %	1 017,6	1,05 %
Placements de capital-risque	100,7	4,06 %	61,6	3,14 %	55,6	4,33 %
Total de l'actif productif	26 647,5	4,22 %	25 251,8	4,27 %	23 121,4	4,43 %
Total du passif portant intérêt	22 596,9	0,99 %	21 581,1	1,00 %	19 944,8	1,11 %
Total du différentiel de taux d'intérêt		3,23 %		3,27 %		3,32 %
Effet des capitaux propres		0,13 %		0,13 %		0,15 %
Marge d'intérêt nette		3,36 %		3,40 %		3,47 %

Les taux des prêts à taux d'intérêt fixe ont continué de diminuer en 2013-2014, puisque de nouveaux prêts et des prêts renouvelés ont été ajoutés au portefeuille à des taux plus bas. Les taux des prêts à taux d'intérêt variable ont augmenté par rapport à 2012-2013, en raison d'un changement à la composition du portefeuille pour les prêts à taux variable, alors que les taux préférentiels au Canada sont demeurés inchangés en 2013-2014. Les taux de placement de capital de risque ont augmenté en 2013-2014, principalement en raison de l'augmentation des intérêts gagnés sur les placements par emprunt.

En 2013-2014, les taux d'intérêt sur le passif portant intérêt de FAC ont été plus faibles que ceux de l'exercice précédent. Cette situation s'explique principalement par le financement à taux fixe plus élevé venant à échéance en 2013-2014. Cette diminution a été partiellement contrebalancée par la hausse du financement à taux variable par rapport à l'exercice précédent.

La société finance une portion de son portefeuille de prêts au moyen de ses capitaux propres disponibles, ce qui a eu une incidence de 0,13 % sur la marge d'intérêt nette.

Le tableau suivant détaille les hausses, sur 12 mois, des intérêts créditeurs nets, y compris celles attribuables aux fluctuations du volume du portefeuille et de la marge d'intérêt nette.

Intérêts créditeurs nets et marge d'intérêt nette

(millions de dollars)	Plan 2015	2014	2013	2012
Intérêts créditeurs nets	935,1	900,2	861,4	802,4
Actif total moyen	27 686,1	26 793,1	25 310,7	23 133,5
Marge d'intérêt nette (%)	3,38	3,36	3,40	3,47
Variation des intérêts créditeurs nets sur 12 mois attribuable aux :				
Augmentations du volume	31,1	45,9	71,3	58,8
Variations de la marge	3,8	(7,1)	(12,3)	(10,2)
Variation totale des intérêts créditeurs nets	34,9	38,8	59,0	48,6

Les intérêts créditeurs nets de FAC ont augmenté de 4,5 % en 2013-2014 pour se chiffrer à 900,2 millions de dollars. L'actif total moyen a connu une hausse de 5,9 % pour s'établir à 26 793,1 millions de dollars, principalement en raison de l'accroissement des prêts. La marge d'intérêt nette a diminué de 0,04 %, ce qui est attribuable en grande partie à des marges de prêt à taux fixe inférieures. En 2014-2015, la marge d'intérêt nette devrait augmenter pour se chiffrer à 3,38 % en raison de l'effet des capitaux propres.

Produits autres que d'intérêt

FAC a généré d'autres produits d'un montant de 21,8 millions de dollars grâce à Investissement FAC, Assurances FAC et Logiciels de gestion FAC. Il s'agit d'une augmentation par rapport à 2012-2013, principalement attribuable à un gain réalisé sur la vente d'un placement de capital-risque effectuée en 2011-2012. FAC prévoit que des gains additionnels d'environ 0,3 million de dollars seront réalisés relativement à cette vente au cours d'exercices futurs, sous réserve de l'exécution de certaines conditions du contrat de vente. Les produits autres que d'intérêt devraient se chiffrer à 14,0 millions de dollars en 2014-2015.

Frais d'administration

Les frais d'administration de FAC comprennent les coûts associés aux activités quotidiennes et les coûts relatifs à des projets particuliers entrepris par FAC afin d'appuyer ses activités et d'atteindre ses objectifs stratégiques. Le ratio d'efficience mesure le pourcentage des produits gagnés qui est affecté à l'exploitation de la société. Un faible ratio d'efficience indique une utilisation efficiente des ressources de la société. Le ratio d'efficience de FAC est passé de 38,4 %* en 2012-2013 à 39,7 % en 2013-2014, principalement en raison d'une hausse des frais d'administration, qui est partiellement contrebalancée par une augmentation des intérêts créditeurs nets.

La hausse des frais d'administration est principalement attribuable à la hausse de la charge liée au personnel, qui est nécessaire pour soutenir la croissance des activités d'affaires, à l'augmentation de la charge au titre des coûts de retraite associés au régime à prestations déterminées, ainsi qu'aux coûts supplémentaires du programme élargi de gestion du risque améliorée, mis sur pied en 2013-2014.

Comme l'illustre le graphique ci-dessous, la charge liée au personnel a représenté le plus important élément au poste des frais d'administration en 2013-2014, soit une proportion de 61,2 % du total de ces frais.

Frais d'administration par catégorie*

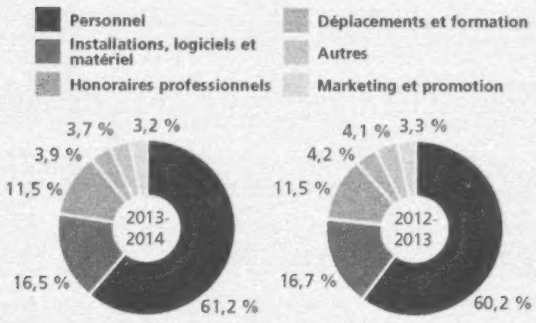

*Les données historiques ont été retraitées en raison d'ajustements apportés aux exercices antérieurs.

Selon les prévisions, le total des frais d'administration augmentera à 378,9 millions de dollars en 2014-2015, et le ratio d'efficience augmentera légèrement pour s'établir à 39,9 %, étant donné que les initiatives de réduction des coûts sont contrebalancées par les hausses prévues liées aux initiatives en matière de gestion du risque d'entreprise, aux coûts des installations, à la croissance du portefeuille et à l'inflation générale. FAC continuera, en outre, d'axer ses efforts sur la prestation efficace de ses services, tout en privilégiant les activités productrices de revenus et la gestion continue des coûts organisationnels. Parallèlement, des dépenses supplémentaires dans des activités non productrices de revenus seront nécessaires pour mettre en œuvre les pratiques exemplaires de l'industrie sur le plan du risque d'entreprise et de la gestion du capital. L'adoption de pratiques exemplaires au chapitre de la gestion du risque permettra à FAC de se protéger contre les pertes financières potentielles.

Frais d'administration*

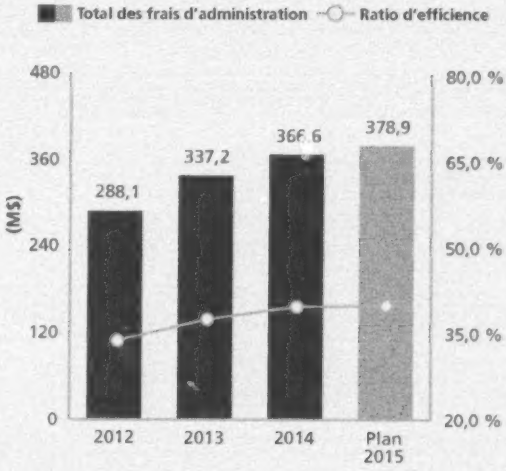

*Les données historiques ont été retraitées en raison d'ajustements apportés aux exercices antérieurs.

Charge pour pertes sur prêts

La charge pour pertes sur prêts est imputée au bénéfice net selon le montant requis pour ramener la provision pour pertes sur prêts au niveau approprié.

La charge pour pertes sur prêts a diminué de 85,6 millions de dollars par rapport à l'exercice 2012-2013, ce qui a entraîné une récupération de 47,6 millions en 2013-2014. Cette diminution est principalement attribuable à une modification de l'estimation fondée sur une révision des données sur les garanties, une amélioration générale de la santé du portefeuille et une révision des hypothèses sous-jacentes utilisées pour calculer la provision pour pertes sur prêts. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par une augmentation de la provision requise pour soutenir la croissance des prêts. En 2014-2015, on prévoit que la charge augmentera pour s'établir à 91,2 millions, principalement en raison de la croissance du portefeuille et d'un risque de crédit du portefeuille accru. La charge exprimée en pourcentage des prêts à la clôture devrait croître pour atteindre 2,5 %.

Charge pour pertes sur prêts

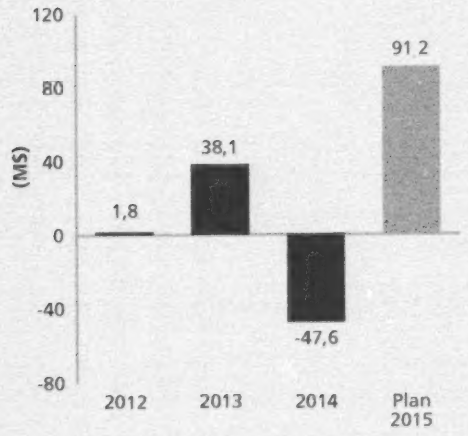

Ajustement de juste valeur

La juste valeur est le montant qu'un tiers indépendant paierait ou recevrait pour acheter ou vendre un instrument financier sur le marché. L'estimation de la juste valeur correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie, après ajustement pour le risque. Le montant d'ajustement de juste valeur de FAC comprend les modifications à la juste valeur des placements de capital-risque désignés, la dette à long terme désignée à sa juste valeur, les cautionnements, les actifs et passifs financiers dérivés ainsi que les couvertures de flux de trésorerie inefficaces. L'ajustement de juste valeur a augmenté de 37,1 millions de dollars en 2013-2014 pour s'établir à 39,0 millions de dollars en raison principalement d'un gain de juste valeur de 22,1 millions réalisé sur la vente d'un placement de capital-risque applicable le 1er avril 2014. L'ajustement de juste valeur devrait diminuer pour s'établir à 11,5 millions en 2014-2015. Pour de plus amples renseignements au sujet du calcul utilisé pour l'ajustement de juste valeur, veuillez consulter les notes 18 et 19 des Notes complémentaires aux états financiers consolidés.

Champs d'activité

Aperçu

FAC offre du financement, de l'assurance, des logiciels, des programmes d'apprentissage ainsi que d'autres services commerciaux aux producteurs, aux agroentrepreneurs et aux entreprises agroalimentaires. FAC sert plus de 100 000 clients à l'échelle du Canada par l'intermédiaire de ses champs d'activité qui comprennent :

- Financement de la production primaire
- Financement de l'agroentreprise et de l'agroalimentaire
- Alliances FAC
- Investissement FAC
- Assurances FAC
- Apprentissage FAC
- Logiciels de gestion FAC

Tous les produits et services offerts par l'intermédiaire de ces champs d'activité sont conçus sur mesure pour répondre aux besoins de l'agriculture canadienne. Les produits de financement comprennent les prêts standards à taux d'intérêt variable ou fixe et sont assortis de diverses options sur le plan de la durée, de l'amortissement et de la fréquence des paiements. Les résultats financiers de FAC sont essentiellement déterminés par le volume de prêts consentis dans les champs d'activité Financement de la production primaire, Financement de l'agroentreprise et de l'agroalimentaire et Alliances FAC.

Dans le cadre du champ **Financement de la production primaire**, qui représente le plus important champ d'activité de FAC, nous accordons des prêts aux producteurs primaires. Les clients de ce champ d'activité produisent des matières premières telles que des cultures, du lait, des fruits et des légumes et font l'élevage de bovins, de porcs, de volailles, de moutons et d'autres espèces de bétail. Ce champ d'activité comprend également, entre autres, le financement accordé aux vignobles, aux serres et aux exploitations forestières et aquicoles.

Le financement de la production primaire représente 83,4 % du solde total des prêts de FAC en 2013-2014. Les prêts ont augmenté de 772 millions de dollars par rapport à 2012-2013, ce qui porte le portefeuille à 21 858 millions en 2013-2014. Le taux de croissance des prêts est passé de 9,2 % au dernier exercice à 3,7 % en 2013-2014. Cette croissance du portefeuille du financement de l'agriculture primaire est principalement attribuable aux décaissements nets d'une valeur de 4 637 millions de dollars.

Financement de la production primaire

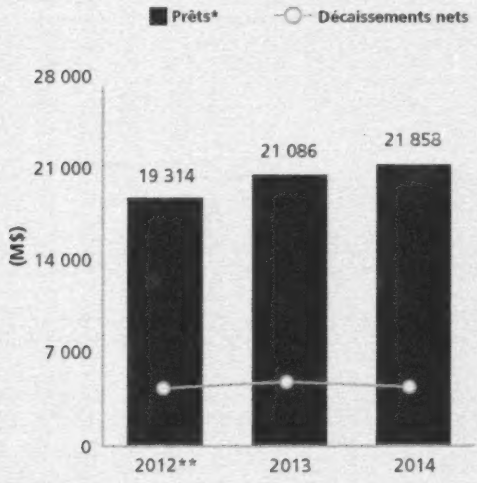

* Les prêts excluent les commissions sur prêt reportées.

**Les prêts pour 2012 ont été retraités entre les champs d'activité selon les codes du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN).

Dans le cadre du champ **Financement de l'agroentreprise et de l'agroalimentaire**, FAC accorde des prêts aux clients qui appuient les producteurs primaires. Cette clientèle se compose habituellement de fournisseurs ou de transformateurs qui vendent des produits aux producteurs primaires, leur en achètent ou leur offrent des services. Ces clients comprennent notamment les fabricants et les concessionnaires d'équipements, les fournisseurs d'intrants, les grossistes ainsi que les entreprises de commercialisation.

Les prêts consentis dans le cadre du champ Financement de l'agroentreprise et de l'agroalimentaire ont augmenté de 2,7 % par rapport à 2012-2013, pour s'établir à 3 450 millions de dollars en 2013-2014. Les décaissements nets connexes ont augmenté de 10,5 %, pour se chiffrer à 1 070 millions de dollars.

Financement de l'agroentreprise et de l'agroalimentaire

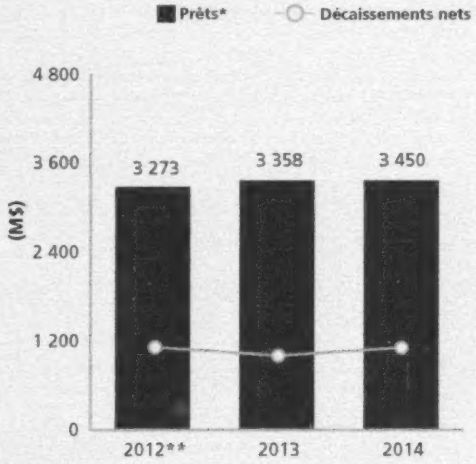

* Les prêts excluent les commissions sur prêt reportées.

**Les prêts pour 2012 ont été retraités entre les champs d'activité selon les codes SCIAN.

Alliances FAC va au-delà du crédit traditionnel en fournissant du financement aux clients qui font affaire avec des concessionnaires d'équipements, des détaillants d'intrants de culture, des coopératives, des négociants d'animaux et des fabricants, dans le cadre de relations contractuelles.

Par rapport à 2012-2013, les prêts d'Alliances FAC ont connu une augmentation de 28,7 %, pour atteindre en 2013-2014 un montant de 915 millions de dollars. Les décaissements nets ont conséquemment augmenté de 14,3 %, pour se chiffrer à 1 988 millions. Les décaissements en cours d'exercice ont dépassé les prêts en fin d'exercice, en raison de la nature à court terme des produits de financement dans ce champ d'activité.

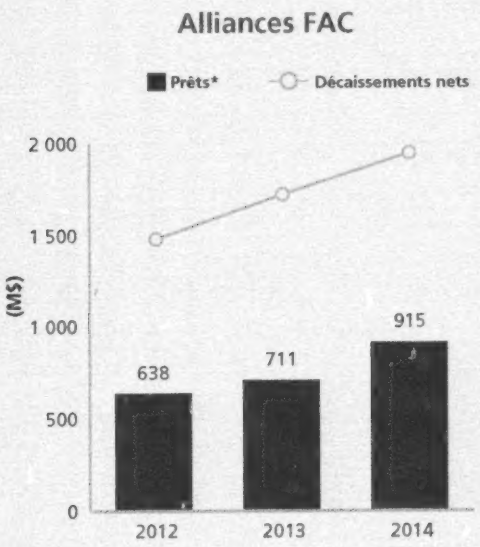

*Les prêts pour 2012 ont été retraités entre les champs d'activité selon les codes SCIAN.

Investissement FAC est le champ d'activité de FAC axé sur le capital-risque. Son objectif est de répondre aux besoins de l'industrie agricole en matière de financement non traditionnel.

Le portefeuille de placements de capital-risque comprend trois fonds de société en commandite gérés par Avrio Capital Inc. Le Fonds Avrio I, mis sur pied en 2006, et le Fonds Avrio II, créé en 2011, sont des fonds de participation au capital. Le Fonds de financement subordonné Avrio a été créé en janvier 2013 et est exclusivement axé sur le financement par dette subordonnée. Chaque fonds a obtenu un engagement de capital de 50 millions de dollars de FAC.

Les Fonds Avrio ont pour objectif d'investir dans des entreprises de l'étape de commercialisation à celle de croissance ou dans la restructuration du capital d'entreprises au stade de maturité dans les secteurs des bioproduits industriels, de la technologie alimentaire et agricole et des ingrédients nutraceutiques. Le Fonds Avrio I est maintenant fermé. Les nouveaux placements sont effectués par l'intermédiaire du Fonds de financement subordonné Avrio et du Fonds Avrio II qui approche la fin de la période de placement. Un nouveau fonds de placements en actions Avrio devrait commencer à effectuer des placements au cours de l'exercice 2014-2015. FAC prévoit y participer sous réserve d'une évaluation diligente.

En 2013-2014, Investissement FAC a réalisé un bénéfice de 37,7 millions de dollars provenant principalement de gains de juste valeur ainsi que d'un gain reporté provenant d'un désinvestissement antérieur. Le portefeuille de capital-risque devrait diminuer en 2014-2015 étant donné que les désinvestissements et les remboursements dépassent l'augmentation prévue des placements effectués par le truchement du Fonds Avrio II et du Fonds de financement subordonné Avrio.

Placements de capital-risque

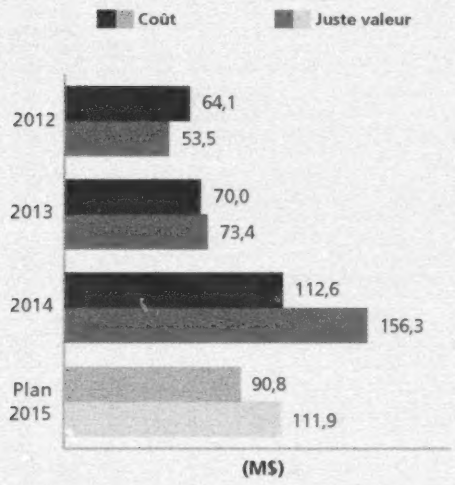

Placements de capital-risque en cours à la juste valeur

(millions de dollars)	Fonds Avrio I	Fonds Avrio II	Fonds de financement subordonné Avrio	Total
Solde au 31 mars 2013	51,9	21,5	0,0	73,4
Placements au cours de la période	0,6	31,1	19,5	51,2
Remboursements et désinvestissements au cours de la période	(0,7)	0,0	(0,2)	(0,9)
Variation de juste valeur	30,4	2,1	0,0	32,5
Variation des intérêts courus	(0,5)	0,1	0,5	(0,1)
Solde au 31 mars 2014	81,7	54,8	19,8	156,3
Engagement de capital non décaissé au 31 mars 2014	17,0	34,4	30,2	81,6

Ces placements portent le financement total accordé à l'industrie agricole, depuis la création d'Investissement FAC, à 148,0 millions de dollars. En outre, des coinvestisseurs ont effectué, pendant cette période, des placements supplémentaires dans l'industrie se chiffrant à 301,7 millions de dollars. La valeur comptable des montants de placement est abordée de façon plus détaillée à la note 9 des notes complémentaires aux états financiers consolidés.

Assurances FAC offre des produits d'assurance-vie et d'assurance-accidents du créancier qui protègent ses clients, leur entreprise et leur famille. La Compagnie d'assurance Sun Life du Canada agit à titre d'administrateur des programmes d'assurance de FAC dont elle assure la souscription.

Les primes d'assurance-vie, après déduction des demandes d'indemnité, contribuent directement au bénéfice net de FAC. Une augmentation constante du produit tiré des primes d'assurance a été observée au cours des derniers exercices en raison de la croissance du portefeuille de FAC, mais aussi parce qu'une importance particulière est accordée à la protection d'assurance dans l'offre d'une solution de financement complète au client. Le produit tiré des primes d'assurance a augmenté pour s'établir à 22,8 millions de dollars en 2013-2014, comparativement à 20,7 millions en 2012-2013. Le produit net tiré de l'assurance varie d'un exercice à l'autre selon les indemnités versées. En 2013-2014, le montant total des sinistres réalisés s'élevait à 8,5 millions de dollars, ce qui s'est soldé par un produit net tiré de l'assurance de 14,3 millions en 2013-2014, comparativement à 12,4 millions en 2012-2013.

En 2014-2015, le produit tiré des primes d'assurance devrait progresser de 5,7 % en raison de la croissance continue du portefeuille. Le produit net tiré de l'assurance devrait diminuer de 15,4 %.

Produit tiré de l'assurance

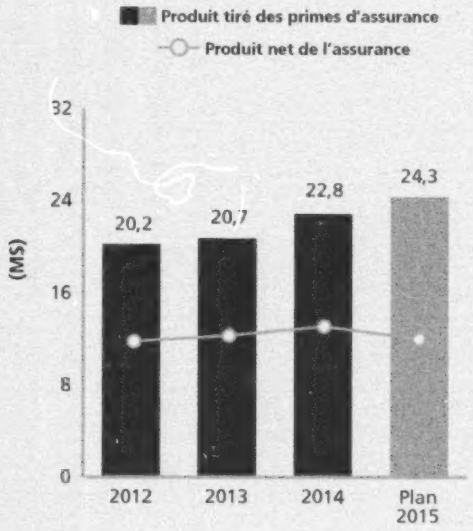

Apprentissage FAC offre aux producteurs et aux agroentrepreneurs canadiens de l'information et de la formation pour les aider à améliorer leurs pratiques de gestion agricole. En 2013-2014, 13 954 personnes ont assisté aux 128 principaux événements organisés par Apprentissage FAC, 13 859 personnes ont participé aux 117 événements dans le cadre de programmes dont FAC est un partenaire et les vidéos du programme d'Apprentissage en ligne FAC ont fait l'objet de 131 144 visionnements.

En 2014-2015, Apprentissage FAC continuera d'offrir une combinaison de formations en ligne et d'événements en personne afin de répondre aux besoins en constante évolution de l'industrie agricole en matière de gestion d'entreprise.

Le mandat de **Logiciels de gestion FAC** est de développer des logiciels de gestion agricole destinés à l'agriculture canadienne, de les améliorer constamment et d'en faire la promotion. En 2013-2014, le produit net tiré des ventes, y compris le soutien technique, a légèrement progressé pour atteindre 2,0 millions de dollars. En 2014-2015, les recettes tirées des ventes devraient diminuer légèrement pour se chiffrer à 1,9 million de dollars.

Situation financière

FAC continue d'afficher un solide bilan ainsi que de saines pratiques de gestion du risque. La section suivante traite de la situation financière de FAC et présente une analyse de son actif le plus important, soit son portefeuille de prêts. On y aborde aussi la qualité du crédit, les emprunts et les liquidités ainsi que la gestion du capital de FAC.

Prêts

Part de marché

Selon Statistique Canada, la dette agricole en cours a augmenté de 7,3 % pour atteindre 77 979,2 millions de dollars en 2013. FAC a diminué sa part de marché de 0,7 %, qui s'établit en 2013 à 29,3 %. La proportion de la dette agricole en cours détenue par FAC a augmenté de 1 032,9 millions de dollars par rapport à 2012 pour s'établir à 22 809,0 millions de dollars en 2013, ce qui lui confère à nouveau le deuxième rang derrière les banques à charte, dont la part de marché représente 27 993,6 millions de dollars.

Part de marché au 31 décembre*

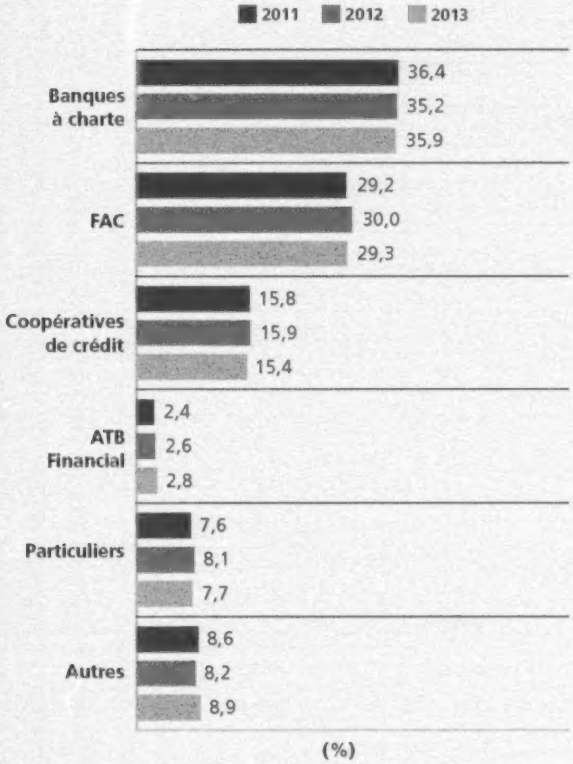

*Les résultats historiques sont mis à jour chaque année par Statistique Canada.

Prêts

En 2013-2014, FAC a connu sa 21e année consécutive de croissance. Les prêts ont augmenté de 1 072 millions de dollars par rapport à 2012-2013, faisant passer le portefeuille de 25 133 millions à 26 205 millions. Les décaissements nets ont diminué de 52 millions de dollars par rapport à l'exercice 2012-2013, pour atteindre 7 695 millions. La croissance plus lente des prêts est largement attribuable aux niveaux de décaissement légèrement plus faibles, conjugués à des remboursements de prêts plus élevés comparativement à l'exercice précédent.

La croissance devrait continuer de ralentir en 2014-2015, alors que les prêts augmenteront de 3,5 % ou 920 millions de dollars et que les décaissements baisseront de 234 millions, comparativement à 2013-2014.

Prêts

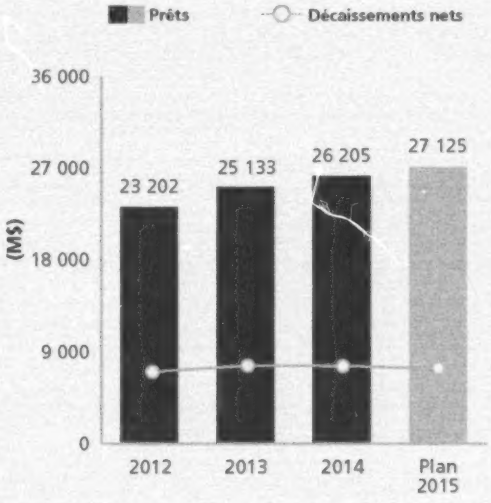

Composition des prêts par secteur

FAC a enregistré la hausse la plus importante des prêts sur 12 mois dans les secteurs des alliances et des céréales et des oléagineux, qui ont respectivement bondi de 28,6 %, pour atteindre 915 millions, et de 11,2 %, pour atteindre 7 531 millions. Les prêts ont diminué dans plusieurs secteurs en 2013-2014. La diminution la plus marquée a été constatée dans le secteur du porc, qui affiche une baisse de 12,8 %.

En 2013-2014, les décaissements nets ont diminué dans tous les principaux secteurs agricoles, à l'exception des secteurs de l'agroentreprise, des alliances et des céréales et des oléagineux qui ont connu respectivement une hausse de 15,2 %, de 14,3 % et de 3,4 %. La baisse la plus importante des décaissements nets a été enregistrée dans le secteur du lait, qui a affiché une baisse de 129 millions de dollars.

Prêts par secteur*

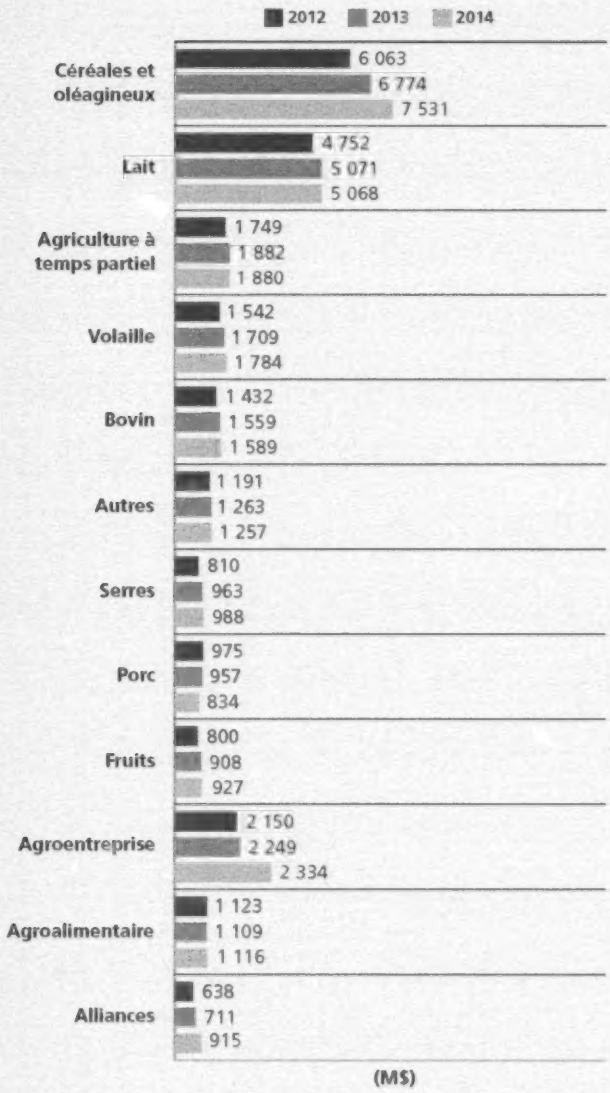

*Les prêts excluent les commissions sur prêt reportées, et les données historiques ont été retraitées pour correspondre aux codes SCIAN.

Décaissements nets par secteur*

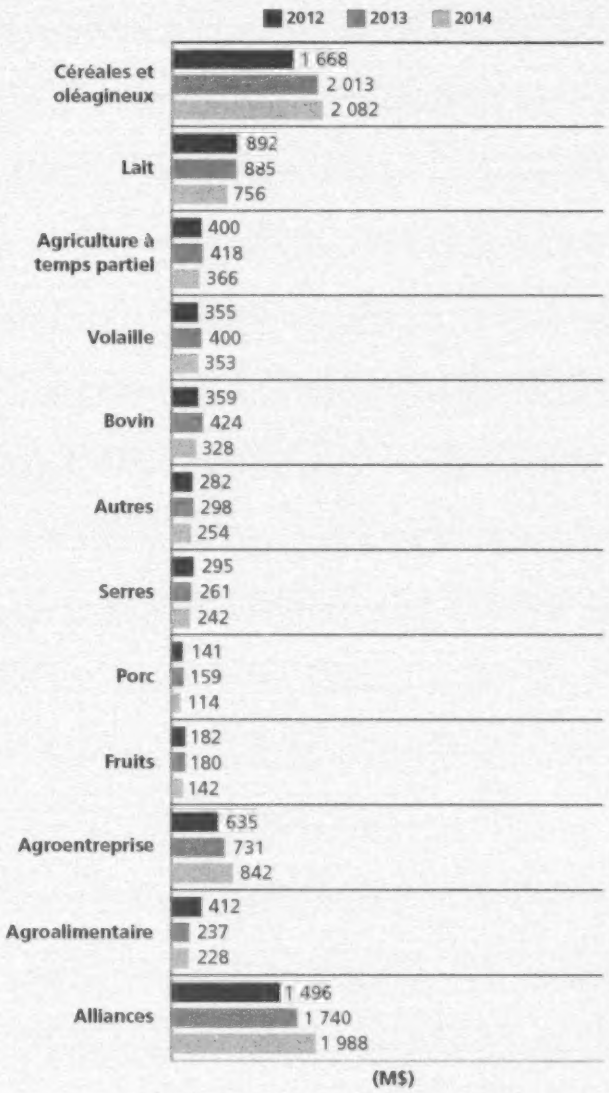

*Les données historiques ont été retraitées pour correspondre aux codes SCIAN.

Composition des prêts par région géographique

En prêtant à tous les secteurs agricoles à l'échelle du Canada, FAC répartit son risque géographiquement, tout en faisant la promotion de l'agriculture comme une industrie prospère et dynamique.

En 2013-2014, les décaissements nets ont diminué dans toutes les régions à l'exception des Prairies, où les décaissements nets ont progressé de 5,0 %.

En 2013-2014, FAC a affiché une croissance des prêts dans l'ensemble des régions du Canada, à l'exception de l'Atlantique. La région de l'Ouest a été celle qui a le plus contribué au volume de prêts en 2013-2014, grâce à une augmentation de 3,8 % pour atteindre 7 941 millions de dollars. La deuxième plus importante contribution a été celle de la région de l'Ontario, qui a progressé de 5,0 % en 2013-2014, pour atteindre 7 907 millions de dollars.

Décaissements nets par région*

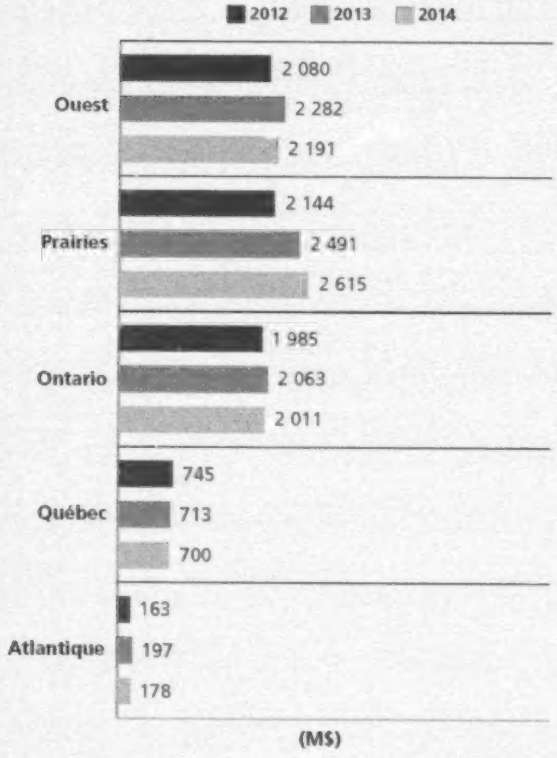

*Les données historiques ont été retraitées pour correspondre aux codes SCIAN.

Prêts par région*

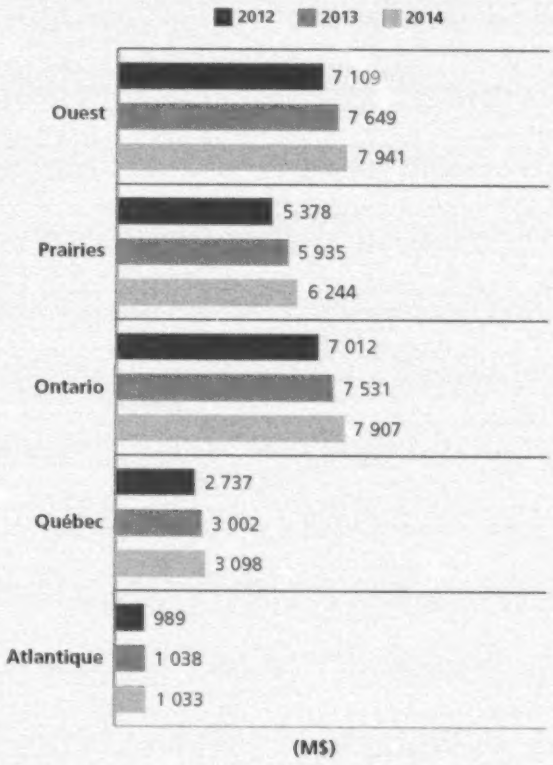

* Les prêts excluent les commissions sur prêt reportées, et les données historiques ont été retraitées pour correspondre aux codes SCIAN.

Qualité du crédit

FAC surveille continuellement son portefeuille et l'industrie afin de cerner et d'élaborer, de façon proactive, des solutions aidant ses clients à surmonter des périodes difficiles. FAC a élaboré des programmes sur mesure et des produits assortis d'options qui offrent aux clients la souplesse et l'aide dont ils ont besoin pour saisir les occasions et faire face aux difficultés qui se présentent.

FAC a recours à de solides pratiques d'affaires dans le but d'analyser la qualité du crédit et de surveiller les prêts douteux et en souffrance. À partir de cette analyse, la société peut estimer avec plus de précision le montant requis de sa provision pour pertes sur prêts et déterminer si les risques auxquels elle s'expose se situent à l'intérieur de seuils de tolérance acceptables. FAC a la capacité de soutenir des pertes supplémentaires grâce à sa solide position sur le plan des capitaux propres.

Prêts douteux

Les prêts douteux sont des prêts pour lesquels il n'existe plus de certitude raisonnable, selon la direction, de percevoir en temps opportun le plein montant de capital et d'intérêts. De plus, les prêts douteux sont en souffrance de 500 $ ou plus depuis plus de 90 jours, et comportent une garantie insuffisante.

En 2013-2014, les prêts douteux ont diminué de 17,9 millions de dollars pour se chiffrer à 303,3 millions. Exprimés en pourcentage des prêts, ils représentent 1,2 % du portefeuille à la suite de cette diminution de 0,1 %. En 2014-2015, les prêts douteux devraient augmenter de 77,4 millions de dollars pour atteindre un total de 380,7 millions, hausse qui s'explique en partie par la croissance des prêts.

À l'échelle sectorielle, les prêts douteux des secteurs Agroentreprise et Agroalimentaire ont affiché la plus forte hausse sur 12 mois, soit 25,7 et 11,9 millions de dollars respectivement. Les secteurs Porc et Autres ont enregistré la baisse la plus marquée des prêts douteux sur 12 mois, soit 73,6 et 6,6 millions de dollars respectivement. Le secteur Autres comprend l'acériculture, l'élevage ovin, les entreprises mixtes et d'autres secteurs de production de moindre envergure.

Grâce à ses programmes de soutien à la clientèle, FAC appuie de façon proactive ses clients ainsi que les secteurs qui éprouvent des difficultés financières. En 2013-2014, FAC a effectué des modifications aux calendriers de remboursement pour 1 915 prêts. De ce nombre, 283 modifications ont été apportées dans le cadre de programmes de soutien à des secteurs particuliers. Les modifications aux calendriers de remboursement sont demeurées faibles, représentant 2,9 % du total des prêts en 2013-2014.

Prêts douteux

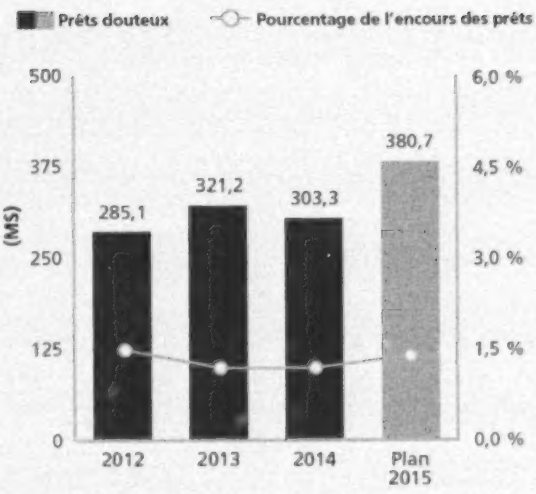

Prêts douteux par secteur*

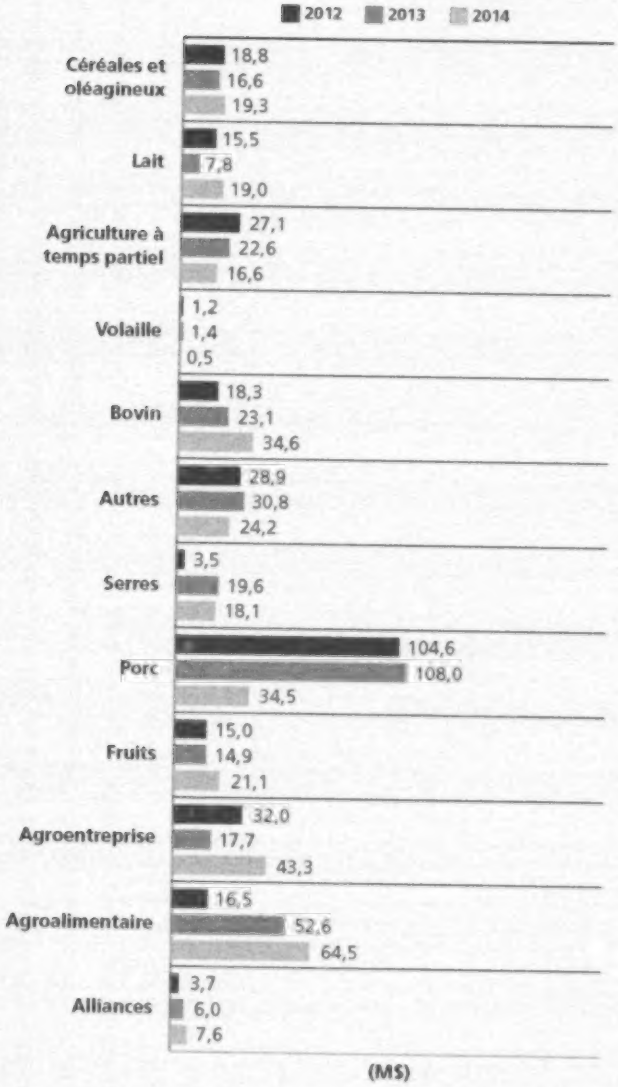

*Les données historiques ont été retraitées pour correspondre aux codes SCIAN.

Radiations

Les montants de prêt jugés irrécouvrables par la direction sont considérés comme des montants en défaut et peuvent donner lieu à une radiation totale ou partielle, selon le niveau et la valeur de la garantie détenue.

En 2013-2014, le montant des radiations, déduction faite des sommes recouvrées, a augmenté pour s'établir à 42,2 millions de dollars. Les radiations exprimées en pourcentage des prêts sont demeurées faibles à 0,2 %.

En 2014-2015, les radiations devraient augmenter de 25,7 millions de dollars pour se chiffrer à 67,9 millions en raisons de la croissance prévue du portefeuille de prêts. Exprimées en pourcentage des prêts, les radiations devraient s'accroître pour atteindre 0,3 %.

Radiations*

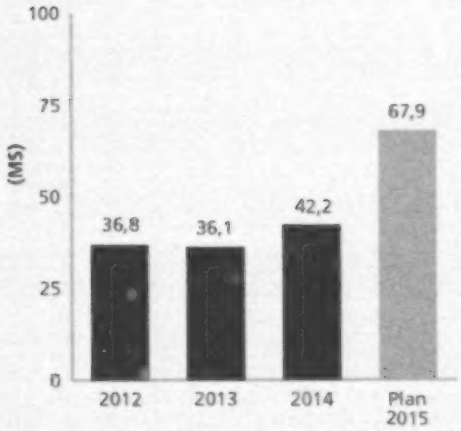

*Nettes des sommes recouvrées.

Provision pour pertes sur prêts

La provision pour pertes sur prêts est une estimation utilisée pour rajuster le montant des prêts en fonction de la valeur estimative de réalisation. Outre l'utilisation d'indicateurs comme les prêts en souffrance et les prêts douteux, la direction doit se fier à des estimations et faire preuve de jugement pour déterminer la valeur de réalisation appropriée. Ces facteurs, combinés à l'évolution du contexte d'exploitation externe, peuvent faire en sorte que les pertes sur prêts réalisées diffèrent considérablement des estimations actuelles et, par conséquent, obligent la société à augmenter ou à diminuer la charge pour pertes sur prêts.

Provision pour pertes sur prêts

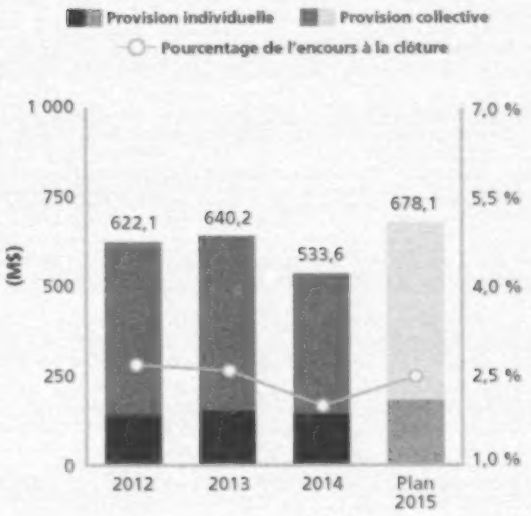

Pour déterminer la provision pour pertes sur prêts, la direction regroupe les pertes sur prêts en deux provisions : une provision individuelle et une provision collective. La provision individuelle permet d'évaluer le risque fondé sur un examen de chaque prêt ou contrat de location-financement du portefeuille. La provision collective permet d'évaluer globalement le risque en regroupant les prêts et les contrats de location-financement qui présentent les mêmes caractéristiques de risque de crédit. Le processus de calcul de la provision et ses composantes sont abordés de façon plus détaillée dans les notes 2 et 8 des Notes complémentaires aux états financiers consolidés.

En 2013-2014, la provision pour pertes sur prêts a diminué de 106,6 millions de dollars pour atteindre 533,6 millions, une baisse principalement attribuable à une modification des estimations fondée sur une révision des données sur les garanties, à une amélioration générale de la santé du portefeuille et à une révision des hypothèses sous-jacentes utilisées pour calculer la provision pour pertes sur prêts. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par la croissance du portefeuille. La provision pour pertes sur prêts exprimée en pourcentage des prêts à la clôture a diminué de 2,5 % à 2,0 %. En 2014-2015, la provision devrait augmenter pour atteindre 678,1 millions de dollars. La provision exprimée en pourcentage des prêts devrait aussi augmenter.

Financement et liquidités

Activité de financement

Le 21 avril 2008, FAC a commencé à emprunter directement du gouvernement fédéral dans le cadre du Programme d'emprunt des sociétés d'État. Elle a encore une dette sur les marchés financiers qu'elle a contractée avant cette date.

Au cours de l'exercice 2013-2014, FAC a effectué des emprunts à court et à long terme par l'intermédiaire des programmes suivants :

- Programme de papier commercial canadien (pour les fonds en dollars américains)
- Programme d'emprunt des sociétés d'État

Financement à court terme

Le financement à court terme est constitué d'emprunts dont la durée à l'échéance est d'un an ou moins. Les emprunts sont contractés dans le cadre du Programme d'emprunt des sociétés d'État et du Programme de papier commercial canadien. Au 31 mars 2014, l'encours des emprunts à court terme s'élevait à 10 359,9 millions de dollars (10 045,9 millions au 31 mars 2013). Un montant de 10 161,5 millions de dollars de l'encours total des emprunts à court terme provient du Programme d'emprunt des sociétés d'État.

Financement à long terme

Le financement à long terme est constitué de tous les emprunts dont la durée à l'échéance est supérieure à un an, y compris les emprunts à taux fixe et les billets à taux variable. Les billets à taux variable portent un taux d'intérêt variable se rajustant en fonction du taux des bons du Trésor à un mois ou à trois mois. L'encours des emprunts à long terme au 31 mars 2014 était de 12 431,6 millions de dollars, un montant supérieur aux 11 906,0 millions de l'exercice précédent. En 2013-2014, tous les emprunts à long terme ont été contractés dans le cadre du Programme d'emprunt des sociétés d'État.

Cotes de crédit

Les nouveaux titres de créances et les titres de créances en circulation émis par FAC sur le marché financier constituent des obligations directes et inconditionnelles du gouvernement du Canada. Moody's Investors Service et Standard & Poor's n'ont pas modifié les cotes de crédit de FAC au cours de l'exercice 2013-2014. Les cotes de crédit de FAC au 31 mars 2014 sont présentées ci-dessous.

	Long terme	Court terme
Moody's Investors Service	Aaa	P-1
Standard & Poor's	AAA	A-1+

Instruments financiers

Le bilan de FAC est en grande partie constitué d'instruments financiers qui comprennent, entre autres, des éléments comme la trésorerie, les prêts et les placements. L'utilisation d'instruments financiers expose FAC aux fluctuations des taux d'intérêt et, dans une moindre mesure, à celles des taux de change. Dans le cadre de sa gestion globale du passif, FAC utilise des instruments dérivés pour couvrir les risques et réduire la volatilité des produits afin de protéger sa rentabilité à long terme. La gestion du risque lié aux instruments dérivés est abordée plus à fond à la note 5 des Notes complémentaires aux états financiers consolidés. L'évaluation des instruments financiers de FAC à leur juste valeur est décrite à la note 19 des Notes complémentaires aux états financiers consolidés.

Trésorerie

La trésorerie a augmenté de 108,9 millions, passant de 917,9 millions de dollars au 31 mars 2013 à 1 026,8 millions au 31 mars 2014. En 2013-2014, les activités de financement ont généré des rentrées de fonds de 803,6 millions de dollars, tandis que les activités d'exploitation et de placement ont donné lieu à des sorties de fonds de 633,6 millions de dollars et de 61,7 millions de dollars, respectivement.

Passif au titre des avantages postérieurs à l'emploi

En 2013-2014, le passif au titre des avantages postérieurs à l'emploi a diminué de 127,1 millions de dollars. Cette baisse est principalement attribuable à des gains liés à des changements aux hypothèses actuarielles de 80,5 millions de dollars, à des contributions pour financer le régime de retraite de 54,4 millions et à un rendement de l'actif de 45,9 millions. Ces gains ont été partiellement contrebalancés par les coûts des services rendus de 40,4 millions de dollars et les intérêts nets de 9,7 millions. Le passif au titre des avantages postérieurs à l'emploi de FAC est décrit à la note complémentaire 15 états financiers consolidés.

Gestion du capital

En 2013-2014, FAC s'est employée à améliorer son approche de la mesure des besoins en capital et à mettre en œuvre un cadre et une politique de gestion du capital officiels. Le cadre de gestion du capital décrit la méthode employée par FAC pour évaluer les besoins en matière de capital afin de faire face aux risques énoncés dans son cadre de gestion du risque d'entreprise. Le cadre vise à maintenir un capital suffisant pour assurer la viabilité soutenue de la société et favoriser la croissance et les investissements stratégiques prévus, ce qui permettra à FAC de continuer à servir l'industrie, peu importe le cycle économique. En 2014-2015, FAC continuera de consolider ses pratiques de gestion du capital grâce à la mise en œuvre d'une mesure du risque améliorée, de concert avec des capacités améliorées en matière d'analyse de scénarios et de planification du capital. La note 23 des Notes complémentaires des états financiers consolidés fournit de plus amples détails sur la gestion du capital. FAC utilise les mesures suivantes pour mesurer la suffisance de son capital.

Capital économique et réglementaire

Le cadre de gestion du capital de FAC utilise les pratiques standards de l'industrie en matière de gestion bancaire afin d'évaluer les besoins en capital de la société. FAC a recours à la ligne directrice *Normes de fonds propres* (NFP) du Bureau du surintendant des institutions financières (BSFI) pour mesurer la suffisance de son capital. FAC a également élaboré un modèle de capital économique afin d'évaluer tous les risques auxquels la société est exposée, conformément aux lignes directrices du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Grâce aux mesures de la suffisance du capital, FAC peut s'assurer qu'elle dispose de suffisamment de capitaux pour demeurer solvable en cas d'un ralentissement marqué au sein de l'industrie agricole.

Ratio de levier

FAC utilise le ratio de levier comme mesure supplémentaire pour déterminer la suffisance de son capital. Cette mesure représente également l'unique limite législative de la société. À la fin de 2013-2014, le ratio de levier de FAC demeurait bien inférieur à sa limite législative de 12:1.

De 2012-2013 à 2013-2014, le ratio de levier de FAC s'est amélioré, passant de 6,7:1 à 5,7:1. Lorsque les capitaux propres affichent une croissance supérieure à celle du portefeuille, le ratio de levier diminue étant donné le besoin moindre d'emprunter des fonds. En 2013-2014, la croissance des capitaux propres a été de 19,5 % et a dépassé la croissance de 4,3 % du portefeuille. En 2014-2015, ce ratio devrait diminuer pour s'établir à 5,6:1, ce qui s'explique en partie par la relation qui existe entre la croissance du portefeuille et celle des capitaux propres.

Gestion du risque d'entreprise

Gestion du risque axée sur la protection de FAC et le maintien d'excellentes relations avec la clientèle

Le statut d'institution financière de FAC fait en sorte que pratiquement toutes ses activités comportent une part de risque. FAC tient compte des risques potentiels lorsqu'elle accorde du financement aux clients, offre des services et définit ses priorités.

Elle fait preuve de diligence à l'égard de la gestion du risque d'entreprise (GRE) et l'intègre à ses initiatives et à la planification stratégique dans l'ensemble de ses champs d'activité. Elle améliore continuellement son approche par la mise en œuvre et l'exécution du cadre de GRE et par l'évaluation de ses activités au moyen de l'énoncé relatif à la propension au risque et des seuils de tolérance au risque, qui définissent et mesurent ce qui constitue un risque acceptable.

Elle met également en œuvre les recommandations qui découlent de l'examen de ses pratiques de gestion du risque réalisé par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF).

Gouvernance du risque

Conseil d'administration de FAC

Le Conseil d'administration de FAC surveille le cadre de gouvernance du risque de la société. Le Conseil surveille également le programme de GRE ainsi que les systèmes et les pratiques internes afin de veiller à ce que la gestion du risque soit intégrée aux plans stratégiques, financiers et opérationnels. Les politiques sur le risque approuvées par le Conseil d'administration décrivent les limites fixées en ce qui concerne la gestion du risque d'entreprise ainsi que la gestion des catégories de risques particuliers.

Le Conseil a établi quatre comités qui l'aident à s'acquitter de son mandat de surveillance :

Le **Comité de gestion du risque** surveille la gestion du risque à l'échelle de la société et veille à ce que les activités de gestion du risque soient séparées de celles de la gestion des opérations. Ce comité surveille également la conformité de la société aux politiques de gestion du risque ainsi que l'efficacité des systèmes et programmes liés à la suffisance du capital.

Le **Comité de vérification** surveille l'intégrité, l'exactitude et la présentation, en temps opportun, des rapports financiers de la société. Ce comité surveille également la fonction d'audit interne afin de s'assurer que la société se conforme aux lois, règlements et normes d'éthique et de déontologie. Il veille, en outre, au maintien d'une relation de travail continue entre FAC et le Bureau du vérificateur général du Canada (BVG).

Le **Comité de gouvernance d'entreprise** examine les questions de gouvernance, en fait rapport au Conseil et, au besoin, lui fait des recommandations à cet égard. Les questions de gouvernance comprennent le processus

de planification stratégique, le Code de déontologie ainsi que la stratégie en matière de responsabilité sociale d'entreprise.

Le **Comité des ressources humaines** surveille les plans et les politiques de ressources humaines de FAC. Ce comité surveille également la sélection, l'établissement des objectifs et l'examen du rendement du président-directeur général (PDG), ainsi que la structure de rémunération de la société et la planification de la relève des gestionnaires supérieurs.

Fonctions opérationnelles et de direction de FAC

La société a recours à un modèle fondé sur « trois lignes de défense » pour gouverner le risque lié aux processus opérationnels clés. Les politiques précisent les fonctions de prise de risque et de gestion du risque et délèguent les pouvoirs qui en découlent à différentes unités opérationnelles, en partant de ceux conférés au président-directeur général (PDG), au vice-président exécutif et principal dirigeant du risque (PDR) et au vice-président, Audit interne. La structure des pouvoirs prévoit trois lignes de défense distinctes et indépendantes.

- La **première ligne de défense** établit et met à exécution la stratégie d'affaires de la société. Cette première ligne comprend la capacité d'accorder du financement, de financer le portefeuille, de mettre au point des produits, de saisir des occasions d'affaires sur le marché et de prendre d'autres décisions qui se traduisent par la prise de risques. Ces décisions sont prises dans le respect de l'énoncé relatif à la propension au risque.
- La **deuxième ligne de défense** examine, de façon efficace, le bien-fondé des décisions en matière de prise de risque de la première ligne de défense par rapport à l'énoncé relatif à la propension au risque. Cette ligne comprend l'établissement des politiques sur le risque, la surveillance de la conformité aux politiques ainsi que le signalement des risques aux gestionnaires et aux membres du Conseil.
- La **troisième ligne de défense** donne l'assurance au Conseil que la société prend des risques et les gère d'une façon appropriée conformément à l'énoncé relatif à la propension au risque, et elle comprend l'examen des fonctions des première et deuxième lignes de défense.

Le PDG veille à ce que les secteurs chargés d'assumer les fonctions de gestion du risque de la société aient accès aux ressources et au soutien dont ils ont besoin pour s'acquitter de leurs tâches, qu'ils agissent de façon indépendante de la gestion des opérations et qu'ils aient la capacité de fournir des opinions et des avis objectifs aux cadres dirigeants ainsi qu'aux membres du Conseil. Le PDG est responsable de la mise en œuvre de plusieurs politiques importantes liées au risque et doit s'assurer que les activités de la société respectent l'énoncé relatif à la propension au risque. Il lui incombe par ailleurs de veiller à l'efficacité des contrôles internes en matière de gestion du risque ainsi qu'à la conformité avec les lois, règlements et lignes directrices pertinents.

Le PDR dirige une division s'occupant du risque, qui est séparée des opérations de la société. Il est donc indépendant de la direction des Opérations et relève directement du Comité de gestion du risque du Conseil d'administration. Il surveille la gestion du risque à tous les paliers de la société et rend des comptes au Comité de gestion du risque concernant la conformité de la société à l'énoncé relatif à la propension au risque et aux limites stipulées dans les politiques sur le risque. Il établit des plans d'action et les met à exécution lorsque des politiques sont enfreintes et veille à ce que les fonctions opérationnelles concernées fournissent des rapports exacts et objectifs sur le risque.

La division de l'Audit interne de la société fournit une assurance objective aux membres du Conseil et aux cadres dirigeants que les pratiques en matière de gestion du risque et les contrôles internes sont exécutés de manière efficace, et que les employés respectent les politiques sur le risque. Elle a pour rôle de vérifier les activités liées aux opérations et à la gestion du risque à l'échelle de la société, de présenter ses constatations et de formuler des recommandations au Conseil.

Comités de FAC

Différents comités orientent le processus décisionnel de la société et élaborent et surveillent les processus et les pratiques de gestion du risque.

L'**Équipe des cadres dirigeants** (ÉCD) établit la stratégie de FAC et détermine les occasions d'affaires à saisir. L'ÉCD veille à ce que le cadre de GRE soit mis en œuvre dans l'ensemble de la société. L'ÉCD formule également, aux fins d'approbation, des recommandations au Conseil d'administration à l'égard de toutes les politiques portant sur le risque, de l'énoncé relatif à la propension au risque et des seuils de tolérance au risque.

Le **Comité de gestion de l'actif-passif** (CGAP) dirige les activités liées au rendement opérationnel et financier de FAC décrites dans le plan d'entreprise et dans l'énoncé relatif à la propension au risque. Le comité gère également la tarification des prêts accordés par FAC ainsi que l'ensemble des produits et champs d'activité de la société.

Le **Comité de gestion du risque d'entreprise** (CGRE) conseille le PDR au sujet de la gouvernance en matière de gestion du risque, fait la promotion d'une culture axée sur la gestion du risque à l'échelle de la société et surveille les pratiques à cet égard. En tant que groupe consultatif, le comité examine et formule des recommandations au sujet de la structure de risque, des ressources, du mandat et du budget de la société. Il conseille le PDR et le Conseil au sujet de l'énoncé relatif à la propension au risque et des seuils de tolérance, des politiques et cadres de gestion du risque, des rapports sur le risque, des plans d'action pour remédier aux manquements aux politiques et de la pertinence des nouveaux produits et services compte tenu de la propension au risque de la société. En outre, le Comité examine et approuve les modèles de gestion du risque de la société.

Le **Comité de la politique de crédit** surveille l'établissement des politiques régissant le financement, le crédit-bail et les produits personnalisés et veille à ce qu'elles tiennent compte des seuils de tolérance et de la culture de financement de la société ainsi que des pratiques exemplaires de l'industrie, et qu'elles soient conformes aux lois et règlements applicables.

Le **Comité de crédit** approuve les facilités de crédit élevées et les demandes de crédit préautorisé. Il veille à ce que les activités de FAC respectent ses seuils de tolérance et ses politiques de crédit.

Le **Comité directeur de la réputation** a pour mandat de fournir un point de vue général sur la réputation de FAC et de réagir aux enjeux ou incidents qui touchent la réputation.

Le **Comité de gestion du capital-risque** évalue les gestionnaires des fonds ainsi que tous les fonds dans lesquels la société pourrait investir ou auxquels elle pourrait participer en tant que commanditaire.

Propension au risque de FAC

Le Conseil a établi un énoncé relatif à la propension au risque de FAC, dont les critères servent à évaluer le risque. L'énoncé est composé de trois principes précisant les risques que la société est prête à accepter et à prendre et ceux qu'elle veut éviter. Chaque principe est appuyé par des sous-énoncés qui fournissent des renseignements supplémentaires et du contexte. L'énoncé relatif à la propension au risque est grandement diffusé à l'échelle de la société.

Principes de l'énoncé relatif à la propension au risque :

- En nous fondant sur notre compréhension du financement agricole, nous prenons des risques prudents qui sont avantageux pour le client, la société et l'industrie agricole.
- Nous acceptons le risque d'adopter une vision à long terme afin de maintenir une présence stable au sein du marché.
- Nous évitons de prendre des risques qui pourraient compromettre notre mandat et notre viabilité financière afin de protéger la réputation de la société et de son actionnaire.

Principaux risques de FAC

Le risque s'entend de la possibilité qu'un événement, qu'une mesure ou que l'absence de mesures empêche FAC de réaliser son mandat et ses objectifs. FAC a regroupé les risques en six catégories : le risque de crédit, le risque de marché, le risque de liquidité, le risque opérationnel, le risque stratégique et le risque lié à la réputation.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend de la possibilité que FAC subisse une perte financière parce qu'un emprunteur ou une autre partie n'a pas remboursé un prêt ou honoré ses obligations financières à l'égard de la société. Le risque de crédit sur les prêts représente le risque le plus important auquel la société est exposée.

Le Conseil d'administration est chargé d'approuver le seuil de tolérance au risque de crédit de FAC et s'en remet à différents comités, divisions et unités d'affaires pour gérer efficacement le risque de crédit.

Chaque exercice, le Conseil d'administration et le CGRE approuvent un plan de diversification du portefeuille ainsi que des mesures des principaux risques. FAC a élaboré un modèle de capital de crédit et mis en œuvre un cadre global de gestion du capital en se fondant sur les pratiques exemplaires de l'industrie financière.

Le risque de crédit est pris en compte dans chaque transaction de prêt. Le personnel du financement et du risque de crédit de FAC mesure et gère ce risque en veillant à ce que les prêts soient conformes aux politiques établies. Des évaluateurs agréés de l'unité d'affaires Évaluation et risque environnemental permettent de veiller à l'exactitude des estimations de la valeur des garanties de prêt.

Pour gérer le risque de crédit de son portefeuille de prêts, FAC a recours à des politiques, des processus, des mécanismes et des stratégies. La division Portefeuille et risque de crédit évalue le risque de crédit global de la société en établissant des politiques, des outils et des modèles de mesure du risque pour le quantifier et calculer une provision pour pertes sur prêts. FAC surveille aussi de près le contexte d'exploitation dans les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire pour s'assurer que ses politiques et ses activités de prêt ainsi que sa tarification sont appropriées et pertinentes.

La division de la Trésorerie évalue le risque de crédit attribuable au risque de contrepartie des instruments dérivés et des activités de placement. Elle a recours à des politiques, des processus, des mécanismes et des stratégies pour gérer le risque de crédit lié aux activités de trésorerie.

La note 24 des Notes complémentaires aux états financiers consolidés décrit la façon dont FAC gère le risque de crédit.

Risque de marché

Le risque de marché s'entend de la possibilité de perte attribuable aux variations négatives de facteurs sous-jacents du marché, comme les taux d'intérêt et les taux de change.

FAC a défini des politiques et s'est fixé des limites pour le risque de marché afin de pouvoir cerner, mesurer et gérer les risques liés aux taux d'intérêt et aux taux de change, et d'en faire rapport régulièrement. La gestion du risque de marché à FAC englobe également le risque lié à la juste valeur des instruments dérivés. Les politiques prévoient des seuils relatifs à la variabilité des intérêts créditeurs nets et à la valeur marchande nette du portefeuille (VMNP) en raison des variations des taux d'intérêt. Les politiques liées au risque de marché sont revues régulièrement par le CGRE et approuvées par le Conseil d'administration. La division de la Trésorerie met en œuvre les directives sur la gestion du risque de marché et produit des rapports périodiques au CGRE, au CGAP et au Conseil sur ses activités.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que FAC n'ait pas les fonds nécessaires pour respecter ses obligations de paiements à leur échéance. FAC atténue le risque de liquidité au moyen d'un portefeuille de placements liquides, du financement au titre du Programme d'emprunt des sociétés d'État et d'une marge de crédit d'exploitation. La note 24 des Notes complémentaires aux états financiers consolidés décrit comment FAC gère le risque de liquidité.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel a trait à la possibilité de perte directe ou indirecte découlant de processus, de ressources ou de systèmes internes inadéquats ou non fonctionnels, d'événements externes, de l'inaptitude de la société à se conformer ou à s'adapter aux exigences réglementaires ou prévues par la loi, ou encore d'un litige.

Tous les gestionnaires sont responsables de la mise en place des politiques et des processus adéquats dans leur unité d'affaires et doivent s'assurer que les contrôles internes sont efficaces.

FAC a un cadre de contrôle interne officiel qui prescrit les exigences relatives à la conception, à la mise en œuvre, au fonctionnement et à la surveillance des contrôles internes de la société.

Les évaluations des risques et des contrôles permettent de définir et d'évaluer les principaux risques et de veiller à ce que des contrôles adéquats soient en place ou à ce que les lacunes soient corrigées. Les principaux contrôles font l'objet d'une surveillance régulière afin d'évaluer leur efficacité.

FAC possède un programme officiel qui permet de mesurer et de surveiller la conformité opérationnelle aux politiques relatives au risque de crédit, au risque de marché et au risque de liquidité. Les rapports sur la conformité contiennent des recommandations sur les façons de régler les cas de non-conformité, ce qui comprend l'encadrement des employés, la clarification des politiques ou l'ajout de contrôles.

En outre, le programme de vérification des opérations de FAC permet d'examiner les activités de financement et de fournir des occasions d'apprentissage au personnel afin d'améliorer continuellement ses compétences sur les plans de l'évaluation et de l'atténuation des risques, de la conformité aux politiques de crédit et de l'intégrité des données.

Les cas de fraude peuvent avoir une incidence négative sur la perception des clients et du public à l'égard de FAC, et dissuader les clients existants et potentiels de faire affaire avec la société. FAC réduit son exposition au risque de fraude en respectant une politique de gestion du risque de fraude approuvée par le Conseil, et en offrant une formation à ses employés pour les sensibiliser à la fraude.

Afin de s'assurer que la société pourra continuer de fonctionner en cas d'interruption de ses activités, FAC met activement à jour et à l'épreuve son plan de continuité des activités.

La sécurité d'entreprise est assurée par la Technologie de l'information, les Installations et administration et les Ressources humaines, qui fournissent des contrôles de sécurité qui protègent la disponibilité, la confidentialité et l'intégrité des actifs de FAC. Dans l'ensemble, la gouvernance de la sécurité d'entreprise est assurée par une équipe interdivisionnelle de coordination de la sécurité.

Risque stratégique

Le risque stratégique est lié au contexte externe et comprend l'habileté des concurrents et de FAC à élaborer et à déployer des stratégies d'affaires efficaces.

Chaque exercice, l'ÉCD élabore la stratégie d'entreprise et fait état des principales priorités stratégiques de FAC dans son plan d'entreprise quinquennal, sous la surveillance du Conseil d'administration. Le contexte externe, notamment le marché financier canadien et l'industrie agricole, fait l'objet d'un suivi dans le but de déterminer si des changements stratégiques doivent être apportés pour gérer les nouveaux risques. FAC communique régulièrement avec son actionnaire, le gouvernement du Canada, pour s'assurer que ses activités sont alignées sur les priorités gouvernementales.

Les risques stratégiques potentiels sont déterminés et analysés au moyen d'examens externes, de consultations avec des experts en la matière internes et d'autres moyens. Le Conseil d'administration aborde les principaux risques d'entreprise lorsqu'il participe au cycle de planification stratégique. Les membres de l'ÉCD doivent élaborer des plans d'atténuation du risque, surveiller les principaux indicateurs de risque, signaler les progrès réalisés au titre des stratégies d'atténuation et présenter un compte rendu de ces activités chaque trimestre au Conseil dans le cadre des rapports sur le risque d'entreprise.

Risque lié à la réputation

Le risque lié à la réputation désigne le risque que des intervenants clés et d'autres personnes développent une perception négative de FAC, ce qui pourrait nuire à sa réputation et l'empêcher de recruter et de fidéliser des clients, des partenaires d'affaires et des employés.

En tant que société d'État fédérale, FAC a une obligation de rendre des comptes à tous les Canadiens. FAC traite le risque lié à la réputation comme le résultat d'une défaillance survenue dans une autre catégorie de risque. Afin d'éviter toute atteinte à sa réputation, réelle ou perçue, FAC a mis en place une structure de gouvernance homogène qui comprend des politiques et des processus pour guider les employés dans leurs interactions avec leurs collègues, les clients, les partenaires de l'industrie, les fournisseurs, les médias et le public. Dans le cadre de son processus de traitement des demandes de financement, FAC tient compte de l'intégrité des clients et de l'impact potentiel de faire affaire avec eux sur sa réputation. Lorsqu'ils présentent une demande de financement, les clients signent une déclaration indiquant qu'à leur connaissance, ils ne voient aucune raison pour laquelle FAC devrait hésiter à financer leur entreprise.

Responsabilité de la direction relativement aux états financiers consolidés

Le Conseil d'administration de Financement agricole Canada (FAC) a examiné et approuvé les présents états financiers consolidés et le Rapport annuel, et la direction se porte garante de toute l'information qui y est donnée. Certains chiffres présentés dans les états financiers consolidés sont nécessairement fondés sur les meilleures estimations et décisions de la direction, notamment la provision pour pertes sur prêts, le passif au titre des avantages postérieurs à l'emploi, la réserve pour sinistres et la juste valeur des instruments financiers.

Les états financiers consolidés ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière. L'information financière présentée ailleurs dans le Rapport annuel concorde avec l'information contenue dans les états financiers consolidés.

La direction, dont la responsabilité est de veiller à l'intégrité et à la fidélité des états financiers consolidés, a recours à des systèmes et à des pratiques de contrôle financier et de gestion conçus pour offrir une assurance raisonnable que les opérations sont adéquatement autorisées et enregistrées, que les actifs sont protégés, que les passifs sont passés en charges, que les documents comptables sont tenus selon les règles et que la société respecte les lois et les règles relatives aux conflits d'intérêts pertinentes. Au système de contrôle interne s'ajoute un service d'audit interne, qui examine périodiquement les différents aspects de l'exploitation de la société.

Le Conseil d'administration de FAC veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités de communication de l'information financière et de contrôle interne par l'intermédiaire de son Comité de vérification. Ce comité est composé d'administrateurs qui ne sont pas des employés de la société. Le Comité de vérification se réunit régulièrement avec les membres de la direction ainsi qu'avec les auditeurs internes et externes. Ces derniers ont un accès libre et complet au Comité de vérification.

La responsabilité de vérifier les opérations et les états financiers consolidés de la société et de faire rapport de ses constatations incombe au vérificateur général du Canada, qui agit à titre indépendant.

Le président-directeur général,
Greg Stewart, P.Ag., C.Dir

Le vice-président exécutif
et principal dirigeant financier,
Rick Hoffman, CMA, MBA

Regina, Canada
Le 28 mai 2014

Auditor General of Canada
Vérificateur général du Canada

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

Rapport sur les états financiers consolidés

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Financement agricole Canada, qui comprennent le bilan consolidé au 31 mars 2014, et l'état consolidé des résultats d'exploitation, l'état consolidé du résultat étendu, l'état consolidé des variations des capitaux propres et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Financement agricole Canada au 31 mars 2014, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétrospective du changement apporté à la méthode de comptabilisation des avantages du personnel expliqué à la note 2 afférente aux états financiers consolidés, les principes comptables des Normes internationales d'information financière (IFRS) ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de Financement agricole Canada dont j'ai eu connaissance au cours de mon audit des états financiers consolidés ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à *la Loi sur Financement agricole Canada*, aux règlements administratifs de Financement agricole Canada ainsi qu'aux instructions données en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Pour le vérificateur général du Canada,

Clyde M. MacLellan, FCPA, FCA
Vérificateur général adjoint

Le 28 mai 2014
Ottawa, Canada

Bilan consolidé

(milliers de dollars canadiens)	31 mars 2014	31 mars 2013 Retraité note 2
Actif		
Trésorerie	**1 026 820 $**	917 871 $
Placements temporaires (note 3)	**140 780**	164 781
Créances (note 4)	**93 095**	18 666
Actifs financiers dérivés (note 5)	**53 201**	71 183
	1 313 896	1 172 501
Prêts nets (notes 6 et 8)	**25 671 535**	24 493 332
Contrats de location-financement nets (notes 7 et 8)	**15 511**	12 908
Placements de capital-risque (note 9)	**156 277**	73 366
	25 843 323	24 579 606
Matériel et améliorations locatives (note 10)	**23 675**	23 467
Logiciels (note 11)	**31 987**	38 329
Matériel sous contrat de location-exploitation (note 12)	**54 803**	40 086
Autres actifs (note 13)	**22 273**	16 825
	132 738	118 707
Total de l'actif	**27 289 957 $**	25 870 814 $
Passif		
Créditeurs et charges à payer	**64 217 $**	57 459 $
Passifs financiers dérivés (note 5)	**2 527**	–
	66 744	57 459
Emprunts (note 14)		
Dette à court terme	**10 359 856**	10 045 902
Dette à long terme	**12 431 589**	11 906 034
	22 791 445	21 951 936
Passifs des prêts Transfert	**97 194**	92 499
Passifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi (note 15)	**98 460**	225 601
Autres passifs (note 16)	**16 346**	12 129
	212 000	330 229
Total du passif	**23 070 189**	22 339 624
Capitaux propres		
Surplus d'apport	**547 725**	547 725
Bénéfices non répartis	**3 476 801**	2 770 326
Cumul des autres éléments du résultat étendu	**141 389**	184 752
Capitaux propres attribuables à l'actionnaire de l'entité mère	**4 165 915**	3 502 803
Participation minoritaire dans l'entité structurée	**53 853**	28 387
	4 219 768	3 531 190
Total du passif et des capitaux propres	**27 289 957 $**	25 870 814 $

Engagements, cautionnements et éventualités (note 21)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés ont été approuvés par le Conseil d'administration de FAC le 28 mai 2014 et ont été signés en son nom par

Le président-directeur général,
Greg Stewart, P.Ag., C.Dir

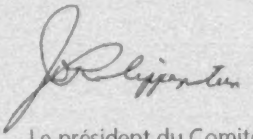

Le président du Comité de vérification,
John Klippenstein, FCMA

État consolidé des résultats d'exploitation

Exercice terminé le 31 mars (milliers de dollars canadiens)	2014	2013 Retraité note 2
Intérêts créditeurs	**1 159 679 $**	1 115 477 $
Intérêts débiteurs	**259 450**	254 056
Intérêts créditeurs nets (note 17)	**900 229**	861 421
Charge pour pertes sur prêts (note 8)	**47 551**	(38 072)
Intérêts créditeurs nets après la charge pour pertes sur prêts	**947 780**	823 349
Produit net tiré de l'assurance	**14 332**	12 378
Autres produits	**7 471**	3 200
Intérêts créditeurs nets et produits autres que d'intérêt	**969 583**	838 927
Frais d'administration		
Charge au titre des salaires	**149 293**	139 840
Charge au titre des prestations constituées	**74 955**	63 309
Honoraires professionnels	**42 308**	38 776
Charge d'amortissement	**33 101**	30 210
Charge au titre des installations, des logiciels et du matériel	**27 322**	26 120
Charge au titre des déplacements et de la formation	**14 220**	14 037
Charge au titre du marketing et de la promotion	**11 779**	11 175
Autres charges	**13 575**	13 771
Total des frais d'administration	**366 553**	337 238
Bénéfice net avant l'ajustement de juste valeur	**603 030**	501 689
Ajustement de juste valeur (note 18)	**39 008**	1 883
Bénéfice net	**642 038 $**	503 572 $
Bénéfice net attribuable à :		
l'actionnaire de l'entité mère	**630 710 $**	503 125 $
la participation minoritaire dans l'entité structurée	**11 328**	447

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé du résultat étendu

Exercice terminé le 31 mars (milliers de dollars canadiens)	2014	2013 Retraité note 2
Bénéfice net	**642 038 $**	503 572 $
Autres éléments du résultat étendu		
Éléments reclassés ou pouvant être reclassés au poste du bénéfice net		
(Pertes nettes) gains nets sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	**(20 462)**	3 796
Virement au bénéfice net des gains nets réalisés sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	**(22 684)**	(22 769)
(Pertes nettes non réalisées) gains nets non réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente	**(217)**	248
	(43 363)	(18 725)
Éléments qui ne seront jamais reclassés au poste du bénéfice net		
Réévaluations du passif au titre des avantages postérieurs à l'emploi	**126 085**	(16 781)
Total des autres éléments du résultat étendu (perte)	**82 722**	(35 506)
Total du résultat étendu	**724 760 $**	468 066 $
Total du résultat étendu attribuable à :		
l'actionnaire de l'entité mère	**713 432 $**	467 619 $
la participation minoritaire dans l'entité structurée	**11 328**	447

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé des variations des capitaux propres

(milliers de dollars canadiens)	Solde, 1er avril 2013 Retraité note 2	Bénéfice net	Autres éléments du résultat étendu	Dividende versé	Distributions à la participation minoritaire	Solde, 31 mars 2014
Surplus d'apport	**547 725 $**	**– $**	**– $**	**– $**	**– $**	**547 725 $**
Bénéfices non répartis	**2 770 326**	**630 710**	**126 085**	**(50 320)**	**–**	**3 476 801**
Gains nets réalisés (pertes nettes réalisées) sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	**185 072**	**–**	**(43 146)**	**–**	**–**	**141 926**
Pertes nettes non réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente	**(320)**	**–**	**(217)**	**–**	**–**	**(537)**
Total du cumul des autres éléments du résultat étendu (perte)	**184 752**	**–**	**(43 363)**	**–**	**–**	**141 389**
Total des capitaux propres attribuables à l'entité mère	**3 502 803**	**630 710**	**82 722**	**(50 320)**	**–**	**4 165 915**
Participation minoritaire dans l'entité structurée	**28 387**	**11 328**	**–**	**–**	**14 138**	**53 853**
Total	**3 531 190 $**	**642 038 $**	**82 722 $**	**(50 320) $**	**14 138 $**	**4 219 768 $**

(milliers de dollars canadiens)	Solde, 1er avril 2012 Retraité note 2	Bénéfice net Retraité note 2	Autres éléments du résultat étendu Retraité note 2	Dividende versé	Distributions à la participation minoritaire	Solde, 31 mars 2013 Retraité note 2
Surplus d'apport	547 725 $	– $	– $	– $	– $	547 725 $
Bénéfices non répartis	2 340 412	503 125	(16 781)	(56 430)	–	2 770 326
Gains nets réalisés (pertes nettes réalisées) sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	204 045	–	(18 973)	–	–	185 072
(Pertes nettes non réalisées) gains nets non réalisés sur actifs financiers disponibles à la vente	(568)	–	248	–	–	(320)
Total du cumul des autres éléments du résultat étendu (perte)	203 477	–	(18 725)	–	–	184 752
Total des capitaux propres attribuables à l'entité mère	3 091 614	503 125	(35 506)	(56 430)	–	3 502 803
Participation minoritaire dans l'entité structurée	16 158	447	–	–	11 782	28 387
Total	3 107 772 $	503 572 $	(35 506) $	(56 430) $	11 782 $	3 531 190 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars (milliers de dollars canadiens)	2014	2013 Retraité note 2
Activités d'exploitation		
Bénéfice net	**642 038 $**	503 572 $
Ajustements pour déterminer les rentrées (sorties) nettes de fonds liées aux activités d'exploitation :		
Intérêts créditeurs nets	**(900 229)**	(861 421)
Décomptabilisation sur prêts douteux	**(4 151)**	3 200
Charge pour pertes sur prêts	**(47 551)**	38 072
Ajustement de juste valeur	**(39 008)**	(1 883)
Gain sur la vente du placement de capital-risque dans la société affiliée	**(5 575)**	(1 393)
Amortissement	**33 101**	30 210
Autres	**(1 292)**	(936)
Sorties de fonds nettes liées aux prêts	**(1 113 327)**	(1 960 378)
Sorties de fonds nettes liées aux contrats de location-financement	**(2 486)**	(3 164)
Variation nette des autres actifs et passifs d'exploitation	**(40 707)**	19 891
Intérêts reçus	**1 113 888**	1 067 016
Intérêts payés	**(268 277)**	(257 875)
Sorties de fonds liées aux activités d'exploitation	(633 576)	(1 425 089)
Activités de placement		
Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux placements temporaires	**23 954**	(80 823)
Acquisition de placements de capital-risque	**(51 321)**	(17 105)
Produit à la cession et au remboursement de placements de capital-risque	**6 273**	1 445
Achat de matériel et améliorations locatives	**(11 170)**	(7 045)
Achat de logiciels	**(5 261)**	(11 710)
Achat de matériel sous contrat de location-exploitation	**(32 399)**	(22 222)
Produit sur la cession de matériel sous contrat de location-exploitation	**7 004**	4 203
Cession de propriétés immobilières disponibles à la vente	**1 229**	199
Sorties de fonds liées aux activités de placement	(61 691)	(133 058)
Activités de financement		
Dette à long terme émise	**6 559 000**	5 356 221
Dette à long terme remboursée	**(4 208 886)**	(3 656 439)
Dette à court terme émise	**35 828 010**	33 677 126
Dette à court terme remboursée	**(37 324 214)**	(33 748 667)
Dividende versé	**(50 320)**	(56 430)
Rentrées de fonds liées aux activités de financement	803 590	1 571 811
Variation de la trésorerie	108 323	13 664
Trésorerie au début de l'exercice	**917 871**	904 217
Effets des variations du taux de change sur le solde des sommes détenues et exigibles en devises	**626**	(10)
Trésorerie à la fin de l'exercice	1 026 820 $	917 871 $
La trésorerie comprend :		
Liquidités	**119 300 $**	106 144 $
Placements à court terme	**907 520 $**	811 727 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

1. La société

Pouvoirs et objectifs

Financement agricole Canada (la société) a été constituée en 1959, en vertu de la *Loi sur le crédit agricole*, afin de succéder à la Commission du prêt agricole canadien. Elle est une société d'État mandataire classée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Le siège social de la société est au Canada et son bureau enregistré se situe au 1800, rue Hamilton, à Regina, en Saskatchewan. La société appartient entièrement au gouvernement du Canada et n'est pas assujettie à la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Le 2 avril 1993, la *Loi sur la Société du crédit agricole* est entrée en vigueur en remplacement de la *Loi sur le crédit agricole* et de la *Loi sur le crédit aux groupements agricoles*, qui ont été abrogées. La *Loi* révisée permettait à la société d'exercer ses activités d'exploitation en vertu d'un mandat élargi qui comprenait des pouvoirs plus étendus en matière de financement et d'administration.

Le 14 juin 2001, la *Loi sur Financement agricole Canada* a reçu la sanction royale, mettant à jour la *Loi sur la Société du crédit agricole*. Cette *Loi* permet à la société d'offrir une gamme élargie de services aux producteurs et aux agroentrepreneurs.

En septembre 2008, la société et quelques autres sociétés d'État ont reçu une instruction (C.P. 2008-1598) en application de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, exigeant de prendre dûment en considération l'intégrité personnelle de ceux et celles qu'elles financent ou à qui elles offrent des avantages. Au cours de l'exercice 2014, la société a continué de veiller à la mise en application des exigences du paragraphe 89(6) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

La société a pour mission de mettre en valeur le secteur rural canadien en fournissant des services et produits financiers et commerciaux, spécialisés et personnalisés, aux exploitations agricoles – notamment les fermes familiales – et aux entreprises – notamment les petites et moyennes entreprises – de ce secteur qui sont des entreprises liées à l'agriculture. Les activités de la société visent principalement les exploitations agricoles, notamment les fermes familiales.

2. Principales conventions comptables

Règles de présentation

Les états financiers consolidés ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) émises par le Conseil des normes comptables internationales (CNCI).

Les principales conventions comptables utilisées pour dresser les états financiers consolidés sont résumées ci-dessous ainsi que dans les pages qui suivent. Elles ont été mises en application de façon uniforme, après l'application rétrospective du changement à la méthode de comptabilité concernant les avantages du personnel, comme le précise la section Changements aux normes comptables, pour tous les exercices présentés dans les états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés sont présentés en dollar canadien, qui est la monnaie de fonctionnement de la société. Sauf indication contraire, tous les montants présentés dans les Notes complémentaires aux états financiers consolidés sont exprimés en milliers de dollars canadiens.

Changements aux normes comptables

Le CNCI a formulé un certain nombre de nouvelles normes, interprétations, modifications et améliorations. Les normes s'appliquant à FAC sont énumérées ci-dessous et sont entrées en vigueur le 1er avril 2013 :

2. Principales conventions comptables (suite)

Nouvelles normes :

- IFRS 10 – États financiers consolidés : Cette norme remplace les directives en matière de consolidation et de contrôle prévues auparavant dans les normes IAS 27 – États financiers consolidés et individuels et SIC-12 – Consolidation – Entités ad hoc. La norme IFRS 10 exige la consolidation d'une entité émettrice seulement si l'investisseur détient un pouvoir sur cette entité, est exposé à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et peut utiliser son pouvoir sur cette dernière pour influencer les rendements obtenus. La norme IFRS 10 fournit des directives détaillées sur l'application de la définition du contrôle. Les exigences comptables en matière de consolidation demeurent conformes à la norme IAS 27. À la suite de l'examen de ses résultats de consolidation, la société a établi que la norme IFRS 10, adoptée le 1er avril 2013, n'entraînait pas de changements quant à la consolidation de ses filiales et entités émettrices. Bien qu'Avrio Ventures Limited Partnership (Fonds Avrio I), Avrio Ventures Limited Partnership II (Fonds Avrio II) et Avrio Subordinated Debt Limited Partnership (Fonds de financement subordonné Avrio) ne soient plus des entités ad hoc à la suite du retrait de la norme SIC-12, la société continuera néanmoins de les consolider étant donné qu'elle est exposée aux pertes et a droit aux rendements variables découlant de sa participation à ces fonds et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements grâce au pouvoir qu'elle exerce sur ces fonds.

- IFRS 12 – Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités : Cette norme énonce les exigences en matière d'information à fournir sur tout type d'intérêt détenu dans d'autres entités, qu'il figure ou non au bilan. À la suite de l'examen de ces exigences en matière de divulgation, FAC a déterminé que l'adoption de la norme IFRS 12 n'entraînait pas l'obligation de fournir de l'information supplémentaire dans ses états financiers.

- IFRS 13 – Évaluation à la juste valeur : Cette norme représente un cadre de référence unique concernant l'évaluation à la juste valeur. La juste valeur d'un actif ou d'un passif est déterminée en se fondant sur les hypothèses, y compris celles sur les risques, que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif dans les conditions actuelles du marché. FAC a adopté la norme IFRS 13 le 1er avril 2013, sur une base prospective. L'adoption de la norme IFRS 13 n'a exigé aucune modification aux méthodes d'évaluation utilisées par FAC pour établir la juste valeur, et n'a entraîné aucun ajustement en matière d'évaluation en date du 1er avril 2013. La société a ajouté à ses états financiers consolidés de nouveaux renseignements qui sont requis en vertu de la norme IFRS 13.

Normes modifiées :

- IAS 1 – Présentation des états financiers : Cette norme exige maintenant que la société reclasse les autres éléments du résultat étendu en séparant les éléments qui seront imputés au bénéfice de ceux qui ne le seront pas. La société a reclassé les éléments du résultat étendu pour les périodes de comparaison. Ces changements n'ont pas entraîné d'ajustement au résultat étendu ou aux autres éléments du résultat étendu.

- IAS 19 – Avantages du personnel : Cette norme a été modifiée afin d'améliorer la constatation, la présentation et les informations à fournir sur les régimes de retraite à prestations déterminées. Les modifications prévoient le calcul des frais d'intérêt nets, qui seront compris dans la charge au titre des prestations constituées. Selon la méthode de l'intérêt net, les actifs du régime sont multipliés par le même taux d'actualisation que celui utilisé pour calculer les intérêts débiteurs sur le passif au titre des prestations constituées, afin de déterminer les intérêts créditeurs sur les actifs du régime. La méthode antérieure utilisait plutôt le taux de rendement prévu. Selon la norme précédente, la juste valeur correspondait à la pleine valeur des actifs d'impôt remboursables. Selon la nouvelle norme, la juste valeur des actifs d'impôt remboursables sera calculée en fonction de la valeur actualisée des remboursements futurs. Cette modification est en vigueur depuis le 1er avril 2013 et appliquée de manière rétrospective. Les ajustements apportés à chaque poste des états financiers sont présentés dans les tableaux ci-dessous.

Ajustement au bilan consolidé

(milliers de dollars)	**31 mars 2014**	31 mars 2013	1er avril 2012
Capitaux propres avant l'effet du changement à la norme comptable	**4 228 349 $**	3 538 687 $	3 114 336 $
Augmentation du passif au titre des avantages postérieurs à l'emploi	**(8 581)**	(7 497)	(6 564)
Capitaux propres après l'effet du changement à la norme comptable	**4 219 768 $**	3 531 190 $	3 107 772 $

(milliers de dollars)	**31 mars 2014**	31 mars 2013	1er avril 2012
Diminution des capitaux propres attribuable à :			
l'actionnaire de l'entité mère	**8 581 $**	7 497 $	6 564 $
la participation minoritaire dans l'entité structurée	**–**	–	–
	8 581 $	7 497 $	6 564 $

2. Principales conventions comptables (suite)

Ajustement à l'état consolidé des résultats d'exploitation

(milliers de dollars)	31 mars 2014	31 mars 2013
Bénéfice net avant l'effet du changement à la norme comptable	**654 523 $**	513 385 $
Augmentation de la charge au titre des prestations constituées	**(12 485)**	(9 813)
Bénéfice net avant l'effet du changement à la norme comptable	**642 038 $**	503 572 $

(milliers de dollars)	31 mars 2014	31 mars 2013
Diminution du bénéfice net attribuable à :		
l'actionnaire de l'entité mère	**12 485 $**	9 813 $
la participation minoritaire dans l'entité structurée	**–**	–
	12 485 $	9 813 $

Ajustement à l'état consolidé du résultat étendu

(milliers de dollars)	31 mars 2014	31 mars 2013
Autres éléments du résultat étendu (pertes) avant l'effet du changement à la norme comptable	**71 321 $**	(44 386) $
Augmentation au titre des autres éléments du résultat étendu aux fins des réévaluations du passif au titre des avantages postérieurs à l'emploi	**11 401**	8 880
Autres éléments du résultat étendu (pertes) après l'effet du changement à la norme comptable	**82 722 $**	(35 506) $

(milliers de dollars)	31 mars 2014	31 mars 2013
Augmentation des autres éléments du résultat étendu attribuable à		
l'actionnaire de l'entité mère	**11 401 $**	8 880 $
la participation minoritaire dans l'entité structurée	**–**	–
	11 401 $	8 880 $

Reclassement des chiffres correspondants

La société a reclassé certains chiffres correspondants dans l'état consolidé des flux de trésorerie. Toutefois, les changements apportés étaient négligeables et n'ont pas eu de répercussion sur le bilan consolidé ou l'état consolidé des résultats d'exploitation. Par conséquent, aucune information relative à ce reclassement n'est présentée dans les notes.

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la société, du Fonds Avrio I, du Fonds Avrio II et du Fonds de financement subordonné Avrio. Le Fonds Avrio I, le Fonds Avrio II et le Fonds de financement subordonné Avrio sont des sociétés en commandite de financement de capital-risque, desquelles la société est un commanditaire détenant une participation majoritaire. La société consolide les résultats du Fonds Avrio I, du Fonds Avrio II et du Fonds de financement subordonné Avrio parce qu'il s'agit d'entités structurées pour lesquelles la société est exposée à la variabilité des rendements découlant de sa participation à ces fonds et a la capacité d'influer sur ces rendements grâce au pouvoir qu'elle exerce sur ces fonds. Un ajustement a été apporté pour les variations de juste valeur des placements et les opérations importantes survenues entre la fin de l'exercice du Fonds Avrio I, du Fonds Avrio II et du Fonds de financement subordonné Avrio (31 décembre) et la fin de l'exercice de la société. Toutes les opérations et tous les soldes interentreprises importants ont été éliminés. La participation minoritaire, représentant les capitaux propres dans le Fonds Avrio I, le Fonds Avrio II et le Fonds de financement subordonné Avrio qui ne sont pas attribuables à la société, a été déclarée dans le bilan consolidé, l'état consolidé des résultats d'exploitation, l'état consolidé du résultat étendu et l'état consolidé des variations des capitaux propres.

2. Principales conventions comptables (suite)

Classement et désignation des instruments financiers

Les actifs financiers sont classés ou désignés comme prêts et créances, comme actifs financiers à la juste valeur constatée en résultats ou comme actifs financiers disponibles à la vente. Les passifs financiers sont classés ou désignés comme passifs financiers à la juste valeur constatée en résultats ou comme autres passifs financiers.

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés dont les paiements fixes ou déterminables ne sont pas cotés sur un marché actif. Les instruments financiers à la juste valeur constatée en résultats sont des actifs et des passifs financiers dérivés, qui sont classés comme détenus à des fins de transaction, et les actifs et passifs financiers non dérivés qui satisfont à certaines conditions sont désignés à la juste valeur constatée en résultats au moment de leur comptabilisation initiale. Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui ne satisfont pas aux conditions requises pour faire partie de l'une des autres catégories d'actifs financiers.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur et par la suite comptabilisés selon leur classement.

Trésorerie

La trésorerie comprend les soldes bancaires ainsi que les placements à court terme hautement liquides, dont la date d'échéance est de 90 jours ou moins de leur date d'acquisition, qui sont facilement convertibles en espèces de montants connus et dont le risque de fluctuation de valeur est négligeable. Les valeurs assimilables à des espèces sont désignées comme actifs financiers disponibles à vente. Les intérêts gagnés sur la trésorerie sont compris dans les intérêts créditeurs.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont des placements dont les dates d'échéance se situent entre 91 et 365 jours à compter de leur date d'acquisition. Ils sont acquis principalement pour obtenir des liquidités et sont désignés comme actifs financiers disponibles à la vente. Les placements temporaires sont comptabilisés à leur juste valeur selon la méthode de comptabilisation à la date de transaction et une technique d'évaluation décrite dans la section Incertitude relative aux estimations. Les gains et pertes de juste valeur non réalisés sont compris dans les autres éléments du résultat étendu. Les intérêts gagnés sur les placements temporaires sont compris dans les intérêts créditeurs.

Créances

Les créances sont classées comme prêts et créances et sont reportées à leur coût après amortissement à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les créances provenant d'emprunts en cours se composent d'emprunts à rembourser à la fin de la période de déclaration. La juste valeur des créances provenant d'emprunts en cours correspond à la valeur à laquelle l'emprunt a été contracté.

Instruments dérivés

Les instruments financiers dérivés créent des droits et des obligations destinés à atténuer un ou plusieurs risques financiers inhérents à un instrument financier principal sous-jacent. La société utilise les instruments financiers dérivés pour gérer les risques liés à la fluctuation des taux d'intérêt et des taux de change en fonction des limites approuvées par le Conseil d'administration de FAC (le Conseil). Ces limites reposent sur les lignes directrices établies par le ministère des Finances. La société n'utilise aucun instrument financier dérivé pour spéculer.

Les instruments dérivés qui ne sont pas désignés comme des éléments de couverture dans le cadre de relations de couverture efficaces sont classés comme éléments détenus aux fins de transaction. Les instruments dérivés détenus aux fins de transaction sont constatés à leur juste valeur au moyen d'une technique d'évaluation décrite dans la section Incertitude relative aux estimations, alors que les gains et pertes sont constatés dans l'ajustement de juste valeur. Les instruments dérivés détenus aux fins de transaction sont déclarés comme actifs lorsque leur juste valeur est positive et comme passifs lorsque leur juste valeur est négative. Les intérêts gagnés et les intérêts payés sur les instruments dérivés classés comme détenus aux fins de transaction sont compris dans les intérêts débiteurs.

Couvertures de flux de trésorerie

La société constitue une documentation formalisée sur la relation entre les instruments de couverture et les éléments couverts, ainsi que sur ses objectifs et sa stratégie en matière de gestion du risque justifiant son recours à des opérations de couverture. La société consigne aussi son évaluation, au moment de la mise en place de la couverture et régulièrement par la suite, de l'efficacité des instruments dérivés qui sont utilisés dans les opérations de couverture visant à compenser les variations des flux de trésorerie des éléments couverts. Les instruments dérivés qui sont désignés comme éléments de couverture de flux de trésorerie sont comptabilisés à leur juste valeur. La partie efficace d'une variation de la juste valeur de l'instrument dérivé est constatée dans les autres éléments du résultat étendu, alors que la partie inefficace d'une variation de la juste valeur de l'instrument dérivé

2. Principales conventions comptables (suite)

est comptabilisée dans l'ajustement de juste valeur. Les instruments dérivés qui sont désignés comme des éléments de couverture sont comptabilisés comme des actifs lorsque leur juste valeur est positive et comme des passifs lorsque leur juste valeur est négative. Les intérêts créditeurs ou débiteurs associés aux instruments dérivés désignés comme des éléments de couverture de flux de trésorerie sont comptabilisés de la même manière que l'élément couvert, soit à titre d'ajustements aux intérêts créditeurs ou aux intérêts débiteurs respectivement.

La comptabilité de couverture de flux de trésorerie est prospectivement abandonnée lorsque le contrat dérivé est liquidé, arrive à échéance ou n'est plus admissible comme couverture de flux de trésorerie efficace. Lorsqu'une relation de couverture de flux de trésorerie est abandonnée, tous les gains ou pertes cumulatifs comptabilisés antérieurement à titre d'autres éléments du résultat étendu sont transférés au poste des intérêts créditeurs nets pendant le reste du terme de l'instrument de couverture initial et subiront, au même titre que les intérêts créditeurs nets, l'influence de la variabilité des flux de trésorerie. Dans le cas des instruments dérivés qui demeurent en vigueur après la date d'abandon de la relation de couverture, tous les gains ou pertes de juste valeur ultérieurs sont comptabilisés immédiatement à l'ajustement de juste valeur.

Prêts

Les prêts sont classés comme prêts et créances. Les prêts sont inscrits à leur valeur nette après déduction de la provision pour pertes sur prêts et des commissions sur prêts reportées et sont évalués à leur coût après amortissement à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les intérêts créditeurs associés aux prêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et sont constatés en résultat net selon la méthode du taux d'intérêt effectif jusqu'à ce que le prêt soit classé douteux. Une fois qu'un prêt est classé douteux, la décomptabilisation de la valeur actualisée de la garantie est comptabilisée à titre d'intérêts créditeurs au taux d'intérêt effectif initial du prêt.

Les commissions liées à l'établissement des prêts, notamment les commissions d'engagement et de renégociation, sont considérées comme faisant partie intégrante du rendement réalisé sur les prêts et sont comptabilisées à titre d'intérêts créditeurs sur la durée prévue du prêt, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. En outre, certains coûts différentiels directs liés à l'établissement des prêts sont reportés et déduits des commissions afférentes.

Un prêt est classé douteux lorsque, de l'avis de la direction, la qualité sur le plan du crédit s'est détériorée au point où il n'existe plus de certitude raisonnable de percevoir dans les délais prescrits le plein montant de capital et d'intérêts. De plus, tout prêt affichant un montant en souffrance supérieur à 500 $ pendant 90 jours est classé douteux, sauf s'il est suffisamment garanti. Lorsqu'un prêt est classé douteux, la valeur comptable est ramenée à la valeur estimative de réalisation au moyen d'un ajustement de la provision individuelle pour pertes sur prêts. Si la valeur estimative de réalisation change après l'estimation initiale du prêt douteux, l'écart donnera lieu à un ajustement de la provision individuelle pour pertes sur prêts.

Les intérêts créditeurs associés aux prêts cessent d'être comptabilisés lorsqu'un prêt est classé douteux. Tout versement reçu en remboursement d'un prêt douteux est porté au crédit de l'investissement comptabilisé pour le prêt en question. Le prêt douteux est réinscrit comme prêt productif lorsqu'il existe une assurance raisonnable, de l'avis de la direction, que le capital et les intérêts seront ultimement perçus. Lorsqu'un prêt douteux redevient productif, la provision individuelle pour pertes sur prêts restante est contrepassée.

Les prêts et leur provision pour pertes sur prêts associée sont radiés lorsque tous les efforts de perception ont été épuisés et qu'il n'existe pas une assurance raisonnable de recouvrement futur.

Contrats de location-financement

Les contrats de location-financement sont classés comme prêts et créances. Ils sont inscrits à leur valeur nette après déduction de la provision pour pertes sur prêts et sont constatés en fonction du montant total des paiements futurs minimums prévus au contrat de location-financement, auquel s'ajoutent les valeurs résiduelles estimées, moins le revenu financier non gagné. Le produit tiré des contrats de location-financement est constaté de façon à produire un taux de rendement constant sur le contrat de location-financement.

Provision pour pertes sur prêts

La société constate une provision pour pertes sur prêts, qui correspond à la meilleure estimation par la direction des pertes subies au portefeuille de prêts et de contrats de location-financement en date du bilan. Le montant de la provision augmente ou diminue en fonction de la charge pour pertes sur prêts, de la subvention gouvernementale au titre du Programme de réserve pour pertes sur prêts dans l'industrie du porc (PRPPIP), comme il est décrit dans la section Aide de l'État, de l'ajustement pour décomptabilisation, comme il est décrit dans la section Provision individuelle, des radiations et des recouvrements.

2. Principales conventions comptables (suite)

En date de chaque bilan, la société détermine s'il existe des éléments probants indiquant qu'un prêt ou un contrat de location-financement a subi une perte de valeur. Si des éléments probants indiquent que le prêt ou le contrat de location-financement a subi une perte de valeur, la valeur comptable du prêt ou du contrat de location-financement est diminuée au moyen de la provision pour pertes sur prêts et le montant de la perte de valeur est constaté au moyen de la charge pour pertes sur prêts. Si, dans une période ultérieure, le montant de la perte de valeur augmente ou diminue et que l'augmentation ou la diminution peut être objectivement liée à un événement qui s'est produit après la comptabilisation de la dépréciation, la perte de valeur constatée antérieurement est ajustée au moyen de la provision pour pertes sur prêts et de la charge pour pertes sur prêts.

Pour déterminer la provision pour pertes sur prêts, la direction regroupe les pertes sur prêts en deux provisions : une provision individuelle et une provision collective.

Provision individuelle – La société détermine d'abord s'il existe des éléments probants d'une dépréciation en effectuant un examen de chaque prêt ou contrat de location-financement au portefeuille. Cet examen sert à établir l'existence d'une perte qui permettrait de conclure à la dépréciation d'un prêt ou d'un contrat de location-financement particulier. L'examen permet, en outre, à la société de déterminer si la qualité de crédit s'est détériorée au point qu'elle ne peut raisonnablement croire en la possibilité de recouvrer éventuellement la totalité du capital et des intérêts. De plus, la société considère qu'un montant en souffrance de plus de 500 $ pendant au moins 90 jours consécutifs est un événement générateur de perte. Lorsqu'un événement générateur de perte se produit, une perte de valeur correspondant à la différence entre la valeur comptable du prêt ou du contrat de location-financement et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus est constatée soit au taux d'intérêt effectif original du prêt ou du contrat de location-financement dans le cas des prêts ou des contrats de location-financement à taux fixe, soit au taux d'intérêt effectif au moment où s'est produite la dépréciation dans le cas des prêts ou des contrats de location-financement à taux variable. L'estimation des flux de trésorerie futurs prévus est fondée sur la juste valeur de la garantie sous-jacente ainsi que sur la période prévue pour sa réalisation et les coûts connexes. Au cours des périodes ultérieures, toute variation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus attribuable à la période écoulée entraîne un ajustement de la provision pour pertes sur prêts au moyen d'une décomptabilisation. La décomptabilisation est portée aux intérêts créditeurs.

Provision collective – Si la société détermine qu'un prêt ou un contrat de location-financement en particulier ne présente aucun élément probant objectif de dépréciation, celui-ci est alors examiné dans le cadre d'une évaluation collective. En effectuant cette évaluation collective de la dépréciation, la direction regroupe les prêts et les contrats de location-financement dans des portefeuilles qui présentent des caractéristiques de risque de crédit semblables. Les flux de trésorerie futurs de ces portefeuilles sont estimés en fonction de la valeur des garanties sous-jacentes et des pertes antérieures. L'évaluation collective des dépréciations de prêt est répartie en trois composantes : « groupe de prêts avec facteur de déclenchement », « pertes subies, mais non déclarées » et « modèle ».

- Groupe de prêts avec facteur de déclenchement – Les prêts sont inclus dans ce groupe si l'un ou l'autre des événements générateurs de perte suivants s'est produit :
  1. Tous les prêts des clients dont l'un des prêts est en souffrance d'un montant d'au moins 500 $;
  2. Tous les prêts des clients dont l'un des prêts a fait l'objet d'une prolongation de l'amortissement au calendrier de remboursement au cours des 12 derniers mois;
  3. Tout prêt dont le pointage du Système de pointage et de tarification du risque (SPTR) a diminué de 15 points par rapport au pointage SPTR calculé 12 mois auparavant.
- Pertes subies, mais non déclarées – Cette évaluation tient compte des pertes sur prêts qui se sont produites, mais qui n'ont pas encore été associées aux prêts assujettis aux évaluations individuelles. Cette évaluation est fondée sur l'historique du mouvement des prêts du statut de prêt productif au groupe des prêts avec facteur de déclenchement ou à celui des prêts individuels douteux.
- Modèle – La société utilise le modèle pour ajuster aux conditions du marché actuelles l'historique des pertes sur prêts de la catégorie des prêts avec facteur de déclenchement et de celle des pertes subies, mais non déclarées de l'évaluation collective.

Pour une certaine partie du portefeuille de la société, le processus décrit ci-dessus est adapté afin de tenir compte des caractéristiques uniques des prêts, ce qui permet de cerner et de mesurer plus précisément la dépréciation. Dans le cas de ces prêts, on considère que l'événement générateur de perte est un retard de 165 jours. Pour ce qui est de la provision collective, la société tient compte de l'historique des prêts qui passent du statut de prêt productif au statut de prêt douteux et du calcul des flux de trésorerie futurs prévus, dont l'estimation repose sur les probabilités historiques de défaut et de pertes en cas de défaut.

Placements de capital-risque

Les placements de capital-risque comprennent les placements qui sont détenus par le Fonds Avrio I, le Fonds Avrio II et le Fonds de financement subordonné Avrio.

2. Principales conventions comptables (suite)

La société a désigné ses placements de capital-risque, à l'exception d'un placement dans une entreprise associée qui a été vendu au cours d'une période antérieure, à la juste valeur constatée en résultats étant donné que ces placements sont gérés et que leur rendement est évalué à la juste valeur, conformément à une stratégie de placement documentée. Un placement dans une entreprise associée est un placement dans une entité sur laquelle la société est en mesure d'exercer une influence considérable.

Les placements de capital-risque désignés à la juste valeur constatée en résultats sont comptabilisés à la juste valeur au moyen d'une technique d'évaluation décrite dans la rubrique Incertitude relative aux estimations, et les gains et pertes sont comptabilisés dans l'ajustement de juste valeur. Les intérêts sur la dette sont passés en charges au moment où ils sont exigibles et sont compris dans les intérêts créditeurs. Les dividendes sur les actions privilégiées et les actions ordinaires sont comptabilisés au moment où ils sont exigibles et déclarés, respectivement, et sont compris dans les intérêts créditeurs. Les produits tirés des redevances et des commissions sont également comptabilisés au moment où ils sont exigibles et sont compris dans les intérêts créditeurs.

Matériel et améliorations locatives

Le matériel et les améliorations locatives sont comptabilisés au coût d'origine moins l'amortissement cumulé. Les coûts comprennent les charges qui sont directement attribuables à l'acquisition du matériel ou aux améliorations locatives. Les charges subséquentes, y compris les éléments remplacés, sont comprises dans la valeur comptable du matériel ou des améliorations locatives ou sont constatées en tant qu'actif distinct, s'il y a lieu, seulement lorsqu'il est probable que la société bénéficiera des avantages économiques associés à l'élément et que le coût de l'élément peut être déterminé avec précision. La valeur comptable des éléments remplacés est décomptabilisée. Tous les autres coûts de réparation et d'entretien sont passés en charges pendant l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

L'amortissement débute au moment où la société peut utiliser le matériel ou l'amélioration locative. L'amortissement est calculé au moyen de la méthode d'amortissement linéaire afin de répartir le coût moins la valeur résiduelle estimée de l'actif sur les périodes suivantes :

	Durée
Matériel et mobilier de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ou 5 ans
Améliorations locatives	La durée la plus courte entre le terme du bail ou la durée économique utile de l'actif

Les valeurs résiduelles et durées économiques utiles sont examinées annuellement et ajustées au besoin. Le matériel et les améliorations locatives font l'objet d'un examen annuel permettant de déterminer leur dépréciation et lorsque des événements ou des changements permettent de croire que la valeur comptable ne pourra pas être recouvrée. Une perte de valeur est constatée afin de réduire la valeur comptable au montant recouvrable si la valeur comptable est supérieure au montant recouvrable estimatif. Le montant recouvrable est le montant le plus élevé entre la juste valeur moins les frais associés à la vente et la valeur d'utilité.

Les gains et pertes sur vente sont déterminés par la comparaison des produits et de la valeur comptable et sont compris dans le poste des frais liés aux installations, aux logiciels et au matériel.

Logiciels

Les logiciels sont comptabilisés au coût d'origine moins l'amortissement cumulé. Les charges liées aux logiciels conçus à l'interne sont constatées comme des actifs lorsque la société peut prouver son intention et sa capacité de poursuivre le développement et l'utilisation des logiciels d'une façon qui produira des avantages économiques futurs et qu'elle peut en toute fiabilité mesurer les coûts nécessaires pour mener le développement à terme. Les coûts capitalisés des logiciels créés à l'interne comprennent tous les coûts directement attribuables à leur développement.

Ils sont amortis dès que les logiciels sont utilisés par la société. L'amortissement est comptabilisé sur une durée économique utile estimative de trois ou cinq ans selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Les logiciels font l'objet d'un examen annuel qui sert à déceler toute dépréciation ou tout changement dans les estimations des avantages économiques futurs. Si tel est le cas, la valeur comptable fait l'objet d'une analyse qui sert à déterminer si elle est entièrement recouvrable. Une dépréciation est constatée afin de réduire la valeur comptable au montant recouvrable si la valeur comptable est supérieure au montant recouvrable estimatif.

Matériel sous contrat de location-exploitation

Le matériel sous contrat de location-exploitation est comptabilisé au coût d'origine moins l'amortissement cumulé. Le matériel est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur sa durée de vie utile pour la société, ce qui correspond à la durée du contrat. Le produit des contrats de location-exploitation est constaté selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du contrat et est compris dans les intérêts créditeurs. Les coûts directs initiaux engagés dans la négociation et l'établissement

2. Principales conventions comptables (suite)

du contrat de location-exploitation sont ajoutés à la valeur comptable de l'actif loué et sont constatés selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du contrat.

Le matériel sous contrat de location-exploitation fait l'objet d'un examen annuel qui sert à déceler toute dépréciation ou tout changement dans les estimations des avantages économiques futurs. Si tel est le cas, la valeur comptable fait l'objet d'une analyse qui sert à déterminer si elle est entièrement recouvrable. Une dépréciation serait constatée afin de réduire la valeur comptable au montant recouvrable si la valeur comptable est supérieure au montant recouvrable estimatif.

Avantages postérieurs à l'emploi

La société offre au personnel un régime enregistré de retraite à prestations déterminées, trois régimes supplémentaires de retraite à prestations déterminées, un régime enregistré de retraite à cotisations déterminées, un régime supplémentaire de retraite à cotisations déterminées et d'autres régimes de prestations déterminées, qui offrent des prestations de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi à la majorité de ses employés. Le régime de retraite à prestations déterminées ainsi que le régime de retraite à cotisations déterminées sont agréés en vertu de la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension*, sous le numéro d'agrément 57164. Ils constituent des régimes de pension agréés, tels qu'ils sont définis dans la *Loi de l'impôt sur le revenu*, et ne sont pas assujettis à l'impôt sur le revenu. Les régimes de retraite à prestations déterminées reposent sur le nombre d'années de service des employés et sur la moyenne de leurs rémunérations les plus élevées durant cinq années de service consécutives. Ils sont aussi assortis d'une protection contre l'inflation. Les régimes supplémentaires de retraite à prestations déterminées et à cotisations déterminées sont offerts aux employés dont le revenu d'emploi est supérieur aux gains ouvrant droit à pension.

Les régimes de prestations de retraite comprennent des régimes contributifs de soins de santé, dont les cotisations salariales sont rajustées annuellement, et un régime non contributif d'assurance-vie. Des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi offrent des prestations d'invalidité de courte durée, des indemnités de cessation d'emploi ainsi que des prestations pour soins de santé aux employés en congé d'invalidité de longue durée.

Les obligations au titre des prestations constituées de retraite et des autres régimes de prestations déterminées sont calculées selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des services. Cette méthode tient compte de la meilleure estimation de la direction des niveaux futurs de salaires, de l'augmentation des autres coûts, de l'âge auquel les employés prennent leur retraite et d'autres facteurs actuariels. Les actifs sont évalués à leur juste valeur.

La société évalue ses obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs des régimes à des fins comptables au 31 mars de chaque exercice.

Le passif net lié aux obligations au titre des prestations déterminées des trois régimes correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations déterminées, réduite de la juste valeur des actifs du régime. L'actif au titre des prestations déterminées est limité à la valeur établie par le plafond de l'actif. La valeur de l'actif est limitée à la valeur actualisée des avantages économiques existants sous la forme de tout remboursement futur du régime ou de toute réduction des cotisations futures au régime. Aux fins de calcul de la valeur actualisée des avantages économiques, la société tient compte de toute exigence minimale de capitalisation applicable au régime.

Les coûts associés aux prestations déterminées sont répartis en trois catégories :

- le coût des services, le coût des services passés, ainsi que les gains et pertes sur les compressions et règlements;
- les intérêts débiteurs ou créditeurs nets sur le passif net au titre des prestations constituées;
- les réévaluations du passif net au titre des prestations constituées.

Les cotisations au régime à cotisations déterminées sont constatées à titre de charges lorsque les employés ont fourni le service donnant droit aux cotisations. Les cotisations non payées sont constatées à titre de passif.

Les coûts des services passés découlant des modifications aux régimes sont constatés immédiatement au poste de la charge au titre des prestations constituées pendant la période de modification aux régimes.

Les coûts des services et les intérêts débiteurs ou créditeurs nets sont constatés immédiatement au poste de la charge au titre des prestations constituées dans le bénéfice net. Les intérêts nets sont calculés en appliquant le taux d'actualisation utilisé pour actualiser les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi au passif net pour les obligations au titre des prestations constituées.

La réévaluation comprend les gains et les pertes actuariels, la variation de l'effet du plafond de l'actif (à l'exception des montants compris dans les intérêts nets sur le passif net au titre des prestations constituées, le cas échéant) ainsi que le rendement des actifs du régime (à l'exception des intérêts sur le passif net au titre des prestations constituées). Les gains ou les pertes actuariels découlent des changements aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les obligations au titre des prestations constituées. Les réévaluations sont immédiatement constatées à titre d'autres éléments du résultat étendu dans la période au cours de laquelle ils se sont produits et sont compris dans les bénéfices non répartis au bilan consolidé.

2. Principales conventions comptables (suite)

Assurance

La société vend de l'assurance-vie et accidents collective du créancier à ses clients dans le cadre d'un programme d'assurances qui est administré par une grande société d'assurance. Les primes d'assurance sont déterminées par une analyse actuarielle et sont comptabilisées lorsqu'elles deviennent exigibles. Elles sont constatées à titre de produit net tiré de l'assurance.

Les charges liées aux indemnités d'assurance, qui sont comprises dans le produit net tiré de l'assurance, sont composées des sinistres réglés qui sont constatés au cours de l'exercice, d'une charge pour les sinistres à régler à la fin de l'exercice et réalisés à la date du bilan et des ajustements à la réserve pour sinistres. La réserve pour sinistres représente le passif qui, ajouté aux primes futures estimatives et au produit de placement net sur les actifs de la réserve d'assurance, permettra de couvrir les indemnités impayées, les prestations futures estimatives, les taxes (autres que les impôts sur le revenu) et les charges. La réserve pour sinistres est comptabilisée à la juste valeur au poste des autres passifs. La réserve est calculée selon la méthode actuarielle à l'aide de la Méthode canadienne axée sur le bilan et préparée sur une base de permanence en tenant compte du niveau approprié de risque inhérent à l'obligation, tel qu'il est décrit à la note 24. Les variations par rapport aux estimations sont constatées lorsqu'elles se produisent et sont comprises dans le produit net tiré de l'assurance.

La société maintient un actif restreint au titre de la réserve pour sinistres avec l'assureur afin de financer le paiement des demandes d'indemnité futures. Cet actif est compris dans les autres actifs. L'assureur paie des intérêts annuels sur cet actif de réserve pour sinistres, qui sont constatés au poste des autres produits.

Les frais liés à l'administration du programme d'assurance sont constatés au titre des autres charges. La charge à payer au titre des sinistres exigibles est classée comme autre passif financier. Cette charge est évaluée au coût après amortissement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif et est comprise dans les créditeurs et charges à payer.

Créditeurs et charges à payer

Les créditeurs et charges à payer sont classés comme autres passifs financiers et mesurés au coût après amortissement, au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Emprunts

La société contracte des emprunts avec l'autorisation du ministre des Finances. Ces emprunts représentent des obligations directes pour la société et, à ce titre, elles constituent des emprunts contractés au nom de Sa Majesté du chef du Canada qui sont pleinement garantis par le gouvernement du Canada.

Les billets structurés font partie du programme de financement de la société. Ces billets sont des valeurs mobilières hybrides qui combinent des produits à revenu fixe et des instruments financiers dérivés. La société a désigné les billets structurés à la juste valeur constatée en résultats afin de les comptabiliser d'une façon conforme aux variations de juste valeur de leurs instruments dérivés associés.

Les emprunts désignés à la juste valeur constatée en résultats sont comptabilisés à la juste valeur, au moyen d'une technique d'évaluation décrite dans la rubrique Incertitude relative aux estimations, et les gains et les pertes sont constatés à l'ajustement de juste valeur.

Les autres emprunts de la société sont classés comme autres passifs financiers et évalués au coût après amortissement, au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les intérêts à payer sur tous les emprunts sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice et sont constatés au poste des intérêts débiteurs, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Passif des prêts Transfert

La société constate un passif des prêts Transfert qui représente les sommes dues à des tiers à la signature d'un contrat en vertu duquel elle doit verser des montants conformément à un calendrier de décaissements relatif aux prêts Transfert non décaissés, lesquels sont compris dans les prêts. Au moment où les paiements sont versés conformément au calendrier de décaissements associé aux prêts Transfert, le montant applicable associé au passif de ces prêts est réduit. Les passifs des prêts Transfert sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

2. Principales conventions comptables (suite)

Aide de l'État

La société est l'une des institutions financières qui participent au PRPPIP. En vertu du PRPPIP, le gouvernement du Canada a établi un fonds de réserve pour pertes sur prêts, dans le but de couvrir une partie des pertes sur prêts nettes de prêts admissibles accordés à des exploitations d'élevage de porcs par certaines institutions financières. La société est responsable de toutes les pertes de crédit qui dépassent le fonds de réserve pour pertes sur prêts et doit satisfaire à certaines exigences d'admissibilité pour accéder à ce fonds. Le montant de fonds de la réserve auquel la société a accès pour tout prêt non productif admissible est de 90 %, 80 % et 70 % des pertes sur prêts nettes de la 1re à la 3e année, de la 4e à la 6e année et de la 7e à la 15e année, respectivement. Les montants détenus par la société, mais auxquels elle n'a pas droit, sont remboursés au gouvernement du Canada à la fin du programme. Le délai à l'intérieur duquel la société devait décaisser les prêts admissibles au programme est passé et aucun autre versement au titre de la réserve pour pertes sur prêts n'est attendu du gouvernement du Canada.

La direction fait une estimation du montant du fonds de réserve pour pertes sur prêts auquel la société a droit au titre du PRPPIP et cette estimation est comptabilisée sous forme de réduction de sa charge pour pertes sur prêts. Le reste du fonds de réserve pour pertes sur prêts, auquel la société n'a pas droit, est comptabilisé comme dette à long terme. L'intérêt sur cette dette à long terme est comptabilisé dans les intérêts débiteurs.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont des coûts différentiels qui sont directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la cession d'un actif ou d'un passif financier. Les coûts de transaction liés aux prêts, aux créances et aux emprunts classés comme autres passifs sont reportés et amortis sur la durée de vie utile prévue de l'instrument, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les coûts de transaction liés à tous les autres instruments financiers sont passés en charges au moment où ils sont engagés.

Paiements au titre des contrats de location-exploitation

Les paiements effectués au titre des contrats de location-exploitation sont passés en charges selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du bail. Les coûts associés sont passés en charges au moment où ils sont engagés.

Conversion des devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux en vigueur à la date du bilan. Les produits et les charges sont convertis selon la moyenne mensuelle des taux de change qui ont eu cours pendant l'exercice. Les gains et pertes de change sur les prêts et les créances sont compris dans les intérêts créditeurs, tandis que les gains et pertes de change sur les emprunts sont compris dans les intérêts débiteurs.

Informations sectorielles

La société est organisée et gérée comme une entreprise qui œuvre dans un seul secteur, soit le financement agricole. Tous les produits de la société sont gagnés exclusivement au Canada.

Jugements déterminants de la direction relativement à l'application des conventions comptables

Voici les jugements déterminants formulés par la direction au moment de l'application des conventions comptables de la société.

Périmètre de consolidation
La direction de la société a déterminé que le Fonds Avrio I, le Fonds Avrio II et le Fonds de financement subordonné Avrio sont des entités structurées. L'essence de la relation entre la société et le Fonds Avrio I, le Fonds Avrio II et le Fonds de financement subordonné Avrio indique que la société contrôle le Fonds Avrio I, le Fonds Avrio II et le Fonds de financement subordonné Avrio. Ils ont été consolidés conformément à la norme IFRS 10 – États financiers consolidés.

Entités structurées consolidées
IFRS 10 – États financiers consolidés : Cette norme fournit des directives relatives au statut de l'entité, à savoir si elle agit à titre d'agent (mandataire) ou de principal décideur (mandant) en ce qui concerne les placements dans d'autres entités. Après l'examen de ces critères, la direction a conclu que la société agit à titre de mandant, alors que les fonds Avrio constituent les mandataires. Cela se fonde sur le fait que les fonds sont exploités dans le cadre du mandat prévu dans les ententes de partenariat établies par la société, et que les gestionnaires du fonds ont une exposition limitée (1 %) à la variabilité des rendements. Par conséquent, les fonds Avrio comptabiliseront tous les placements à la juste valeur. Si le fonds obtient une participation majoritaire dans une entité, Avrio comptabilisera le placement à la juste valeur. Dans un tel cas, la société consolidera le placement dans les états financiers du fonds, préalablement à la consolidation des fonds dans ses propres états financiers.

2. Principales conventions comptables (suite)

Contrats de location-financement
En effectuant la classification des contrats de location-financement aux termes de la norme IAS 17 – Contrats de location, la direction considère que ses contrats de location-financement d'équipement agricole constituent des contrats de location-financement ou de location-exploitation. Dans certains cas, le contrat de location n'est pas concluant et la direction utilise son jugement pour déterminer s'il s'agit d'un contrat de location-financement qui transfère considérablement tous les risques et avantages inhérents à la propriété.

Logiciels
Une partie importante des charges de la société au titre des logiciels est rattachée à la conception de logiciels qui font partie des infrastructures internes et, dans une moindre mesure, à l'achat de logiciels directement auprès de fournisseurs. La direction a recours à un processus pour effectuer un suivi de la progression des projets internes de recherche et de développement. La distinction entre les phases de recherche et les phases de développement est en grande partie une question de jugement. Les coûts de recherche sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés, tandis que les coûts de développement sont constatés en tant qu'actifs lorsque tous les critères sont satisfaits. La direction effectue un contrôle pour voir à ce que les exigences rattachées à la constatation des coûts de développement soient toujours respectées. Ce contrôle est nécessaire puisque la réussite financière de tout produit est incertaine et peut être compromise par des problèmes techniques survenant après la constatation.

Incertitude relative aux estimations

La préparation des états financiers consolidés de la société selon les IFRS exige que la direction formule des jugements, des estimations et des hypothèses concernant l'avenir qui influent sur les montants déclarés dans les états financiers consolidés et les notes complémentaires. Ces jugements, estimations et hypothèses font l'objet d'une évaluation continue et sont fondés sur des données antérieures et d'autres facteurs, y compris les attentes relatives à des événements futurs jugés plausibles dans les circonstances. Les résultats réels peuvent différer de ces jugements, estimations et hypothèses. Les estimations, hypothèses et jugements déterminants qui sont essentiels à la constatation et à l'évaluation des actifs, des passifs, du bénéfice et des charges sont abordés ci-dessous.

Provision pour pertes sur prêts
La société examine son portefeuille de prêts et de contrats de location-financement pour déterminer les créances douteuses, exerce son jugement pour déterminer si un événement générateur de perte est survenu et formule des estimations et des hypothèses pour mesurer toute perte de valeur qui pourrait en résulter. Pour estimer les flux de trésorerie futurs de la société, la direction utilise ses meilleures estimations fondées sur les pertes antérieures subies à l'égard de prêts et de contrats de location-financement présentant des caractéristiques de risque de crédit et des éléments probants de dépréciation similaires à ceux du portefeuille. La méthodologie et les hypothèses qui servent à estimer le montant et l'échelonnement des flux de trésorerie futurs font l'objet d'un examen régulier qui permet de diminuer l'écart entre les pertes estimées et les pertes réelles.

Passif au titre des avantages postérieurs à l'emploi
L'estimation du passif au titre des avantages postérieurs à l'emploi ou des avantages postérieurs à l'emploi liés et non liés à la pension est effectuée selon la méthode actuarielle et tient compte de la meilleure estimation, par la direction, des niveaux futurs des salaires, de l'augmentation des autres coûts, de l'âge de retraite des employés et d'autres hypothèses actuarielles. L'une des plus importantes hypothèses utilisées est le taux d'actualisation. Il s'agit du taux d'intérêt qui détermine la valeur actualisée des sorties de fonds futures qui, selon les estimations, devront être effectuées pour respecter les obligations au titre du régime de retraite. La direction détermine le taux d'actualisation adéquat à la fin de chaque exercice. À cette fin, la direction se fonde sur les taux d'intérêt des obligations de société de grande qualité dont l'échéance correspond approximativement à l'échéance du passif connexe au titre du régime de retraite. Toute variation de ces hypothèses aura une incidence sur les valeurs comptables du passif au titre avantages postérieurs à l'emploi.

Réserve pour sinistres
La réserve pour sinistres est fondée sur certaines hypothèses et estimations, y compris les coûts prévus rattachés au taux de mortalité et aux taux d'intérêt. L'augmentation du taux de mortalité et des taux d'intérêt serait désavantageuse financièrement pour la société. Les données de mortalité de la société ont été combinées aux données de l'industrie, puisqu'elles ne sont pas suffisamment exhaustives pour être crédibles d'un point de vue statistique.

Durée économique des actifs amortissables
Lorsque la société achète du nouvel équipement et des logiciels et procède à des améliorations locatives, et au cours du processus de conception de logiciels, la direction doit exercer son jugement et estimer la période pendant laquelle elle tirera avantage de ces actifs et sur laquelle elle amortira leurs coûts capitalisés. La direction examine la durée économique des actifs amortissables à la date de chaque bilan. Toutefois, les résultats réels peuvent varier en raison de l'obsolescence de la technologie, particulièrement dans le cas des logiciels et du matériel informatique en raison de l'évolution rapide de la technologie et de l'incertitude inhérente au processus de conception de logiciels.

2. Principales conventions comptables (suite)

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers est déterminée à l'aide des cours du marché publiés ou de techniques d'évaluation lorsque les cours du marché ne sont pas connus. Les estimations de la juste valeur sont des évaluations ponctuelles qui peuvent varier considérablement au cours des périodes de déclaration ultérieures en raison de l'évolution de la conjoncture du marché. Les techniques d'évaluation de la juste valeur utilisent des modèles et des hypothèses au sujet d'événements futurs qui reposent sur des données observables ou non observables du marché. Les justes valeurs sont donc des estimations sujettes à des incertitudes et peuvent être considérablement différentes si elles sont comparées aux valeurs d'autres institutions financières pour des contrats semblables. Les méthodes utilisées pour évaluer les instruments financiers de la société à leur juste valeur sont les suivantes :

- La juste valeur estimative des placements temporaires est le produit de l'actualisation des flux de trésorerie contractuels aux taux d'intérêt qui ont cours à la date de leur déclaration pour des titres équivalents.
- La juste valeur estimative des actifs et des passifs financiers dérivés est déterminée à l'aide des techniques d'évaluation standards de la valeur du marché. Dans les cas où il existe des options de remboursement anticipé ou de prolongation, la valeur de ces options est déterminée à l'aide des mesures actuelles du marché s'appliquant aux taux d'intérêt et aux taux de change et en tenant compte des niveaux de volatilité et d'une estimation d'autres facteurs de tarification en fonction du marché. Les différentiels de taux observés sur le marché, le cas échéant, constituent un facteur clé dans l'établissement des ajustements de valeur selon le risque de crédit de contrepartie auquel la société est exposée. Dans le cas d'une contrepartie qui ne présente pas un différentiel de taux observable, une valeur approximative qui reflète le profil de crédit de la contrepartie est utilisée.
- Les placements de capital-risque sous forme d'actions échangées à la bourse sont évalués en fonction des cours acheteurs à la date de déclaration. Les placements de capital-risque sous forme d'actions dans des sociétés fermées sont évalués en fonction des lignes directrices émises par l'industrie du capital de risque et établies à l'aide de méthodes d'évaluation fondées sur le marché. La juste valeur estimative des placements de capital-risque sous forme de créances est calculée en actualisant les flux de trésorerie contractuels en fonction des taux d'intérêt en vigueur à la date de déclaration pour des termes à l'échéance équivalents.
- La juste valeur estimative des billets structurés est calculée en actualisant les flux de trésorerie contractuels en fonction des taux d'intérêt en vigueur à la date de déclaration pour des termes à l'échéance équivalents ou en utilisant les cours du marché lorsqu'ils sont connus. Elle est obtenue au moyen des taux de change, des différentiels de taux, des courbes de rendement et des niveaux de volatilité. Lorsque des options intégrées existent (clauses de remboursement anticipé), les justes valeurs sont dérivées à l'aide de modèles et de techniques d'évaluation standards du marché. La valeur de ces options est déterminée à l'aide des mesures du marché s'appliquant aux taux d'intérêt et aux taux de change et en tenant compte des niveaux de volatilité et d'une estimation d'autres facteurs de tarification en fonction du marché.

Normes comptables émises mais non encore en vigueur

La société a passé en revue les nouvelles normes et modifications qui ont été émises, mais qui ne sont pas encore en vigueur, et a déterminé que celles énumérées ci-dessous pourraient avoir une incidence sur la présentation de ses résultats. La direction a entrepris l'examen de l'incidence de ces normes et modifications sur les états financiers et les conventions comptables de la société. Le Conseil des normes comptables internationales a publié un certain nombre d'autres modifications et améliorations qui ne sont pas énumérées ci-dessous et qui ne sont pas encore en vigueur. La société n'a pas pleinement déterminé les répercussions de ces nouvelles normes sur ses états financiers consolidés.

Norme	Détails	Date d'application initiale
IAS 32 – Instruments financiers : Présentation	La norme modifiée a été émise en même temps que la norme modifiée IFRS 7 – Instruments financiers : Informations à fournir afin de clarifier les directives concernant la compensation des actifs et des passifs financiers. Il est prévu que cette norme aura seulement pour effet d'accroître l'information à fournir.	1er avril 2014
IFRS 9 – Instruments financiers	La nouvelle norme porte sur les exigences de classification et d'évaluation des actifs et des passifs financiers. Il s'agit de la première des trois phases d'un projet entrepris par le Conseil des normes comptables internationales qui consiste à remplacer l'ensemble de la norme IAS 39 – Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation. On prévoit que cette norme changera le classement des placements temporaires de la société, de disponibles à la vente au coût après amortissement.	À déterminer

3. Placements temporaires

(milliers de dollars)	31 mars 2014 Valeur comptable	31 mars 2014 Rendement	31 mars 2013 Valeur comptable	31 mars 2013 Rendement
Placements à court terme	**140 780 $**	**1,08 %**	164 781 $	1,07 %

Les instruments à court terme sont des billets de dépôt, des acceptations bancaires et des bons du Trésor émis par des institutions dont la cote de crédit établie par le Dominion Bond Rating Service (DBRS) est de R-1M ou supérieure (R-1M ou supérieure en 2013). Au 31 mars 2014, le placement total le plus élevé avec une institution était de 50,0 millions de dollars (55,0 millions de dollars en 2013).

Tous les placements temporaires ont un terme à l'échéance initial de 91 à 365 jours et arrivent à échéance dans les quatre mois suivant la date du bilan.

4. Créances

(milliers de dollars)	31 mars 2014	31 mars 2013
Créances provenant d'emprunts en cours	**72 950 $**	– $
Autre	**20 145**	18 666
	93 095 $	18 666 $

5. Instruments financiers dérivés

(milliers de dollars)	31 mars 2014	31 mars 2013
Actifs financiers dérivés		
Dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	**53 201 $**	71 172 $
Dérivés classés comme éléments détenus aux fins de transaction	–	11
	53 201 $	71 183 $
Passifs financiers dérivés		
Dérivés classés comme couvertures de flux de trésorerie	**2 527 $**	– $

Les contrats dérivés auxquels souscrit la société sont des swaps de taux d'intérêt hors cote. Ils constituent des transactions par lesquelles deux parties s'échangent, à des dates prédéterminées, leurs séries de versements prévus d'intérêts sur la base d'un montant nominal de référence pour une période déterminée, en fonction de taux d'intérêt fixes ou variables convenus à l'avance. Le montant nominal sur lequel les intérêts payés et encaissés sont fondés n'est pas échangé.

La société est exposée à la variabilité des flux de trésorerie futurs liés aux intérêts sur des actifs non destinés à la vente qui portent intérêt à des taux variables et désigne ses instruments dérivés comme couvertures de flux de trésorerie. Les montants et l'échelonnement des flux de trésorerie futurs, représentant à la fois les flux de capital et d'intérêts, sont évalués pour les actifs financiers en fonction de leurs modalités contractuelles et d'autres facteurs pertinents. Les flux de trésorerie provenant des soldes de capital et des intérêts au fil du temps servent à déterminer la portion efficace des gains et des pertes sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie pour les opérations prévues.

Au 31 mars 2014, le montant estimatif des gains nets actuels déclarés au poste du cumul des autres éléments du résultat étendu, dont le reclassement au poste du bénéfice net est prévu au cours des 12 prochains mois, est de 22,4 millions de dollars.

La durée maximale pendant laquelle la société couvre son risque lié à la variabilité des flux de trésorerie futurs à l'égard d'opérations prévues est de huit ans.

5. Instruments financiers dérivés (suite)

Montants de capital théorique et terme jusqu'à échéance

		31 mars 2014			
(milliers de dollars)		Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Swaps de taux d'intérêt					
Taux fixe à recevoir	Taux variable à payer	**– $**	**94 489 $**	**237 994 $**	**332 483 $**

		31 mars 2013			
(milliers de dollars)		Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Swaps de taux d'intérêt					
Taux fixe à recevoir	Taux variable à payer	186 $	94 489 $	237 994 $	332 669 $

Risque de crédit de contrepartie

Les instruments dérivés dont la juste valeur est positive sont soumis au risque de contrepartie parce que la juste valeur positive révèle qu'au fil du temps, la société peut s'attendre à recevoir un flux de trésorerie des contreparties selon les modalités du contrat et la conjoncture courante du marché. Les conventions-cadres de compensation en place n'ont pas de répercussion sur les justes valeurs au 31 mars 2013 et au 31 mars 2014.

Le tableau suivant présente les justes valeurs nettes des instruments financiers dérivés.

(milliers de dollars)	31 mars 2014	31 mars 2013
Swaps de taux d'intérêt	**50 674 $**	71 183 $
Garanties en espèces à payer aux contreparties d'opérations sur dérivés	**(1 552)**	(7 406)
Juste valeur	**49 122 $**	63 777 $

La société ne prévoit pas un manquement grave des contreparties à leurs obligations parce qu'elles ont une cote de crédit de Aa3, A+ et AA ou supérieure, selon les critères des agences Moody's Investors Service (Moody's), Standard & Poor's Rating Services (S&P) et Dominion Bond Rating Service (DBRS), respectivement. Le montant nominal cumulatif le plus important souscrit auprès d'une institution financière par contrat était, au 31 mars 2014, de 139,3 millions de dollars (139,3 millions en 2013) et la juste valeur nette la plus élevée des contrats passés avec une institution financière était, au 31 mars 2014, de 19,3 millions de dollars (25,3 millions en 2013). La société atténue le risque de crédit relatif à ses multiples opérations sur dérivés en concluant des conventions-cadres de compensation avec les contreparties (voir la note 24). Ces accords créent un droit légal de compensation du risque en cas de défaut.

6. Prêts nets

Le tableau suivant présente un résumé des échéances contractuelles des prêts bruts.

	31 mars 2014			
(milliers de dollars)	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Taux variable	3 031 722 $	13 027 407 $	693 844 $	16 752 973 $
Taux fixe	1 472 745	5 835 290	2 162 011	9 470 046
Prêts bruts	4 504 467 $	18 862 697 $	2 855 855 $	26 223 019 $
Commissions sur prêts reportées				(18 058)
Total des prêts				26 204 961
Provision pour pertes sur prêts				(533 426)
Prêts nets				25 671 535 $

	31 mars 2013			
(milliers de dollars)	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Taux variable	2 599 540 $	12 448 366 $	921 857 $	15 969 763 $
Taux fixe	1 450 132	5 507 182	2 227 876	9 185 190
Prêts bruts	4 049 672 $	17 955 548 $	3 149 733 $	25 154 953 $
Commissions sur prêts reportées				(21 618)
Total des prêts				25 133 335
Provision pour pertes sur prêts				(640 003)
Prêts nets				24 493 332 $

La direction estime qu'au cours des trois prochains exercices, environ 7,2 % (environ 6,6 % en 2013) du solde de capital actuel sera remboursé avant la date d'échéance des obligations contractuelles.

Au 31 mars 2014, 197,3 millions de dollars (115,4 millions en 2013) des prêts étaient libellés en dollars américains.

6. Prêts nets (suite)

Concentration du risque de crédit

Les tableaux suivants présentent la concentration des prêts bruts et des prêts douteux par secteur et par région géographique.

Répartition par secteur

(milliers de dollars)	Prêts bruts		Prêts douteux	
	31 mars 2014	31 mars 2013	31 mars 2014	31 mars 2013
Céréales et oléagineux	7 530 755 $	6 774 407 $	19 324 $	16 644 $
Lait	5 067 758	5 071 022	18 991	7 772
Agroentreprise	2 334 257	2 248 963	43 346	17 660
Agriculture à temps partiel	1 880 102	1 881 614	16 602	22 587
Volaille	1 784 212	1 708 813	482	1 445
Bovin	1 588 531	1 558 479	34 552	23 103
Autres	1 258 284	1 262 707	24 230	30 832
Agroalimentaire	1 115 706	1 109 154	64 504	52 622
Serres	987 639	963 233	18 070	19 627
Fruits	926 924	908 441	21 109	14 908
Alliances	914 562	711 092	7 647	5 967
Porc	834 289	957 028	34 452	108 042
Total	26 223 019 $	25 154 953 $	303 309 $	321 209 $

Répartition géographique

(milliers de dollars)	Prêts bruts		Prêts douteux	
	31 mars 2014	31 mars 2013	31 mars 2014	31 mars 2013
Alberta et Colombie-Britannique	7 941 193 $	7 648 990 $	103 857 $	95 881 $
Saskatchewan	4 316 219	4 103 637	56 124	49 514
Manitoba	1 927 693	1 831 863	11 692	62 149
Ontario	7 906 769	7 530 753	31 268	22 690
Québec	3 098 181	3 001 875	65 565	56 045
Atlantique	1 032 964	1 037 835	34 803	34 930
Total	26 223 019 $	25 154 953 $	303 309 $	321 209 $

7. Contrats de location-financement nets

(milliers de dollars)	31 mars 2014	31 mars 2013
Total des paiements minimums de location-financement		
Moins d'un an	**5 913 $**	5 089 $
De un à cinq ans	**11 044**	9 042
Contrats de location-financement bruts	**16 957**	14 131
Produits financiers non acquis	**(1 259)**	(1 054)
Provision pour pertes sur prêts	**(187)**	(169)
Contrats de location-financement nets	**15 511 $**	12 908 $

La société garde en garantie une sûreté sur le matériel qui fait l'objet d'un contrat de location-financement. La durée maximale d'un contrat de location-financement est de cinq ans.

8. Provision pour pertes sur prêts

	31 mars 2014			31 mars 2013		
(milliers de dollars)	Prêts	Contrats de location-financement	Total	Prêts	Contrats de location-financement	Total
Provision individuelle, début de l'exercice	**151 012 $**	**– $**	**151 012 $**	140 800 $	– $	140 800 $
Charge pour pertes sur prêts	**48 356**	**–**	**48 356**	31 476	–	31 476
Pertes couvertes par le PRPPIP	**(10 901)**	**–**	**(10 901)**	9 391	–	9 391
Décomptabilisation sur prêts douteux	**(4 151)**	**–**	**(4 151)**	3 200	–	3 200
Radiations	**(45 053)**	**–**	**(45 053)**	(35 602)	–	(35 602)
Sommes recouvrées	**4 294**	**–**	**4 294**	1 747	–	1 747
Provision individuelle, fin de l'exercice	**143 557**	**–**	**143 557**	151 012	–	151 012
Provision collective, début de l'exercice	**488 991**	**169**	**489 160**	481 150	144	481 294
Charge pour pertes sur prêts	**(95 925)**	**18**	**(95 907)**	6 571	25	6 596
Pertes couvertes par le PRPPIP	**(1 711)**	**–**	**(1 711)**	3 552	–	3 552
Radiations	**(2 021)**	**–**	**(2 021)**	(2 451)	–	(2 451)
Sommes recouvrées	**535**	**–**	**535**	169	–	169
Provision collective, fin de la période	**389 869**	**187**	**390 056**	488 991	169	489 160
Provision totale	**533 426 $**	**187 $**	**533 613 $**	640 003 $	169 $	640 172 $

9. Placements de capital-risque

Valeur comptable par type de placements

(milliers de dollars)	31 mars 2014	31 mars 2013
Créances	**57 287 $**	19 513 $
Actions privilégiées	**51 750**	37 624
Actions ordinaires	**47 240**	16 229
	156 277 $	73 366 $

Au 31 mars 2014, un montant de 2,5 millions de dollars (0,2 million en 2013) en placement de capital-risque de la société sera exigible d'ici un an et un montant de 54,8 millions (19,3 millions en 2013) sera exigible d'ici un à cinq ans.

Concentrations des placements de capital-risque, par secteur

(milliers de dollars)	31 mars 2014	31 mars 2013
Fabrication et transformation de produits alimentaires	**72 869 $**	35 242 $
Carburants et produits chimiques d'origine biologique	**47 586**	20 967
Agrobiotechnologie	**35 822**	17 157
	156 277 $	73 366 $

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, le montant total des pertes nettes réalisées sur la cession de placements de capital-risque désignés à la juste valeur constatées en résultats et déclarées dans l'ajustement de juste valeur s'élève à 5,6 millions de dollars (12,2 millions en 2013).

Un gain de 5,6 millions de dollars a été réalisé pendant l'exercice en cours sur la vente du placement dans une entreprise associée effectuée au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2012 et constaté au poste des autres produits (1,4 million en 2013).

Le montant total des commissions, intérêts et dividendes comptabilisés au poste des intérêts créditeurs pour les placements de capital-risque désignés à la juste valeur constatée en résultats s'est chiffré, pour cet exercice, à 4,7 millions de dollars (2,3 millions en 2013).

En plus des placements susmentionnés, la société détient des prêts accordés à des entreprises bénéficiaires de placements de capital-risque d'une valeur de 38,2 millions de dollars (20,9 millions en 2013), et n'a aucun cautionnement d'entreprises bénéficiaires de placements de capital-risque (0,2 million en 2013).

Le portefeuille de placements de capital-risque expose la société à un risque de crédit. Les placements de capital-risque sont généralement garantis par des contrats de sûreté générale, la cession du produit d'assurance-vie et des cautionnements personnels. Au 31 mars 2014, il n'y avait aucun placement par emprunt de capital-risque en souffrance (aucun montant en 2013).

Le recours à d'autres hypothèses raisonnables possibles pour établir la valeur des placements de capital-risque qui sont évalués à leur juste valeur n'aurait pas d'effet important sur la situation financière ou le bénéfice de la société.

10. Matériel et améliorations locatives

(milliers de dollars)	Améliorations locatives	Matériel et mobilier de bureau	Matériel informatique	Total
Coût				
Solde au 31 mars 2012	45 069 $	28 504 $	11 930 $	85 503 $
Ajouts	3 758	1 078	2 219	7 055
Cessions	(1 415)	(3 398)	(873)	(5 686)
Solde au 31 mars 2013	47 412	26 184	13 276	86 872
Ajouts	6 474	2 932	1 752	11 158
Cessions	(2 893)	(902)	(1 159)	(4 954)
Solde au 31 mars 2014	**50 993 $**	**28 214 $**	**13 869 $**	**93 076 $**
Amortissement cumulé				
Solde au 31 mars 2012	27 398 $	21 924 $	9 526 $	58 848 $
Amortissement	5 961	2 690	1 554	10 205
Cessions	(1 380)	(3 398)	(870)	(5 648)
Solde au 31 mars 2013	31 979	21 216	10 210	63 405
Amortissement	6 507	2 526	1 890	10 923
Cessions	(2 862)	(887)	(1 178)	(4 927)
Solde au 31 mars 2014	**35 624 $**	**22 855 $**	**10 922 $**	**69 401 $**
Valeur comptable				
31 mars 2013	15 433 $	4 968 $	3 066 $	23 467 $
31 mars 2014	**15 369**	**5 359**	**2 947**	**23 675**

11. Logiciels

(milliers de dollars)	Conçus à l'interne	Achetés	Total
Coût			
Solde au 31 mars 2012	103 439 $	10 194 $	113 633 $
Ajouts	10 580	243	10 823
Cessions	(3 942)	(389)	(4 331)
Solde au 31 mars 2013	110 077	10 048	120 125
Ajouts	4 815	446	5 261
Solde au 31 mars 2014	**114 892 $**	**10 494 $**	**125 386 $**
Amortissement cumulé			
Solde au 31 mars 2012	67 018 $	6 524 $	73 542 $
Amortissement	11 528	1 055	12 583
Cessions	(3 940)	(389)	(4 329)
Solde au 31 mars 2013	74 606	7 190	81 796
Amortissement	10 632	971	11 603
Solde au 31 mars 2014	**85 238 $**	**8 161 $**	**93 399 $**
Valeur comptable			
31 mars 2013	35 471 $	2 858 $	38 329 $
31 mars 2014	**29 654**	**2 333**	**31 987**

Des coûts de recherche et de développement liés aux logiciels conçus à l'interne d'un montant de 9,2 millions de dollars (4,3 millions en 2013) sont compris dans les charges au titre des installations, des logiciels et du matériel.

12. Matériel sous contrat de location-exploitation

(milliers de dollars)	
Coût	
Solde au 31 mars 2012	39 659 $
Ajouts	23 380
Cessions	(4 203)
Solde au 31 mars 2013	58 836
Ajouts	32 296
Cessions	(7 004)
Solde au 31 mars 2014	**84 128 $**
Amortissement cumulé	
Solde au 31 mars 2012	11 328 $
Amortissement	7 422
Solde au 31 mars 2013	18 750
Amortissement	10 575
Solde au 31 mars 2014	**29 325 $**
Valeur comptable	
31 mars 2013	40 086 $
31 mars 2014	**54 803**

13. Autres actifs

(milliers de dollars)	**31 mars 2014**	31 mars 2013
Actifs au titre de la réserve d'assurance	**19 888 $**	16 487 $
Actifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi (note 15)	**1 661**	–
Propriétés immobilières destinées à la vente	**706**	277
Autre	**18**	61
	22 273 $	16 825 $

14. Emprunts

Dette à court terme

(milliers de dollars)	31 mars 2014	31 mars 2013
Emprunts auprès du gouvernement du Canada		
Emprunts à taux variable	**5 637 602 $**	6 156 912 $
Emprunts à taux fixe	**4 523 938**	3 614 128
	10 161 540	9 771 040
Billets à taux fixe en dollars américains (1)	**196 764**	115 105
Garanties en espèces à payer aux contreparties d'opérations sur dérivés	**1 552**	7 406
Billets au détail et institutionnels à taux fixe	**–**	152 153
Billets structurés indexés	**–**	198
	10 359 856 $	10 045 902 $

(1) 178,0 millions en dollars américains (113,3 millions en 2013).

Dette à court terme, selon la date d'échéance

	31 mars 2014				
	Gouvernement du Canada		Marchés financiers		
(milliers de dollars)	Valeur comptable	Rendement	Valeur comptable	Rendement	Total
De 0 à 3 mois	**5 287 542 $**	**0,79 %**	**196 764 $**	**0,08 %**	**5 484 306 $**
De 4 à 6 mois	**1 495 377**	**0,84 %**	**–**	**–**	**1 495 377**
De 7 à 9 mois	**1 066 901**	**0,83 %**	**–**	**–**	**1 066 901**
De 10 à 12 mois	**2 311 720**	**0,92 %**	**–**	**–**	**2 311 720**
Garanties en espèces à payer aux contreparties d'opérations sur dérivés	**–**	**–**	**1 552**	**1,85 %**	**1 552**
	10 161 540 $		**198 316 $**		**10 359 856 $**

	31 mars 2013				
	Gouvernement du Canada		Marchés financiers		
(milliers de dollars)	Valeur comptable	Rendement	Valeur comptable	Rendement	Total
De 0 à 3 mois	5 231 718 $	1,02 %	216 516 $	1,93 %	5 448 234 $
De 4 à 6 mois	1 939 831	1,11 %	198	1,03 %	1 940 029
De 7 à 9 mois	1 306 778	1,15 %	50 742	5,03 %	1 357 520
De 10 à 12 mois	1 292 713	1,03 %	–	–	1 292 713
Garanties en espèces à payer aux contreparties d'opérations sur dérivés	–	–	7 406	1,85 %	7 406
	9 771 040 $	–	274 862 $	–	10 045 902 $

La société dispose d'une ligne de crédit d'exploitation à vue d'un montant de 30,0 millions de dollars (30,0 millions en 2013) qui lui assure une protection contre les découverts. L'endettement aux termes de cet accord de crédit n'est pas garanti et la facilité de crédit n'est pas assortie d'une date d'expiration. Tout prélèvement effectué sur cette facilité de crédit au cours de l'exercice est contrepassé le jour suivant. Au 31 mars 2014, aucun prélèvement n'avait été effectué sur cette facilité de crédit (aucun en 2013).

14. Emprunts (suite)

Dette à long terme

(milliers de dollars)	31 mars 2014	31 mars 2013
Emprunts auprès du gouvernement du Canada		
Emprunts à taux variable	**9 918 918 $**	9 272 277 $
Emprunts à taux fixe	**2 096 083**	2 217 853
	12 015 001	11 490 130
Billets au détail et institutionnels à taux fixe	**416 588**	415 904
	12 431 589 $	11 906 034 $

Dette à long terme, selon la date d'échéance

	31 mars 2014				
	Gouvernement du Canada		Marchés financiers		
(milliers de dollars)	Valeur comptable	Rendement	Valeur comptable	Rendement	Total
De 1 à 2 ans	**7 723 218 $**	**0,87 %**	**108 385 $**	**4,37 %**	**7 831 603 $**
De 2 à 3 ans	**2 689 355**	**1,42 %**	**–**	**–**	**2 689 355**
De 3 à 4 ans	**803 361**	**1,24 %**	**–**	**–**	**803 361**
De 4 à 5 ans	**564 402**	**2,04 %**	**–**	**–**	**564 402**
Plus de 5 ans	**234 665**	**1,90 %**	**308 203**	**4,37 %**	**542 868**
	12 015 001 $		**416 588 $**		**12 431 589 $**

	31 mars 2013				
	Gouvernement du Canada		Marchés financiers		
(milliers de dollars)	Valeur comptable	Rendement	Valeur comptable	Rendement	Total
De 1 à 2 ans	5 032 716 $	1,01 %	– $	–	5 032 716 $
De 2 à 3 ans	3 609 526	1,80 %	108 221	4,37 %	3 717 747
De 3 à 4 ans	1 719 557	1,05 %	–	–	1 719 557
De 4 à 5 ans	603 446	1,69 %	–	–	603 446
Plus de 5 ans	524 885	2,16 %	307 683	4,37 %	832 568
	11 490 130 $		415 904 $		11 906 034 $

15. Avantages postérieurs à l'emploi

Modifications au régime

FAC a récemment remanié les dispositions relatives à l'assurance-maladie complémentaire des retraités participant au régime d'avantages postérieurs à l'emploi. Les nouvelles dispositions sont entrées en vigueur le 1er janvier 2014. Selon le nouveau modèle, les retraités ont la possibilité de choisir entre trois niveaux de protection complémentaire en matière de soins de santé, selon leurs besoins. De plus, on a donné aux retraités une occasion unique d'opter pour un régime d'assurance-maladie complémentaire identique à celui du Régime de soins de santé de la fonction publique fédérale (RRSFP), qui offre également trois niveaux de protection. La société prévoit que le nouveau modèle de protection complémentaire en matière de soins de santé n'entraînera pas de coûts additionnels par rapport au précédent modèle. Par conséquent, la société estime que ces changements n'entraîneront aucune modification aux coûts prévus au titre des soins de santé.

15. Avantages postérieurs à l'emploi (suite)

Situation financière des régimes d'avantages du personnel

La société évalue ses obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs des régimes à des fins comptables au 31 mars de chaque exercice.

Montants constatés au bilan consolidé :

	Régime de retraite agréé		
(milliers de dollars)	**31 mars 2014**	31 mars 2013	1er avril 2012
Valeur actualisée des obligations au titre des prestations constituées capitalisées	**(515 887) $**	(537 799) $	(474 091) $
Juste valeur des actifs du régime	**517 548**	414 691	338 641
Actif (passif) net lié aux obligations au titre des prestations constituées (1)	**1 661 $**	(123 108) $	(135 450) $

	Régimes de retraite supplémentaires		
(milliers de dollars)	**31 mars 2014**	31 mars 2013 Retraité note 2	1er avril 2012 Retraité note 2
Valeur actualisée des obligations au titre des prestations constituées capitalisées	**(44 116) $**	(47 941) $	(41 391) $
Juste valeur des actifs du régime	**40 979**	33 327	26 546
Situation de capitalisation	**(3 137)**	(14 614)	(14 845)
Valeur actualisée des obligations au titre des prestations constituées non capitalisées	**(11 944)**	(11 401)	(9 546)
Passif net lié aux obligations au titre des prestations constituées (1)	**(15 081) $**	(26 015) $	(24 391) $

	Autres avantages		
(milliers de dollars)	**31 mars 2014**	31 mars 2013	1er avril 2012
Valeur actualisée des obligations au titre des prestations constituées non capitalisées	**(83 379) $**	(76 478) $	(64 620) $
Passif net lié aux obligations au titre des prestations constituées (1)	**(83 379) $**	(76 478) $	(64 620) $

(1) Le passif total net lié aux obligations au titre des prestations constituées des trois régimes est de 98 460 $ (225 601 $ en 2013; 224 461 $ en 2012). Ce montant est constaté au bilan consolidé en tant que passifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi. L'actif net total lié aux obligations au titre des prestations constituées des trois régimes est de 1 661 $ (aucun montant en 2013 et en 2012). Ce montant est constaté au bilan consolidé au poste des autres actifs.

15. Avantages postérieurs à l'emploi (suite)

Variations de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations constituées

(milliers de dollars)	Régime de retraite agréé 31 mars 2014	Régime de retraite agréé 31 mars 2013 Retraité note 2	Régimes de retraite supplémentaires 31 mars 2014	Régimes de retraite supplémentaires 31 mars 2013 Retraité note 2	Autres avantages 31 mars 2014	Autres avantages 31 mars 2013 Retraité note 2
Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice	**537 799 $**	474 091 $	**59 342 $**	50 937 $	**76 478 $**	64 620 $
Coût des services rendus au cours de l'exercice	**32 239**	22 596	**2 644**	2 067	**5 529**	5 220
Frais d'intérêt de l'obligation au titre des prestations constituées	**22 828**	21 091	**2 463**	2 255	**3 263**	2 948
Coût des services passés	**–**	–	**–**	1 126	**–**	–
Cotisations des employés	**6 350**	4 702	**122**	–	**–**	–
Prestations versées	**(11 489)**	(10 357)	**(1 039)**	(884)	**(727)**	(726)
Ajustements liés à l'expérience relative aux passifs des régimes	**(7 738)**	(625)	**(646)**	(213)	**(142)**	(1 519)
(Gain actuariel) perte actuarielle découlant des changements aux hypothèses financières	**(109 300)**	26 301	**(12 922)**	4 054	**(9 328)**	11 585
Perte actuarielle (gain actuariel) découlant des changements aux hypothèses démographiques	**45 198**	–	**6 096**	–	**8 306**	(5 650)
Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	**515 887 $**	537 799 $	**56 060 $**	59 342 $	**83 379 $**	76 478 $

La durée de l'obligation au titre des prestations constituées du régime est de 20 ans.

Variations de la juste valeur des actifs des régimes

(milliers de dollars)	Régime de retraite agréé 31 mars 2014	Régime de retraite agréé 31 mars 2013 Retraité note 2	Régimes de retraite supplémentaires 31 mars 2014	Régimes de retraite supplémentaires 31 mars 2013 Retraité note 2	Autres avantages 31 mars 2014	Autres avantages 31 mars 2013
Juste valeur des actifs des régimes au début de l'exercice	**414 691 $**	338 641 $	**33 327 $**	26 546 $	**– $**	– $
Intérêts créditeurs sur les actifs des régimes	**17 453**	15 324	**1 374**	1 212	**–**	–
Rendement des actifs des régimes supérieur au taux d'actualisation	**41 710**	16 401	**4 211**	1 587	**–**	–
Cotisations de la société	**49 596**	50 661	**4 117**	6 747	**727**	726
Cotisations des employés	**6 350**	4 702	**122**	–	**–**	–
Prestations versées	**(11 489)**	(10 357)	**(1 039)**	(884)	**(727)**	(726)
Coûts d'administration des régimes	**(763)**	(681)	**(49)**	(45)	**–**	–
Incidence fiscale des actifs d'impôt remboursables	**–**	–	**(1 084)**	(1 836)	**–**	–
Juste valeur des actifs des régimes à la fin de l'exercice	**517 548 $**	414 691 $	**40 979 $**	33 327 $	**– $**	– $

15. Avantages postérieurs à l'emploi (suite)

Coûts des prestations constituées constatés au bénéfice net

(milliers de dollars)	Régime de retraite agréé		Régimes de retraite supplémentaires		Autres avantages	
	31 mars 2014	31 mars 2013 Retraité note 2	**31 mars 2014**	31 mars 2013 Retraité note 2	**31 mars 2014**	31 mars 2013
Coût des services rendus au cours de l'exercice (1)	**32 239 $**	22 596 $	**2 644 $**	2 067 $	**5 529 $**	5 220 $
Intérêts nets (2)	**5 375**	5 767	**1 089**	1 043	**3 263**	2 948
Coût des services passés (3)	**–**	–	**–**	1 126	**–**	–
Coûts d'administration des régimes (4)	**763**	681	**49**	45	**–**	–
Incidence fiscale des actifs d'impôt remboursables (5)	**–**	–	**772**	1 000	**–**	–
	38 377 $	29 044 $	**4 554 $**	5 281 $	**8 792 $**	8 168 $

(1) Le coût total des services rendus au cours de l'exercice de 40 412 $ (29 883 $ en 2013) est constaté à la charge au titre des prestations constituées.
(2) Le total des intérêts sur l'obligation de 9 727 $ (9 758 $ en 2013) est constaté à la charge au titre des prestations constituées.
(3) Le coût total des services passés, qui est nul pour l'exercice 2013-2014 (1 126 $ en 2013), est constaté à la charge au titre des prestations constituées.
(4) Le total des frais d'administration de 812 $ (726 $ en 2013) est constaté à la charge au titre des prestations constituées.
(5) L'incidence fiscale totale des actifs d'impôt remboursables de 772 $ (1 000 $ en 2013) est constatée à la charge au titre des prestations constituées.

Coûts des prestations constituées constatés dans les autres éléments du résultat étendu

(milliers de dollars)	Régime de retraite agréé	
	31 mars 2014	31 mars 2013 Retraité note 2
Ajustements liés à l'expérience relative aux passifs des régimes	**7 738 $**	625 $
Rendement des actifs des régimes supérieur au taux d'actualisation	**41 710**	16 401
Changements aux hypothèses liées au passif	**64 102**	(26 301)
Gains liés (pertes liées) à la réévaluation (1)	**113 550 $**	(9 275) $

(milliers de dollars)	Régimes de retraite supplémentaires	
	31 mars 2014	31 mars 2013 Retraité note 2
Ajustements liés à l'expérience relative aux passifs des régimes	**646 $**	213 $
Rendement des actifs des régimes supérieur au taux d'actualisation	**4 211**	1 587
Incidence fiscale des actifs d'impôt remboursables	**(312)**	(836)
Changements aux hypothèses liées au passif	**6 826**	(4 054)
Gains liés (pertes liées) à la réévaluation (1)	**11 371 $**	(3 090) $

(milliers de dollars)	Autres avantages	
	31 mars 2014	31 mars 2013 Retraité note 2
Ajustements liés à l'expérience relative aux passifs des régimes	**142 $**	1 519 $
Changements aux hypothèses liées au passif	**1 022**	(5 935)
Gains liés (pertes liées) à la réévaluation (1)	**1 164 $**	(4 416) $

(1) Les gains liés à la réévaluation de 126 085 $ (pertes de 16 781 $ en 2013) sont constatés dans les autres éléments du résultat étendu.

Les réévaluations cumulatives constatées au poste des autres éléments du résultat étendu au 31 mars 2014 se sont chiffrées à 32,1 millions de dollars (158,2 millions en 2013).

15. Avantages postérieurs à l'emploi (suite)

Actifs des régimes

Pourcentages des actifs des régimes, par type d'actifs, selon les valeurs du marché en date de la plus récente évaluation actuarielle :

	Régime de retraite agréé		Régimes de retraite supplémentaires	
	31 mars 2014	31 mars 2013	**31 mars 2014**	31 mars 2013
Titres de participation	**62,7 %**	59,9 %	**92,8 %**	98,0 %
Titres de créances	**27,9 %**	32,2 %	**1,3 %**	1,7 %
Actif immobilier	**7,9 %**	7,0 %	**–**	–
Liquidités	**1,5 %**	0,9 %	**5,9 %**	0,3 %
	100,0 %	100,0 %	**100,0 %**	100,0 %

Hypothèses importantes

Hypothèses importantes utilisées (moyennes pondérées) :

	Régime de retraite agréé		Régimes de retraite supplémentaires		Autres avantages	
	31 mars 2014	31 mars 2013	**31 mars 2014**	31 mars 2013	**31 mars 2014**	31 mars 2013
Obligation au titre des prestations constituées						
Taux d'actualisation	**4,40 %**	4,00 %	**4,40 %**	4,00 %	**4,40 %**	4,00 %
Taux d'augmentation de la rémunération	**4,50 %**	5,50 %	**4,50 %**	5,50 %	**4,50 %**	5,50 %
Indice des prix à la consommation	**2,00 %**	2,50 %	**2,00 %**	2,50 %	**–**	–
Coûts des prestations constituées						
Taux d'actualisation	**4,00 %**	4,25 %	**4,00 %**	4,25 %	**4,00 %**	4,25 %
Indice des prix à la consommation	**2,50 %**	2,50 %	**2,50 %**	2,50 %	**–**	–

Au 31 mars 2014, l'hypothèse liée à la mortalité pour l'obligation au titre des prestations constituées est fondée sur les données relatives à la mortalité dans le secteur public de 2014 (Canadian Pensioners Mortality 2014 publication) et sur les données relatives à l'amélioration de l'espérance de vie des retraités canadiens, au moyen de l'échelle de projection B (Canadian Pensioners Mortality Improvement Scale B), avec facteurs d'ajustement de la pension de 0,8614 pour les hommes et de 0,9855 pour les femmes. L'hypothèse liée à la mortalité relative à l'obligation au titre des prestations constituées au 31 mars 2013 et aux coûts des prestations constituées pour les exercices terminés le 31 mars 2013 et 2014 repose sur le tableau de mortalité des retraités non assurés de 1994 (1994 Uninsured Pensioner Mortality Table), projetée par génération au moyen de l'échelle de projection AA. Au 31 mars 2014, l'espérance de vie moyenne d'une personne qui prend sa retraite à l'âge de 65 ans est de 24 ans pour les hommes et de 25 ans pour les femmes.

Taux tendanciels hypothétiques des coûts de soins de santé :

	2014	2013
Hausse des coûts liés aux soins dentaires et à la couverture complémentaire pour soins de santé		
Taux initial	**8,00 %**	8,00 %
Taux ultime	**5,00 %**	5,00 %
Année à laquelle le taux ultime sera atteint	**2021**	2021

15. Avantages postérieurs à l'emploi (suite)

Analyse de sensibilité

Les effets découlant de la modification des principales hypothèses économiques (moyennes pondérées) qui sont utilisées pour déterminer les coûts des prestations de retraite et des autres avantages sont précisés ci-dessous.

(milliers de dollars)	Régime de retraite agréé	Régimes de retraite supplémentaires	Autres avantages
Hausse de 1 % du taux d'actualisation			
Total des coûts de service et d'intérêt net	(11 757) $	(604) $	(1 584) $
Obligation au titre des prestations constituées	(89 816)	(9 224)	(18 365)
Baisse de 1 % du taux d'actualisation			
Total des coûts de service et d'intérêt net	14 212	1 170	2 197
Obligation au titre des prestations constituées	119 892	12 080	25 989
Hausse de 0,25 % de l'augmentation de la rémunération			
Total des coûts de service et d'intérêt net	956	500	24
Obligation au titre des prestations constituées	4 695	1 738	117
Baisse de 0,25 % de l'augmentation de la rémunération			
Total des coûts de service et d'intérêt net	(1 002)	(386)	(24)
Obligation au titre des prestations constituées	(4 746)	(1 487)	(117)
Hausse de 1 % de l'indice des prix à la consommation			
Total des coûts de service et d'intérêt net	9 239	1 009	–
Obligation au titre des prestations constituées	83 109	9 025	–
Baisse de 1 % de l'indice des prix à la consommation			
Total des coûts de service et d'intérêt net	(7 420)	(441)	–
Obligation au titre des prestations constituées	(67 168)	(7 325)	–
Hausse de 1 an de l'espérance de vie des participants aux régimes de retraite			
Total des coûts de service et d'intérêt net	1 112	319	302
Obligation au titre des prestations constituées	10 834	1 173	2 785
Hausse de 1 % des taux tendanciels hypothétiques des coûts des soins de santé généraux			
Total des coûts de service et d'intérêt net	–	–	2 870
Obligation au titre des prestations constituées	–	–	23 118
Baisse de 1 % des taux tendanciels hypothétiques des coûts des soins de santé généraux			
Total des coûts de service et d'intérêt net	–	–	(2 002)
Obligation au titre des prestations constituées	–	–	(16 710)

Régimes à cotisations déterminées

Le coût des régimes à cotisations déterminées est constaté en fonction des cotisations versées dans l'exercice en cours et est compris dans la charge au titre des prestations constituées. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, cette charge s'est élevée à 4,2 millions de dollars (4,2 millions en 2013).

Total des versements en espèces

Le total des versements en espèces au titre des avantages postérieurs à l'emploi, qui comprennent les cotisations versées par la société aux régimes de retraite capitalisés, les prestations versées directement aux prestataires au titre de ses autres régimes d'avantages du personnel non capitalisés et les cotisations versées au titre du régime de retraite à cotisations déterminées, ont totalisé 59,1 millions de dollars (62,7 millions en 2013).

La société prévoit que le total de ses versements en espèces au titre des avantages postérieurs à l'emploi, comme il est décrit au paragraphe précédent, s'élèvera à environ 42,1 millions de dollars en 2015.

16. Autres passifs

(milliers de dollars)	31 mars 2014	31 mars 2013
Réserve pour sinistres	**9 573 $**	6 825 $
Produits reportés	**6 225**	4 781
Autre	**548**	523
	16 346 $	12 129 $

17. Intérêts créditeurs nets

(milliers de dollars)	31 mars 2014	31 mars 2013
Intérêts créditeurs		
Prêts et créances	**1 097 693 $**	1, 057 889 $
Virement au bénéfice net des gains nets réalisés sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie du poste du cumul des autres éléments du résultat étendu	**22 684**	22 769
Contrats de location-exploitation	**12 350**	8 799
Placements temporaires désignés comme disponibles à la vente	**10 753**	10 603
Gains de change sur les prêts et créances	**6 999**	1 407
Couverture des actifs et passifs financiers dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie (nets)	**4 456**	11 486
Contrats de location-financement désignés comme prêts et créances	**654**	590
Total des intérêts créditeurs pour les instruments financiers non constatés à la juste valeur en résultats	**1 155 589**	1 113 543
Placements de capital-risque désignés à la juste valeur constatée en résultats	**4 090**	1,934
	1 159 679	1 115 477
Intérêts débiteurs		
Dette à long terme classée comme autres passifs	**194 792**	194 758
Dette à court terme classée comme autres passifs	**55 245**	55 406
Pertes de change sur la trésorerie et la dette à court terme classée comme autres passifs (nettes)	**6 998**	1 351
Passifs des prêts Transfert classés comme autres passifs	**2 404**	2 429
Total des intérêts débiteurs pour les instruments financiers non constatés à la juste valeur en résultats	**259 439**	253 944
Emprunts désignés à la juste valeur constatée en résultats	**14**	388
Actifs et passifs financiers dérivés classés comme détenus aux fins de transaction (nets)	**(3)**	(276)
	259 450	254 056
Intérêts créditeurs nets	**900 229 $**	861 421 $

Le montant total net des produits provenant des commissions qui a été constaté immédiatement à titre d'intérêts créditeurs nets découlant des actifs et passifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur constatée en résultats s'élève à 5,0 millions de dollars (3,0 millions en 2013). Les intérêts créditeurs constatés à la suite de la décomptabilisation de la valeur actualisée d'actifs financiers dépréciés se sont élevés à 2,8 millions de dollars (5,1 millions en 2013).

18. Ajustement de juste valeur

(milliers de dollars)	31 mars 2014	31 mars 2013
Placements de capital-risque désignés à la juste valeur constatée en résultats	**32 627 $**	2 476 $
Couvertures de flux de trésorerie inefficaces	**6 387**	(652)
Dette à long terme désignée à la juste valeur constatée en résultats	**7**	351
Cautionnements	**(6)**	(1)
Actifs et passifs financiers dérivés classés comme détenus aux fins de transaction	**(7)**	(291)
	39 008 $	1 883 $

19. Juste valeur des instruments financiers

Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur

La société respecte une hiérarchie des justes valeurs à trois niveaux pour classer les données utilisées pour mesurer la juste valeur. Le niveau 1 est fondé sur les prix cotés sur les marchés actifs, le niveau 2 incorpore les modèles utilisant des données autres que les prix cotés et le niveau 3 intègre les modèles qui utilisent des données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables. Les détails des méthodes d'évaluation appliquées et des hypothèses utilisées pour déterminer la juste valeur sont fournis à la note 2.

Hiérarchie aux fins d'évaluation

Le tableau suivant classe le niveau des données utilisées pour l'évaluation des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur.

	31 mars 2014			
(milliers de dollars)	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**
Actif				
Valeurs assimilables à des espèces	**– $**	**907 520 $**	**– $**	**907 520 $**
Placements temporaires	**–**	**140 780**	**–**	**140 780**
Actifs financiers dérivés	**–**	**53 201**	**–**	**53 201**
Placements de capital-risque	**846**	**–**	**155 431**	**156 277**
	846 $	**1 101 501 $**	**155 431 $**	**1 257 778 $**
Passif				
Passifs financiers dérivés	**– $**	**2 527 $**	**– $**	**2 527 $**

	31 mars 2013			
(milliers de dollars)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actif				
Valeurs assimilables à des espèces	– $	811 727 $	– $	811 727 $
Placements temporaires	–	164 781	–	164 781
Actifs financiers dérivés	–	71 172	11	71 183
Placements de capital-risque	546	–	72 820	73 366
	546 $	1 047 680 $	72 831 $	1 121 057 $
Passif				
Billets structurés	– $	– $	198 $	198 $

Des changements aux méthodes d'évaluation peuvent entraîner des transferts entre les niveaux 1, 2 et 3. Pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2014, il n'y a pas eu de transferts entre les niveaux (aucun transfert en 2013).

19. Juste valeur des instruments financiers (suite)

Instruments financiers de niveau 3

Le tableau ci-dessous résume les variations qui se sont produites au cours de l'exercice en ce qui a trait aux instruments financiers de niveau 3.

	31 mars 2014			
(milliers de dollars)	**Actifs et passifs financiers dérivés**	**Placements de capital-risque**	**Billets structurés**	**Total**
Solde au début de l'exercice	**11 $**	**72 820 $**	**(198) $**	**72 633 $**
Total des (pertes nettes constatées) gains nets constatés à l'ajustement de juste valeur	**(7)**	**37 888**	**7**	**37 888**
Variation des intérêts courus	**(4)**	**2 127**	**4**	**2 127**
Acquisitions	**–**	**48 604**	**–**	**48 604**
Remboursements	**–**	**(6 008)**	**187**	**(5 821)**
Solde à la fin de l'exercice	**– $**	**155 431 $**	**– $**	**155 431 $**

	31 mars 2013			
(milliers de dollars)	Actifs et passifs financiers dérivés	Placements de capital-risque	Billets structurés	Total
Solde au début de l'exercice	490 $	50 833 $	(5 693) $	45 630 $
Total des (pertes nettes constatées) gains nets constatés à l'ajustement de juste valeur	(347)	4 988	350	4 991
Variation des intérêts courus	(132)	288	145	301
Acquisitions	–	16 763	–	16 763
Remboursements	–	(52)	5 000	4 948
Solde à la fin de l'exercice	11 $	72 820 $	(198) $	72 633 $

Les pertes et les gains nets non réalisés liés aux instruments encore détenus à la date de déclaration qui sont constatés à l'ajustement de juste valeur correspondent à un gain de 15,3 millions de dollars (gain de 5,0 millions en 2013).

Instruments financiers non comptabilisés à leur juste valeur

Les justes valeurs estimatives des instruments financiers de la société qui ne correspondent pas aux valeurs comptables présentées dans les états financiers, calculées selon les méthodes et les hypothèses décrites ci-dessous, sont les suivantes :

	31 mars 2014		31 mars 2013	
(milliers de dollars)	**Valeur comptable**	**Juste valeur estimative**	Valeur comptable	Juste valeur estimative
Actif				
Prêts	**25 671 535 $**	**25 826 685 $**	24 493 332 $	24 683 726 $
Contrats de location-financement	**15 511**	**15 657**	12 908	12 991
Passif				
Dette à long terme, excluant les billets structurés	**12 431 589**	**12 508 770**	11 906 034	12 024 794

Il est considéré que les instruments financiers non comptabilisés à leur juste valeur, comme l'indique le tableau ci-dessus, sont fondés sur le niveau 2 des données pour déterminer la juste valeur estimative.

19. Juste valeur des instruments financiers (suite)

La juste valeur estimative des prêts productifs à taux fixe est calculée en actualisant les flux de trésorerie prévus aux taux d'intérêt en vigueur sur le marché à la fin de l'exercice pour des termes à l'échéance équivalents. La juste valeur estimative des prêts productifs à taux variable représente approximativement la valeur comptable en raison des variations des taux d'intérêt qui correspondent directement aux variations du taux préférentiel, qui détermine la juste valeur. La provision collective pour pertes sur prêts relatives aux prêts est soustraite de la juste valeur estimative des prêts productifs. La juste valeur estimative des prêts douteux est égale à sa valeur nette de réalisation, laquelle est obtenue en soustrayant la provision individuelle pour pertes sur prêts de la valeur comptable des prêts douteux.

La juste valeur estimative des contrats de location-financement est calculée en actualisant les flux de trésorerie prévus en fonction des taux d'intérêt en vigueur sur le marché à la fin de l'exercice pour des termes à l'échéance équivalents. La provision collective pour pertes sur prêts relatives aux contrats de location-financement est soustraite de la juste valeur estimative des contrats de location-financement.

La juste valeur estimative de la dette à long terme est calculée en actualisant les flux de trésorerie contractuels en fonction des taux d'intérêt en vigueur à la fin de l'exercice pour des termes à l'échéance équivalents.

Pour tous les autres instruments financiers comptabilisés à leur coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif, la valeur comptable équivaut approximativement à la juste valeur en raison de la période relativement courte qui reste avant leur échéance ou parce qu'ils correspondent déjà à la valeur actualisée. Cela s'applique à la trésorerie, aux créances, aux créditeurs et charges à payer, aux autres actifs, à la dette à court terme excluant les billets structurés, au passif des prêts Transfert et aux autres passifs excluant la réserve pour sinistres.

20. Contrats de location-exploitation

Contrats de location-exploitation en tant que bailleur

Les contrats de location-exploitation ont trait à du matériel agricole loué à des clients en vertu de contrats de location-exploitation non résiliables. La durée initiale des contrats de location-exploitation varie de deux à cinq ans.

Paiements de location-exploitation minimaux futurs :

(milliers de dollars)	31 mars 2014	31 mars 2013
Montants exigibles		
Moins d'un an	**11 963 $**	8 967 $
De un à cinq ans	**24 017**	17 143
	35 980 $	26 110 $

Contrats de location-exploitation en tant que preneur à bail

La société loue des locaux à bureaux en vertu de baux de location-exploitation. La durée des contrats de location est habituellement de 5 à 10 ans, assortis d'une option de renouvellement à l'échéance.

Paiements minimaux futurs à verser en vertu de contrats de location-exploitation non résiliables :

(milliers de dollars)	31 mars 2014	31 mars 2013
Montants exigibles		
Moins d'un an	**16 055 $**	23 153 $
De un à cinq ans	**47 257**	55 294
Plus de cinq ans	**115 677**	53 724
	178 989 $	132 171 $

Des paiements de location-exploitation d'un montant de 17,2 millions de dollars (16,0 millions en 2013) sont compris dans la charge au titre des installations, des logiciels et du matériel.

21. Engagements, cautionnements et éventualités

Engagements de prêts et de contrats de location

Au 31 mars 2014, les engagements de prêts approuvés mais non décaissés s'élevaient à 2 948,9 millions de dollars (2 904,2 millions en 2013). Ces prêts ont été approuvés à un taux d'intérêt moyen de 3,87 % (3,88 % en 2013) et ne sont pas compris dans le solde des prêts tant qu'ils ne sont pas décaissés. Puisque bon nombre de ces approbations de prêts expireront ou arriveront à échéance sans qu'il y ait de décaissements, les montants contractuels ne représentent pas nécessairement des besoins de trésorerie futurs. Au 31 mars 2014, les contrats de location-financement approuvés mais non décaissés s'élevaient à 3,0 millions de dollars (5,8 millions en 2013) et les contrats de location-exploitation approuvés mais non décaissés s'élevaient à 2,3 millions de dollars (2,1 millions en 2013). Ces contrats de location ne sont pas compris dans le solde des contrats de location-financement ou des contrats de financement-exploitation de matériel tant qu'ils ne sont pas décaissés. Ces engagements ne présentent aucun risque de liquidité pour la société, car elle dispose de ressources liquides suffisantes du gouvernement du Canada au titre du Programme d'emprunt des sociétés d'État afin de couvrir ses besoins de trésorerie futurs.

Engagements de capital-risque

Au 31 mars 2014, la société s'est engagée à investir 3,7 millions de dollars (2013 – aucun montant) dans des placements de capital-risque.

Engagements d'exploitation

Paiements minimums futurs pour les contrats de service de technologie et autres services :

(milliers de dollars)	**31 mars 2014**	31 mars 2013
Montants exigibles		
Moins d'un an	**11 306 $**	10 717 $
De un à cinq ans	**14 217**	16 785
	25 523 $	27 502 $

Engagements de capital

Les dépenses en capital contractées pour des logiciels à la fin de l'exercice mais non encore engagées se chiffrent à 5,2 millions de dollars (8,1 millions en 2013). Il n'y a aucun montant constaté en ce qui a trait aux dépenses en capital contractées pour du matériel et des améliorations locatives à la fin de l'exercice mais non encore engagées (0,3 million en 2013).

Engagements de financement pour les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Les engagements de financement pour les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à la fin de l'exercice se chiffrent à 26,4 millions de dollars (23,8 millions en 2013) par année, et ce, pour les cinq prochaines années.

Cautionnements

Dans le cours normal de ses activités, la société émet des cautionnements sous forme de lettres de crédit qui constituent des obligations d'effectuer des paiements à des tiers au nom de ses clients, si ces derniers ne sont pas en mesure d'effectuer les paiements nécessaires ou de respecter d'autres obligations contractuelles. Le montant maximal potentiel à payer au 31 mars 2014 se chiffre à 1,2 million de dollars (2,1 millions en 2013). Dans l'éventualité où la société serait forcée d'honorer ces lettres de crédit, elle pourrait recourir aux garanties données par ses clients afin de verser les sommes dues à des tiers. Les cautionnements existants arriveront à échéance au cours des trois prochains exercices, habituellement sans qu'aucun prélèvement n'ait été effectué. Au 31 mars 2014, aucun montant (aucun en 2013) n'a été constaté pour ces lettres de crédit.

21. Engagements, cautionnements et éventualités (suite)

Éventualités et provisions

Diverses poursuites judiciaires ayant trait aux activités courantes de la société sont en instance. L'information généralement exigée en vertu de la norme IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels n'est pas divulguée, puisque la divulgation de cette information pourrait considérablement nuire au règlement des poursuites. La direction ne croit pas que le passif qui pourrait découler des poursuites en cours entraînera des répercussions négatives considérables sur l'état consolidé de la situation financière (bilan) ou les résultats d'exploitation de la société. Par conséquent, aucun montant n'est compris dans les états financiers consolidés au 31 mars 2014, au titre des éventualités.

Dans le cours normal de ses activités, la société conclut des accords généraux d'indemnisation. L'obligation d'indemnisation se produit généralement dans le cadre de contrats de prestation de services et d'accords d'alliance stratégique. Ainsi, la société indemnise, dans certaines circonstances, la contrepartie de l'accord pour divers frais découlant de l'inexactitude de déclarations ou de l'inexécution d'engagements. La société indemnise en outre les administrateurs, les dirigeants et les employés, dans la limite prescrite par la loi et par sa loi habilitante, pour certaines réclamations contre eux en raison de leur statut d'administrateur, de dirigeant ou d'employé. Comme les modalités de ces indemnisations varient, la société n'est donc pas en mesure de faire une estimation raisonnable du montant maximal potentiel qu'il pourrait être requis de verser à des contreparties. La société n'a jamais eu, par le passé, à verser des paiements en vertu de ces indemnisations et éventualités. Aucun montant n'est compris dans les états financiers consolidés au 31 mars 2014 au titre des indemnisations et des éventualités.

22. Opérations entre apparentés

La société est apparentée à toutes les entités qui appartiennent au gouvernement du Canada, notamment les ministères, les organismes et les sociétés d'État.

La société est apparentée au Fonds Avrio I, au Fonds Avrio II et au Fonds de financement subordonné Avrio. Ces derniers sont des sociétés en commandite dans lesquelles la société détient une participation de 67 % (67 % en 2013), de 55 % (55 % en 2013) et de 99 % (99 % en 2013) respectivement. Le Fonds Avrio I, le Fonds Avrio II et le Fonds de financement subordonné Avrio sont des entités structurées consolidées de la société. Toutes les opérations entre la société et les fonds ont été éliminées au moment de la consolidation et, à ce titre, ne sont pas déclarées à titre d'opérations entre apparentés.

Les autres parties apparentées de la société comprennent les principaux dirigeants, les membres de la famille immédiate des principaux dirigeants et les entités sur lesquelles les principaux dirigeants ou les membres de leur famille immédiate exercent un contrôle, une influence importante ou détiennent un droit de vote considérable, ainsi que les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi au bénéfice des membres du personnel de la société.

Des opérations avec ces entités ont été menées dans le cadre des activités normales de la société et sont évaluées conformément aux normes IFRS applicables à chaque opération.

Opérations avec le gouvernement du Canada

Le gouvernement du Canada garantit les emprunts de la société.

La société contracte des emprunts à court et à long terme auprès du gouvernement du Canada au titre du Programme d'emprunt des sociétés d'État. Au 31 mars 2014, les soldes impayés auprès du gouvernement du Canada s'élevaient à 10 161,5 millions de dollars en dette à court terme (9 771,0 millions en 2013) et à 12 015,0 millions de dollars en dette à long terme (11 490,1 millions en 2013). Pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, un montant de 228,8 millions de dollars (223,7 millions en 2013) a été constaté à titre d'intérêts débiteurs sur ces emprunts.

La société reçoit l'aide de l'État pour partager les pertes sur prêts relatives à certains prêts avec le gouvernement du Canada. Cette aide est constatée à titre d'augmentation ou de diminution à la charge pour pertes sur prêts. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, diminution constatée à la charge pour pertes sur prêts a été de 12,6 millions de dollars (augmentation de 12,9 millions en 2013). Le montant estimatif à être versé au gouvernement du Canada est compris dans les soldes d'emprunts à long terme susmentionnés.

La société verse chaque année un dividende au gouvernement du Canada, comme il est décrit à la note 23.

22. Opérations entre apparentés (suite)

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants comprennent les administrateurs et les membres de l'Équipe des cadres dirigeants. Les montants déclarés ci-dessous tiennent compte des membres de la famille immédiate des principaux dirigeants, qui sont considérés comme des personnes apparentées.

Le tableau qui suit présente la rémunération annuelle versée aux principaux dirigeants en contrepartie des services rendus.

(milliers de dollars)	**31 mars 2014**	31 mars 2013
Salaire et autres avantages sociaux à court terme	**3 575 $**	3 287 $
Avantages postérieurs à l'emploi	**1 224**	2 228
Honoraires et indemnités journalières des membres du Conseil	**166**	175
Total	**4 965 $**	5 690 $

Transactions conclues avec les principaux dirigeants

Toutes les transactions conclues avec les principaux dirigeants l'ont été avec des administrateurs et des entités apparentées à ceux-ci. Les modalités des transactions conclues avec des principaux dirigeants n'étaient pas plus favorables que celles accordées aux autres clients dans le cadre de transactions similaires.

	2014		2013	
(milliers de dollars)	**Solde maximum au cours de l'exercice**	**Solde au 31 mars**	Solde maximum au cours de l'exercice	Solde au 31 mars
Prêts	**5 459 $**	**4 993 $**	9 564 $	5 813 $
Contrats	**–**	**–**	24	11

Le taux d'intérêt moyen pondéré des prêts consentis aux principaux dirigeants impayés au 31 mars 2014 était de 6 % (6 % en 2013).

Les prêts et les contrats consentis aux principaux dirigeants sont garantis aux mêmes conditions que les transactions conclues avec d'autres clients; de plus, les principaux dirigeants qui concluent ces transactions sont soumis au même processus d'évaluation du crédit auquel sont assujettis tous les clients. Aucune provision individuelle n'a été établie en 2014 pour les prêts et les contrats accordés aux principaux dirigeants (aucune en 2013).

Les engagements de crédit avec les principaux dirigeants qui n'ont fait l'objet d'aucun décaissement totalisaient 11,3 millions de dollars au 31 mars 2014 (10,2 millions en 2013).

Opérations relatives aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Au cours de l'exercice, la société a reçu 173 300 $ du régime de retraite à prestations déterminées (115 300 $ en 2013), pour des services administratifs, montant qui a été constaté au poste de la charge au titre des prestations constituées.

23. Gestion du capital

La société gère son capital conformément à son cadre et à ses politiques de gestion du capital. Les documents relatifs au cadre et aux politiques précisent l'approche de la société en ce qui a trait à la mesure, à la gestion et au suivi de la suffisance du capital. L'objectif de la société est de maintenir un capital suffisant afin d'assurer la viabilité à long terme de ses activités d'affaires et de soutenir la croissance et les placements stratégiques anticipés. C'est pourquoi le capital doit être géré conformément à la propension au risque et aux seuils de tolérance de la société, à la *Loi sur Financement agricole Canada* et ainsi qu'aux *Lignes directrices du ministre des Finances sur la gestion des risques financiers pour les sociétés d'État*. Le bénéfice net est la principale source de capitaux pour la société et le versement de dividendes est l'un des moyens de gestion des niveaux de capitaux; par conséquent, la société doit tenir compte des besoins actuels et futurs en capitaux au moment de déterminer le dividende versé.

La société a une limite législative selon laquelle le total du passif réel et du passif éventuel ne peut pas être supérieur à 12 fois les capitaux propres. Au 31 mars 2014, le passif réel et le passif éventuel de la société représentaient 5,73 fois les capitaux propres de l'actionnaire, excluant le cumul des autres éléments du résultat étendu (en 2013, 6,73 fois les capitaux propres de l'actionnaire, excluant le cumul des autres éléments du résultat étendu).

Le tableau ci-dessous illustre le niveau du capital investi et le pourcentage de l'actif brut ne nécessitant pas d'emprunts.

(milliers de dollars)	31 mars 2014	31 mars 2013 Retraité note 2
Bénéfices non répartis	**3 476 801 $**	2 770 326 $
Cumul des autres éléments du résultat étendu	**141 389**	184 752
Surplus d'apport	**547 725**	547 725
Provision pour pertes sur prêts	**533 613**	640 172
Participation minoritaire dans l'entité structurée	**53 853**	28 387
Total du capital investi	**4 753 381 $**	4 171 362 $
Actif brut	**27 823 570 $**	26 510 986 $
Capital investi exprimé en pourcentage de l'actif brut	**17,08 %**	**15,73 %**

Surplus d'apport

Le surplus d'apport de la société est constitué de capitaux versés par le gouvernement du Canada, moins la réaffectation de 660,6 millions de dollars effectuée le 31 mars 1998 pour éliminer le déficit cumulatif de la société.

Au 31 mars 2014, les versements de capital cumulatifs en provenance du gouvernement du Canada totalisaient 1 208,3 millions de dollars (1 208,3 millions en 2013). Aucun versement de capital n'a été reçu depuis 2006. La limite législative pour le même exercice était de 1 250,0 millions de dollars (1 250,0 millions en 2013).

Dividende

Le 12 mars 2014, le Conseil d'administration de la société a déclaré, compte tenu des résultats de l'exercice terminé le 31 mars 2013, un dividende d'un montant de 50,3 millions de dollars (56,4 millions en 2013, compte tenu des résultats de l'exercice terminé le 31 mars 2012), qui a été versé à l'actionnaire de la société, soit le gouvernement du Canada, le 21 mars 2014.

24. Gestion du risque

Gouvernance du risque

La société a établi un cadre de gouvernance qui comprend des politiques et des comités internes pour orienter la prise de décisions d'entreprise. Le Conseil est chargé de surveiller ce cadre de gouvernance interne. Le Conseil surveille également le programme de gestion du risque d'entreprise ainsi que les systèmes et pratiques internes, ce qui assure que la gestion du risque est intégrée dans les plans stratégiques, financiers et d'exploitation. Les comités du Conseil sont chargés d'élaborer et de surveiller différents aspects des politiques, des processus et des pratiques de la société en matière de gestion globale du risque. Les comités internes font régulièrement rapport de ces aspects au Conseil et à ses comités.

Le Conseil a mis sur pied des comités qui ont pour mandat de l'aider à s'acquitter de son rôle de surveillance de la gestion du risque.

- Le Comité de gestion du risque surveille la gestion du risque à l'échelle de la société et veille à ce que les activités de gestion du risque soient séparées de celles de la gestion des opérations. Le Comité surveille également la conformité de la société aux politiques de gestion du risque ainsi que l'efficacité des systèmes et programmes liés aux besoins de capitaux;
- Le Comité de vérification surveille l'intégrité, l'exactitude et la présentation en temps opportun des rapports financiers de la société. Le Comité surveille également la fonction d'audit interne afin de s'assurer que la société se conforme aux lois, règlements et normes d'éthique et de déontologie. Il veille, en outre, au maintien d'une relation de travail continue entre FAC et le Bureau du vérificateur général du Canada (BVG);
- Le Comité de gouvernance d'entreprise examine les questions de gouvernance, en fait rapport au Conseil et, au besoin, lui fait des recommandations à cet égard. Les questions de gouvernance comprennent le processus de planification stratégique, le Code de déontologie ainsi que la stratégie en matière de responsabilité sociale d'entreprise.

Le Conseil a élaboré un énoncé relatif à la propension au risque de FAC, qui établit les critères d'évaluation du risque. L'énoncé repose sur trois principes qui précisent le niveau de risque que la société est prête à accepter et les risques qu'elle n'est pas disposée à prendre. Une série de sous-énoncés fournissent davantage d'information et de contexte. L'énoncé relatif à la propension au risque est diffusé à l'échelle de la société. L'énoncé comporte trois principes fondamentaux :

- En nous fondant sur notre compréhension du financement agricole, nous prenons des risques prudents qui sont avantageux pour le client, la société et l'industrie agricole;
- Nous acceptons le risque d'adopter une vision à long terme afin de maintenir une présence stable au sein du marché;
- Nous évitons de prendre des risques qui pourraient compromettre notre mandat et notre viabilité financière afin de protéger la réputation de la société et de son actionnaire.

La société a recours à un modèle fondé sur « trois lignes de défense », afin de gouverner le risque lié aux processus opérationnels clés. Les politiques précisent les fonctions de prise et de gestion du risque et délèguent les pouvoirs qui en découlent à différentes unités opérationnelles, en partant de ceux conférés au président-directeur général (PDG), au vice-président exécutif et principal dirigeant du risque (PDR) et au vice-président, Audit interne. La structure des pouvoirs prévoit trois lignes de défense distinctes et indépendantes.

- La première ligne de défense établit et met à exécution la stratégie d'affaires de la société. Cette première ligne comprend la capacité d'accorder du financement, de financer le portefeuille, de mettre au point des produits, de saisir des occasions d'affaires sur le marché et de prendre d'autres décisions qui se traduisent par la prise de risques. Ces décisions sont prises dans le respect de l'énoncé relatif à la propension au risque de FAC;
- La deuxième ligne de défense examine, de façon efficace, le bien-fondé des décisions en matière de prise de risque de la première ligne de défense par rapport à l'énoncé relatif à la propension au risque. Cette ligne comprend l'établissement des politiques sur le risque, la surveillance de la conformité aux politiques ainsi que le signalement des risques aux gestionnaires et aux membres du Conseil,
- La troisième ligne de défense donne l'assurance au Conseil que la société prend des risques et les gère d'une façon appropriée conformément à l'énoncé relatif à la propension au risque, et elle comprend l'examen des fonctions des première et deuxième lignes de défense.

24. Gestion du risque (suite)

Le PDG veille à ce que les secteurs chargés d'assumer les fonctions de gestion du risque de la société aient accès aux ressources et au soutien nécessaires pour s'acquitter de leurs tâches, qu'ils agissent de façon indépendante de la gestion des opérations et qu'ils ont la capacité de fournir des opinions et des avis objectifs aux cadres dirigeants ainsi qu'aux membres du Conseil. Le PDG est responsable de la mise en œuvre de plusieurs politiques importantes relatives au risque et doit s'assurer que les activités de la société respectent l'énoncé relatif à la propension au risque. Il lui incombe également de veiller à l'efficacité des contrôles internes en matière de gestion du risque ainsi qu'à la conformité avec les lois, règlements et lignes directrices en vigueur.

Le PDR dirige une division s'occupant du risque qui est séparée des opérations de la société. Il est donc indépendant de la direction des Opérations et relève directement du Comité de gestion du risque du Conseil d'administration. Il surveille la gestion du risque à tous les paliers de la société et rend des comptes au Comité de gestion du risque concernant la conformité de la société à l'énoncé relatif à la propension au risque et aux limites stipulées dans les politiques sur le risque. Il établit des plans d'action et les met à exécution lorsque des politiques sont enfreintes et veille à ce que les fonctions opérationnelles concernées fournissent des rapports exacts et objectifs sur le risque.

La division de l'Audit interne fournit une assurance objective aux membres du Conseil ainsi qu'à la direction de la société que les pratiques en matière de gestion du risque et les contrôles internes sont exécutés de manière efficace, et que les employés respectent les politiques sur le risque. Elle a pour rôle de vérifier les activités liées aux opérations et à la gestion du risque à l'échelle de la société, de présenter ses constatations et de formuler des recommandations au Conseil.

Les comités internes suivants sont responsables d'élaborer et de surveiller les processus et pratiques de gestion du risque de FAC :

- L'Équipe des cadres dirigeants (ÉCD) établit la stratégie de FAC et détermine les occasions d'affaires à saisir. L'ÉCD s'assure que le cadre de GRE est mis en œuvre à l'échelle de la société. L'ÉCD formule également, aux fins d'approbation, des recommandations au Conseil d'administration à l'égard de toutes les politiques portant sur le risque, de l'énoncé relatif à la propension au risque et des seuils de tolérance au risque;
- Le Comité de gestion de l'actif-passif (CGAP) établit l'orientation de la société en matière de rendement sur le plan financier et commercial conformément au plan d'entreprise et à l'énoncé relatif à la propension au risque. Le CGAP gère le capital de la société et surveille le risque de taux d'intérêt. Il a également pour rôle de superviser la tarification des prêts ainsi que l'ensemble des produits et champs d'activité de la société;
- Le Comité de gestion du risque d'entreprise (CGRE) conseille le PDR au sujet de la gouvernance en matière de gestion du risque, fait la promotion d'une culture axée sur la gestion du risque à l'échelle de la société et surveille les pratiques en matière de gestion du risque. En tant que groupe consultatif, le Comité examine et formule des recommandations au sujet de la structure de risque, des ressources, du mandat et du budget de la société. Il conseille le PDR et le Conseil au sujet de l'énoncé relatif à la propension au risque et des seuils de tolérance, des politiques et des cadres de gestion du risque, des rapports sur le risque, des plans d'action pour régler les situations de non-conformité aux politiques et de la pertinence des nouveaux produits et services par rapport à la propension au risque de la société. En outre, le Comité examine et approuve les modèles de gestion du risque de la société;
- Le Comité de la politique de crédit surveille l'établissement des politiques régissant le financement, le crédit-bail et les produits personnalisés et veille à ce qu'elles tiennent compte des seuils de tolérance et de la culture de financement de la société, des pratiques exemplaires de l'industrie et qu'elles soient conformes aux lois et règlements applicables;
- Le Comité de crédit approuve les facilités de crédit élevées et les demandes de crédit préautorisé. Il veille à ce que les activités respectent les seuils de tolérance et les politiques de crédit;
- Le Comité de gestion du capital-risque évalue les gestionnaires de fonds ainsi que tous les fonds dans lesquels la société pourrait investir ou auxquels elle pourrait participer en tant que commanditaire.

24. Gestion du risque (suite)

Gestion du risque financier

Les principales catégories de risque financier auquel la société est exposée sont le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit correspond à la possibilité de subir une perte financière parce qu'un emprunteur ou une autre contrepartie n'a pas remboursé un prêt ou honoré ses obligations financières à l'égard de la société. Le risque de crédit sur les prêts représente le risque le plus important auquel la société est exposée.

Gestion du risque de crédit

Le Conseil a la responsabilité générale de gérer le risque de crédit et s'en remet à certaines divisions et à certains comités pour gérer efficacement le risque de crédit qui a une incidence sur la société :

- La division Gestion du risque effectue une analyse de l'industrie, de l'économie et du portefeuille et communique les résultats de cette analyse aux différents comités. Diverses unités au sein de cette division participent à la gestion du risque de crédit pour la société, notamment :
  - L'Analyse du portefeuille et modélisation est responsable de la gestion, de la conception et de l'élaboration de modèles de financement et de modèles liés au risque de crédit, de cartes de pointage et d'outils. Elle formule des recommandations au CGRE afin de s'assurer que ces modèles, cartes de pointage et outils permettent d'atteindre un juste équilibre entre l'atténuation du risque, la croissance et la rentabilité;
  - La Politique de crédit et gestion des processus est responsable de la gestion des politiques de crédit de la société et formule des recommandations au Comité de la politique de crédit afin d'assurer un juste équilibre entre l'atténuation du risque, la rentabilité et la croissance. En outre, l'unité examine, améliore et clarifie les politiques de crédit et communique les modifications qui leur sont apportées aux employés. La Politique de crédit et gestion des processus fournit, de façon continue, des interprétations de politique portant sur des situations de financement générales et particulières;
  - Le Risque de crédit gère le risque des prêts plus élevés ainsi que celui des prêts dont le risque est supérieur au seuil de risque établi. L'unité est responsable de la délégation des pouvoirs en matière de crédit, de la formation en crédit, de l'encadrement et de l'autorisation du crédit. Le Crédit spécial, qui constitue une fonction du Risque de crédit, assure la gestion et la résolution des comptes à risque élevé en difficulté en effectuant une gestion serrée des comptes, en procédant à la perception des comptes en souffrance et en prenant des mesures de recouvrement;
  - Le Crédit aux entreprises est responsable de la formation en crédit, de l'encadrement et de l'autorisation du crédit pour les demandes de prêt plus élevées, notamment les recommandations au Comité de crédit;
  - L'Évaluation effectue des recherches sur les ventes de terres, tient à jour des données-repères sur la valeur des terres agricoles et évalue la valeur des garanties de la société en portant une attention particulière aux entreprises spécialisées et aux agroentreprises.
- La division des Opérations possède des pouvoirs délégués sur le financement et est responsable de gérer le risque de crédit sur les prêts de son portefeuille. Les pouvoirs sont accordés en fonction de la formation en crédit suivie et de la mise en application les compétences acquises. Les décisions de crédit sont prises au niveau de pouvoir approprié et en fonction du montant et du risque de chaque prêt. Pendant toute la durée du prêt, la division surveille les résultats des clients et le rendement des prêts au moyen d'une gestion continue des comptes et d'un processus d'examen des comptes.
- La division de la Trésorerie est chargée de la gestion du risque de crédit de contrepartie lié aux opérations sur dérivés et aux placements. Elle passe en revue les cotes de crédit et les résultats financiers des contreparties.

24. Gestion du risque (suite)

Mesure du risque de crédit

La division Gestion du risque évalue le risque de crédit global de la société en fournissant des politiques, des outils et des modèles de mesure du risque dans le but de le quantifier et d'établir une provision pour pertes sur prêts. La division surveille également le contexte d'exploitation du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire afin de s'assurer que les politiques de prêt, les activités et la tarification de la société sont appropriées et pertinentes.

La société a recours à des politiques, des processus, des systèmes et des stratégies pour gérer le risque de crédit de son portefeuille. Chaque exercice, la Gestion du risque présente au Conseil, aux fins d'approbation, une vision globale du portefeuille, qui décrit brièvement les nombreux outils, modèles et stratégies sur lesquels elle repose. Des cibles numériques associées à nombre de ces outils sont établies, chaque exercice, dans le but de favoriser la réalisation de la vision du portefeuille.

D'importantes activités de recherche, de modélisation, de validation et d'interprétation sont prises en compte pour déterminer les cibles pour chaque outil, notamment :

Capital économique de crédit

La société utilise un modèle de capital économique de crédit pour évaluer la suffisance de son capital par rapport au risque de crédit. Le modèle de capital économique de crédit présente des avantages particuliers. Il permet principalement :

- d'évaluer le risque de transaction, de concentration et de corrélation;
- d'effectuer des tests de tension sur le portefeuille de prêts pour estimer les pertes avec un certain niveau de probabilité;
- d'évaluer les tendances au fil du temps;
- de faire des comparaisons ajustées au risque entre les régions géographiques et les champs d'activité.

Plan de diversification du portefeuille

Le plan de diversification du portefeuille détermine la fourchette souhaitable pour la composition du portefeuille sur cinq exercices, y compris la diversification entre les secteurs, les régions géographiques et les champs d'activité. La fourchette souhaitable est évaluée par rapport à d'autres scénarios réalistes et atteignables, compte tenu de l'impact de la croissance, du profit et du risque.

De plus, la vision du portefeuille établit, chaque exercice, les limites de risque des clients et les pouvoirs d'approbation.

Système de pointage et de tarification du risque

Le système de pointage et de tarification du risque (SPTR) est utilisé pour évaluer le risque des prêts du portefeuille de la société. La mesure du risque, qui est fondée sur le client, le prêt et le secteur d'activité, permet d'obtenir un pointage se situant entre 400 et 999 points. Chaque pointage se traduit en un risque de défaut. Plus le pointage est élevé, plus la probabilité de défaut est faible. Le SPTR est aussi utilisé pour fixer le taux des prêts.

Le pointage SPTR est fondé sur des caractéristiques qui sont regroupées sous quatre thèmes principaux :

- cote de crédit et antécédents de remboursement du client;
- ratios financiers du client;
- expérience du client en affaires;
- activité principale du client.

Le SPTR évalue différemment chaque caractéristique pour arriver à un pointage SPTR final. Les pondérations de chaque facteur sont fondées sur les antécédents de la société et sont établies de façon à maximiser la capacité du système à prévoir la probabilité de défaut de paiement.

24. Gestion du risque (suite)

Modèle de provision pour pertes sur prêts

Le modèle de provision pour pertes sur prêts estime les pertes subies dans le portefeuille qui découlent du risque de crédit. Ce modèle comprend deux composantes : une composante individuelle et une composante collective. Les pertes de la provision individuelle sont déterminées pour les prêts non productifs lorsque, de l'avis de la direction, la qualité sur le plan du crédit s'est détériorée au point où il n'existe plus de certitude raisonnable de percevoir, dans un délai acceptable, le montant du capital et des intérêts. De plus, les pertes de la provision individuelle sont déterminées pour les prêts qui répondent à chacun des critères suivants :

- un montant égal ou supérieur à 500 $ est en souffrance depuis plus de 90 jours;
- la garantie est insuffisante pour recouvrer complètement les montants impayés.

Les pertes de la provision collective sur les prêts du portefeuille sont déterminées en fonction de la présence d'au moins un des trois indicateurs de détérioration suivants :

- un montant égal ou supérieur à 500 $ est en souffrance depuis moins de 90 jours;
- une prolongation de l'amortissement du prêt au cours du dernier exercice;
- le pointage du SPTR a baissé de 15 points ou plus au cours du dernier exercice.

La provision collective tient également compte des pertes qui ont été subies, mais qui ne sont pas encore constatées. Les données historiques indiquent l'existence d'une période d'émergence entre le moment où la dépréciation se produit et sa constatation dans le portefeuille. À compter de la période d'émergence, des taux de migration sont utilisés pour déterminer les pertes subies au portefeuille qui ne sont pas encore apparentes. Pour toutes ses composantes, le modèle de perte prend en compte la situation de garantie pour évaluer le montant requis de provision pour pertes.

Macromesures mettant en évidence la santé du portefeuille :

	31 mars 2014	31 mars 2013
Ratio prêt-garantie moyen pondéré pour les prêts garantis	**50,6 %**	54,4 %
Prêts garantis par un contrat de sûreté générale et prêts non garantis en pourcentage du montant total des prêts	**3,7 %**	3,1 %

Garanties

La société atténue son risque de crédit au moyen de politiques et de pratiques relatives aux exigences de garantie. Les politiques de crédit établissent les lignes directrices et les normes relatives aux garanties. La société surveille le portefeuille en examinant le ratio prêt-garantie pour l'ensemble du portefeuille ainsi que par secteur d'activité. Après la constatation initiale d'un prêt, la juste valeur de la garantie est établie à l'aide de techniques d'évaluation couramment utilisées pour des actifs correspondants. Au cours des exercices ultérieurs, la juste valeur est ajustée en fonction du prix du marché ou d'indices pour des actifs similaires à des intervalles prescrits, conformément à la politique. La garantie obtenue est généralement constituée de biens réels, de quotas ou de matériel, selon l'objet du prêt.

Engagements de prêt

Les engagements de crédit représentent la part inutilisée des approbations de crédit sous forme de prêts, de cautionnements ou de lettres de crédit. En ce qui concerne le risque de crédit, la société est potentiellement exposée à une perte correspondant à la valeur totale des engagements inutilisés. Consultez la note 21 pour obtenir plus de détails sur les engagements de prêt de la société.

24. Gestion du risque (suite)

Risque de crédit maximal sans tenir compte des garanties détenues ou des autres améliorations de crédit

(milliers de dollars)	31 mars 2014	31 mars 2013
Bilan		
Placements temporaires	**140 780 $**	164 781 $
Créances	**93 095**	18 666
Actifs financiers dérivés	**53 201**	71 183
Prêts	**26 223 019**	25 154 953
Contrats de location-financement	**16 957**	14 131
Placements de capital-risque	**156 277**	73 366
Autres actifs	**4 550**	4 144
	26 687 879	25 501 224
Hors bilan		
Cautionnements financiers	**1 231**	2 084
Engagements de prêt et de contrat de location-financement	**2 954 288**	2 912 144
Engagements de capital-risque	**3 711**	–
	2 959 230	2 914 228
Risque de crédit maximum total	**29 647 109 $**	28 415 452 $

Le tableau précédent représente le pire des scénarios sur le plan du risque de crédit de la société à la fin de l'exercice si l'on ne tient pas compte des garanties détenues ou des autres améliorations aux conditions de crédit connexes. Pour ce qui est des éléments au bilan, le risque est déterminé en fonction des valeurs comptables inscrites au bilan consolidé. Pour ce qui est des éléments hors bilan, le risque est déterminé en fonction du montant maximal que la société devrait payer s'ils devenaient exigibles.

Prêts

Prêts en souffrance mais qui ne sont pas douteux

Un prêt est considéré en souffrance lorsqu'un client n'a pas effectué de paiement à la date d'échéance contractuelle et que le montant qu'il doit est supérieur à 500 $. Les prêts qui sont en souffrance depuis moins de 90 jours ne sont pas considérés comme douteux, sauf indication contraire. En outre, les prêts en souffrance ne sont pas considérés comme douteux si la société détient une garantie suffisante et si l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les mesures de perception se traduisent par leur remboursement intégral. Plus la durée pendant laquelle le compte du client est en souffrance et que les intérêts continuent de courir est longue, plus le risque est élevé que le montant recouvrable de la valeur de la garantie soit inférieur à la valeur comptable du prêt. Le tableau ci-dessous détaille les montants bruts des prêts qui étaient en souffrance, mais qui n'étaient pas douteux.

(milliers de dollars)	31 mars 2014	31 mars 2013
En souffrance mais non douteux		
Jusqu'à 30 jours	**198 009 $**	74 914 $
De 31 à 60 jours	**67 142**	172 294
De 61 à 89 jours	**52 056**	52 639
90 jours ou plus	**114 390**	156 776
	431 597 $	456 623 $

24. Gestion du risque (suite)

Prêts qui ne sont ni en souffrance ni douteux

La qualité de crédit des prêts qui ne sont ni en souffrance ni douteux peut être évaluée au moyen des pointages du SPTR de la société. Le tableau ci-dessous présente l'encours total de chaque catégorie de pointages du SPTR, exprimé en pourcentage de l'encours total qui n'est ni en souffrance ni douteux.

(milliers de dollars)	**31 mars 2014**	31 mars 2013
Pointage du SPTR		
400-650	**0,6 %**	0,6 %
651-769	**14,4 %**	15,2 %
770-850	**63,1 %**	64,4 %
851-999	**21,9 %**	19,8 %
	100,0 %	100,0 %

La plupart des pointages SPTR sont mis à jour chaque mois. Différents processus d'approbation et de gestion du crédit sont appliqués à certains types de prêts; ceux-ci représentent environ 5 % du portefeuille total de la société.

Propriétés immobilières destinées à la vente

La société a acquis des propriétés immobilières de clients en règlement d'engagements de prêt d'une valeur comptable de 0,7 million de dollars (0,3 million en 2013). Les propriétés immobilières acquises sont vendues aussitôt que possible et le produit est utilisé pour réduire le solde impayé du prêt du client.

Risque de crédit de contrepartie : actifs financiers dérivés et placements temporaires

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une contrepartie ne respecte pas ses obligations contractuelles envers la société. Pour atténuer ce risque, la société se conforme aux lignes directrices émises par le ministre des Finances à cet égard, en ne transigeant qu'avec des contreparties ayant une cote de crédit élevée, en fonction des cotes de crédit publiées par des agences de notation externes. Le risque de crédit de contrepartie est géré par l'application des politiques sur le risque de crédit de la société qui ont été approuvées par le Conseil d'administration et qui précisent le risque maximal auquel la société peut s'exposer pour chaque niveau de cote de crédit.

Dans le cours normal de ses activités, la société obtient des garanties dans le cadre de certaines opérations afin de réduire le risque de crédit de contrepartie auquel elle est exposée. La société est généralement autorisée à vendre, céder, investir ou donner en gage la garantie obtenue, conformément aux conditions habituelles et courantes en ce qui a trait aux opérations ordinaires sur dérivés.

L'obligation de la contrepartie relative à l'actif financier dérivé peut se réaliser lorsqu'une devise ou un taux d'intérêt lié au marché varie et que cette variation se traduit par des gains non réalisés pour la société. Ces gains non réalisés créent des justes valeurs positives pour ces actifs financiers dérivés. La société n'est pas exposée à un risque de crédit pour le plein montant nominal de référence de ses contrats dérivés, mais uniquement pour son coût de remplacement potentiel si la contrepartie ne respecte pas ses obligations. Par ailleurs, les mesures standards d'atténuation du risque de crédit stipulées dans les conventions-cadres de compensation de la International Swap and Derivatives Association (ISDA) prévoient la compensation et la liquidation simultanées des positions d'une contrepartie en cas de défaut. Les conventions-cadres ne répondent pas aux critères en matière de compensation dans l'état consolidé de la situation financière (bilan consolidé), car elles créent un droit de compensation des montants constatés qui ne peut être appliqué qu'en cas de défaut de la contrepartie. De plus, la société et ses contreparties n'ont pas l'intention de procéder au règlement sur la base du solde net ou de réaliser les actifs et d'acquitter les passifs simultanément. La société a aussi conclu des accords de gestion des garanties (Credit Support Annex ou CSA) avec la plupart de ses contreparties. Ces accords constituent des annexes à la documentation existante de l'ISDA et précisent les conditions de la prise d'une garantie par la société, au cas où le risque de crédit de contrepartie dépasse un seuil convenu. Quant aux opérations sur dérivés pour lesquelles un accord de gestion des garanties est en place, la contrepartie doit avoir une cote de crédit minimale à long terme de A- auprès d'au moins deux agences de notation externes (Standard & Poor's, Moody's ou DBRS). Consultez les notes 5 et 14 pour obtenir plus de détails sur la quantification du risque de crédit de contrepartie.

24. Gestion du risque (suite)

Le CGRC et le Conseil ont établi une politique de placement qui fixe les cotes de crédit minimales pour les placements temporaires et qui limite la taille et la composition du portefeuille global de placements. Dans le cas de placements temporaires dont l'échéance est d'un an ou moins, les contreparties doivent avoir une cote de crédit minimale à court terme de A1-/R1-faible/P-1 auprès d'au moins deux agences de notation externes. Ces cotes de crédit détermineront la valeur nominale maximale des placements par contrepartie.

La société a mis en place des contrôles et des politiques pour se protéger et pour minimiser les pertes en cas de défaut d'une contrepartie. Elle vérifie régulièrement les cotes de crédit et les résultats financiers des contreparties et recommande des modifications aux politiques au CGRC et au Conseil.

Qualité du crédit

Le tableau ci-dessous présente la qualité du crédit des valeurs assimilables à des espèces et des placements temporaires de la société d'après l'évaluation de la Standard & Poor's.

	31 mars 2014			31 mars 2013		
	Catégories de cotes de crédit			Catégories de cotes de crédit		
	A-1+	A-1	Total	A-1+	A-1	Total
Valeurs assimilables à des espèces	621 797 $	285 723 $	907 520 $	637 898 $	173 829 $	811 727 $
Placements temporaires	70 833	69 947	140 780	84 826	79 955	164 781

Placements par emprunt de capital-risque

La société est exposée à un risque de crédit dans le cadre de ses placements par emprunt de capital-risque. La société gère le risque de crédit en planifiant de façon réfléchie, en établissant des critères de placement stricts, en abordant les occasions de placement avec une diligence raisonnable et en menant ses activités dans le respect des politiques de placement. Le gestionnaire de placements surveille la situation financière des entreprises bénéficiaires de placements de capital-risque et en fait régulièrement rapport.

b) Risque de marché

Le risque de marché correspond à la possibilité que la société essuie une perte financière en raison de variations négatives des facteurs de marché sous-jacents, dont les taux d'intérêt et de change associés aux placements.

FAC a mis en place des politiques et des limites en matière de risque de marché afin de s'assurer que les risques liés aux taux d'intérêt et aux taux de change sont cernés, mesurés et gérés, et qu'ils font l'objet de rapports en temps opportun. Les politiques liées au risque de marché sont revues régulièrement par le CGRE et approuvées par le Conseil. Les politiques et les processus de la société sont fondés sur les pratiques exemplaires de l'industrie et sur les *Lignes directrices du ministre des Finances sur la gestion des risques financiers pour les sociétés d'État*. La division de la Trésorerie a la responsabilité de mettre en œuvre les directives de gestion du risque de marché. Elle rend compte régulièrement de ses activités et de la situation de l'actif-passif au CGRE et au Conseil.

24. Gestion du risque (suite)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque qu'une variation des taux d'intérêt ait des répercussions négatives sur les intérêts créditeurs nets et les évaluations à la juste valeur de la société. Le risque de taux d'intérêt découle de la non-concordance entre les actifs, les passifs et les options intégrées. Il y a non-concordance des taux d'intérêt en raison de différences sur le plan des dates d'échéance et de révision du taux, des actifs résiduels financés par capitaux propres et de données de référence différentes pour les taux d'intérêt de certains actifs et passifs. Les options intégrées sont des options que comportent les prêts à taux fixe avec option de report de capital, privilège de paiement par anticipation et garantie du taux d'intérêt des engagements de prêt.

Le risque de taux d'intérêt est surveillé principalement au moyen d'un modèle de gestion de l'actif-passif. Chaque mois ou à des intervalles plus fréquents, divers scénarios sont produits afin d'analyser la sensibilité des intérêts créditeurs nets et des justes valeurs à une variation des taux d'intérêt et des hypothèses au bilan. Le modèle de gestion de l'actif-passif est contre-vérifié et validé afin de confirmer que la logique et les hypothèses sur lesquelles il repose sont raisonnables lorsqu'elles sont comparées aux résultats réels.

La gestion du risque de taux d'intérêt est régie par une politique, selon des limites définies qui sont fondées sur l'effet prévu d'une variation de 2,0 % des taux d'intérêt. Selon la limite définie pour la variabilité des intérêts créditeurs nets, ceux-ci ne devraient pas diminuer de plus de 10,0 % au cours des 12 prochains mois. Selon la deuxième limite définie, la valeur marchande nette du portefeuille (VMNP) ne doit pas diminuer de plus de 10,0 % du total des capitaux propres (excluant le cumul des autres éléments du résultat étendu) pour une variation immédiate et soutenue de 2,0 % du niveau et de la structure des taux d'intérêt. Compte tenu de la situation financière de la société au 31 mars 2014, une variation immédiate et soutenue de 2,0 % des taux d'intérêt, quels que soient le terme et la courbe de rendement, aurait les effets suivants sur les intérêts créditeurs nets et sur la VMNP au cours des 12 prochains mois :

	2014 – Effet d'une		2013 – Effet d'une	
(milliers de dollars)	**augmentation de 2 %**	**diminution de 0,85 % (1)**	augmentation de 2 %	diminution de 0,90 % (1)
Variabilité prévue des intérêts créditeurs nets	**1 606 $**	**(1 644) $**	3 271 $	(2 512) $
Limite	**(92 470)**	**(92 470)**	(89 494)	(89 494)
Variabilité de la VMNP	**(261 159)**	**113 422**	(230 537)	103 089
Limite	**(402 453)**	**(402 453)**	(331 805)	(331 805)

(1) Le plus faible taux des courbes de rendement utilisé dans le modèle est de 0,85 % (0,90 % en 2013) afin d'éviter des taux négatifs.

La société a défini une troisième limite qui porte sur son risque d'engagement. Le risque d'engagement correspond au risque que les taux d'intérêt augmentent après que la société s'engage envers le client à un taux d'intérêt moins élevé. Selon la politique, la baisse de la valeur marchande du volume d'affaires en cours (pipeline), y compris les nouveaux prêts et les renouvellements de prêt, ne doit pas représenter plus de 0,5 % du total des capitaux propres (excluant le cumul des autres éléments du résultat étendu) pour une hausse de 0,5 % des taux. La réduction nette de la juste valeur des prêts non décaissés dans le cas d'une hausse du taux de 0,5 % était de 3,8 millions de dollars au 31 mars 2014 (3,7 millions en 2013), soit à l'intérieur de la limite de la politique de 20,1 millions de dollars (16,6 millions en 2013).

24. Gestion du risque (suite)

Le tableau suivant résume le risque de taux d'intérêt de la société en fonction de l'écart entre la valeur comptable de l'actif et du passif et des capitaux propres, regroupés selon les dates contractuelles de révision des taux ou d'échéance, en prenant la date la plus rapprochée, et la sensibilité aux taux d'intérêt. Dans le cours normal de leurs activités, les emprunteurs remboursent fréquemment leurs prêts par anticipation, en partie ou en totalité, avant la date d'échéance contractuelle.

(milliers de dollars)	Immédiatement sensible au taux d'intérêt	3 mois ou moins	De 3 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensible au taux d'intérêt	31 mars 2014 Total	31 mars 2013 Total Retraité note 2
Actif								
Trésorerie	– $	977 442 $	– $	– $	– $	49 378 $	1 026 820 $	917 871 $
Rendement	–	1,03 %	–	–	–	–	–	–
Placements temporaires	–	140 581	–	–	–	199	140 780	164 781
Rendement (1)		1,08 %	–	–	–	–	–	–
Actifs financiers dérivés (2)	–	–	–	–	–	53 201	53 201	71 183
Prêts	16 267 097	1 094 704	1 851 139	5 725 613	1 020 166	(287 184)	25 671 535	24 493 332
Rendement (1)	3,93 %	6,03 %	4,17 %	4,50 %	5,02 %	–	–	–
Contrats de location-financement	–	1 353	3 863	10 295	–	–	15 511	12 908
Rendement (1)	–	5,08 %	5,08 %	5,08 %	–	–	–	–
Placements de capital-risque	–	–	4 000	40 062	9 874	102 341	156 277	73 366
Rendement	–	–	13,13 %	11,20 %	6,75 %	–	–	–
Autres	–	–	–	–	–	225 833	225 833	137 373
Total de l'actif	16 267 097 $	2 214 080 $	1 859 002 $	5 775 970 $	1 030 040 $	143 768 $	27 289 957 $	25 870 814 $
Passif et capitaux propres								
Emprunts non structurés	– $	20 026 662 $	301 000 $	1 958 036 $	478 065 $	27 682 $	22 791 445 $	21 951 743 $
Rendement (1)	–	0,80 %	1,94 %	1,91 %	3,56 %	–	–	–
Emprunts structurés	–	–	–	–	–	–	–	193
Total des emprunts	–	20 026 662 $	301 000 $	1 958 036 $	478 065 $	27 682 $	22 791 445 $	21 951 936 $
Passifs financiers dérivés (2)(3)	–	332 483	–	(94 489)	(237 994)	2 527	2 527	–
Rendement (1)	–	1,03 %	–	3,80 %	4,54 %	–	–	–
Autres	–	–	–	–	–	330 070	330 070	416 075
Capitaux propres de l'actionnaire	–	–	–	–	–	4 165 915	4 165 915	3 502 803
Total du passif et des capitaux propres	– $	20 359 145 $	301 000 $	1 863 547 $	240 071 $	4 526 194 $	27 289 957 $	25 870 814 $
Écart total 2014	16 267 097 $	(18 145 065) $	1 558 002 $	3 912 423 $	789 969 $	(4 382 426) $	– $	– $
Écart total cumulatif 2014	16 267 097 $	(1 877 968) $	(319 966) $	3 592 457 $	4 382 426 $	–	–	–
Écart total 2013	15 577 048 $	(16 911 159) $	1 115 040 $	3 779 168 $	524 448 $	(4 084 545) $	– $	– $
Écart total cumulatif 2013	15 577 048 $	(1 334 111) $	(219 071) $	3 560 097 $	4 084 545 $	– $	– $	– $

(1) Représente le rendement moyen pondéré effectif à la date d'échéance ou à la date de révision du taux contractuel, selon la plus rapprochée des deux.

(2) Les montants théoriques des instruments dérivés dont la juste valeur est positive ont été déduits du montant des instruments dérivés dont la juste valeur est négative et sont compris dans le poste des passifs dérivés.

(3) Représente les montants de capital théorique des instruments dérivés.

24. Gestion du risque (suite)

Risque de change

La société est exposée à un risque de taux de change en raison des différences de montant et d'échelonnement des flux de trésorerie liés aux actifs et passifs libellés en devises. L'exposition au risque de change est minimisée en appariant les prêts en devises à des emprunts en devises. Ce risque ne peut être entièrement couvert parce que les actifs sont des prêts amortis et les passifs sont des obligations à escompte, ce qui crée une non-concordance des échéances des flux de trésorerie de capital et d'intérêt. Toutefois, la société a déterminé que le risque résiduel était négligeable.

La société a d'ailleurs pour politique d'atténuer le risque de taux de change. Tous ses emprunts en devises sont pleinement couverts au moment de leur émission, sauf si la dette libellée en devises sert à financer un actif de même devise. Selon la politique, la limite fixée par le Conseil pour le ratio de couverture du financement en devises par rapport aux actifs en devises est une fourchette de 90 % à 110 %. Le ratio réel de la société au 31 mars 2014 s'établissait à 99,0 % (96,1 % en 2013).

Instruments dérivés

La société peut avoir recours à des instruments dérivés pour couvrir les risques de taux d'intérêt et les risques de change. Les instruments dérivés modifient le profil de risque du bilan consolidé en réduisant la non-concordance des actifs et des passifs, de manière à ce que les risques de taux d'intérêt et de change soient gérés conformément aux limites de la politique.

Lorsque des opérations sur dérivés sont admissibles à la comptabilité de couverture, les dérivés sont désignés comme couvertures de flux de trésorerie et sont comptabilisés de la manière décrite à la note 2. Les opérations sur dérivés qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture sont quand même considérées comme des couvertures économiques. Ces couvertures économiques non admissibles peuvent donner lieu à une volatilité du bénéfice net, puisque les dérivés sont comptabilisés à la juste valeur et qu'il est possible que cette volatilité ne soit pas représentative du risque global.

Placements de capital-risque sous forme d'actions

La société est exposée à un risque de prix dans le cadre de ses placements de capital-risque sous forme d'actions. La société gère le risque de prix en planifiant de façon réfléchie, en établissant des critères de placement stricts, en évaluant les occasions de placement avec une diligence raisonnable et en menant ses activités dans le respect des politiques de placement. Le gestionnaire de placements surveille la situation financière des entreprises bénéficiaires de placements de capital-risque et en fait régulièrement rapport.

Avantages postérieurs à l'emploi

Il existe d'importants risques financiers liés aux placements des régimes de retraite agréés. La société gère ces risques financiers en se dotant d'une politique de placement approuvée annuellement par le Comité de retraite. La politique de placement fournit des lignes directrices destinées aux gestionnaires de placement des régimes de retraite agréés quant à la composition du portefeuille pour ce qui est de la qualité et de la quantité des placements par emprunt et des placements en actions. En effet, un portefeuille composé d'actifs variés aide à mitiger les répercussions des fluctuations de valeur du marché, puisque les placements sont effectués dans différentes catégories d'actifs, tant sur les marchés canadiens que sur les marchés étrangers. Le risque lié à ces placements est géré au moyen de lignes directrices portant sur la diversification, telles qu'elles sont énoncées dans la politique de placement.

La structure des actifs des régimes de retraite comprend à la fois des obligations à long terme du Canada et des obligations à rendement réel du Canada afin de tenter d'apparier une portion des actifs des régimes aux passifs de ces derniers. La cible actuelle en matière de composition du portefeuille des régimes vise une proportion de 16,5 % des actifs investis dans les obligations canadiennes à long terme et une portion de 13,0 % des actifs investis dans les obligations canadiennes à rendement réel. Les obligations canadiennes à long terme sont assorties d'une durée de 14 ans et les obligations canadiennes à rendement réel d'une durée de 7 ans, alors que la durée estimative des passifs des régimes est de 21 ans. Étant donné que les avantages relatifs aux régimes sont pleinement indexés en fonction du taux d'inflation, les obligations canadiennes à rendement réel offrent une protection contre l'inflation à court terme pour les régimes.

La politique de financement des régimes de retraite fait en sorte que la société verse le montant de cotisations jugé nécessaire pour assurer le versement des prestations promises en vertu des régimes de retraite, y compris l'amortissement de tout déficit sur le plan de la permanence et de la solvabilité.

La société surveille les charges engagées à même le fonds de retraite afin de s'assurer qu'elles sont raisonnables. Un énoncé de politique de financement officiel a été adopté et approuvé par le Conseil en ce qui concerne le financement de la disposition à prestations déterminées du régime. La société a mis en œuvre la politique de capitalisation des régimes et en surveille l'application.

24. Gestion du risque (suite)

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que la société ne puisse pas répondre à une demande de financement ou ne parvienne pas à financer ses obligations, à prix raisonnable, à mesure qu'elles deviennent exigibles. La société possède une politique sur le risque de liquidité ainsi que des limites en cette matière. La division de la Trésorerie rend compte régulièrement de la conformité à ces limites au CGRE et au Conseil.

Dans le cadre de ses activités de gestion des liquidités, la société mesure, prévoit et gère ses flux de trésorerie. Son objectif vise à maintenir des liquidités suffisantes pour répondre aux besoins des clients et couvrir les besoins d'exploitation.

La société gère ses liquidités par les moyens suivants :

- un portefeuille de placements liquides : au 31 mars 2014, la société disposait de 1 167,6 millions de dollars en trésorerie et en placements temporaires (1 082,7 millions en 2013);
- un accès à du financement à court terme : le financement par l'intermédiaire du Programme d'emprunt des sociétés d'État et des marchés financiers assure à la société les liquidités nécessaires pour répondre à ses besoins quotidiens de trésorerie;
- un accès à une marge de crédit d'exploitation bancaire de 30,0 millions de dollars.

Le tableau suivant présente les flux de trésorerie non actualisés du passif financier de la société, selon la date d'échéance contractuelle la plus rapprochée. Les flux de trésorerie nominaux bruts représentent les flux de trésorerie contractuels non actualisés relatifs au capital et à l'intérêt du passif financier. Il y a un écart important entre les flux de trésorerie prévus de la société pour certains instruments et la présente analyse. Par exemple, certains emprunts de la société qui pourraient être remboursés par anticipation n'ont pas été inclus dans la catégorie des échéances les plus rapprochées, parce qu'il s'avère impossible de les estimer.

Échéances contractuelles résiduelles du passif financier

	31 mars 2014						
(milliers de dollars)	**Valeur comptable**	**Rentrées (sorties) de fonds nominales brutes**	**Moins de 1 mois**	**De 1 à 3 mois**	**De 3 à 12 mois**	**De 1 à 5 ans**	**Plus de 5 ans**
Passifs financiers non dérivés (1)							
Emprunts	**22 791 445 $**	**(22 789 495) $**	**(4 309 505) $**	**(1 195 570) $**	**(4 873 399) $**	**(11 874 036) $**	**(536 985) $**
Passifs financiers dérivés							
Valeur comptable	**2 527**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Sorties de fonds	**–**	**(2 527)**	**–**	**–**	**–**	**(2 527)**	**–**
	22 793 972 $	**(22 792 022) $**	**(4 309 505) $**	**(1 195 570) $**	**(4 873 399) $**	**(11 876 563) $**	**(536 985) $**

	31 mars 2013						
(milliers de dollars)	Valeur comptable	Rentrées (sorties) de fonds nominales brutes	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers non dérivés (1)							
Emprunts	21 951 936 $	(21 950 245) $	(2 983 309) $	(2 500 664) $	(4 585 111) $	(11 059 037) $	(822 124) $
Passifs financiers dérivés							
Valeur comptable	–	–	–	–	–	–	–
Sorties de fonds	–	–	–	–	–	–	–
	21 951 936 $	(21 950 245) $	(2 983 309) $	(2 500 664) $	(4 585 111) $	(11 059 037) $	(822 124) $

(1) Le montant qui devrait être versé au cours des douze prochains mois en ce qui concerne le passif au titre des prêts Transfert est de 44,4 millions de dollars (37,2 millions en 2013).

24. Gestion du risque (suite)

Gestion du risque d'assurance

Incertitude des hypothèses et des évaluations

L'assureur de la société détermine les réserves pour sinistres à l'aide de la Méthode canadienne axée sur le bilan. En vertu de cette méthode, les flux de trésorerie futurs découlant des contrats d'assurance et des actifs qui les appuient sont projetés dynamiquement selon divers scénarios prescrits par l'Institut canadien des actuaires (ICA), à l'aide d'hypothèses d'estimation les plus probables et de marges pour écart négatif. La société embauche, à l'occasion, des actuaires indépendants pour examiner son programme d'assurance afin de s'assurer que ses hypothèses, méthodologies et processus sont prudents.

En ce qui concerne le calcul de la réserve pour sinistres, des hypothèses doivent être faites au sujet des taux d'intérêt, des actifs en défaut, de l'inflation, des taux de mortalité et de morbidité, des résiliations de police, des charges et d'autres facteurs sur la durée des polices d'assurance. Des hypothèses d'estimation les plus probables sont utilisées pour prévoir l'avenir. D'autres provisions sont comprises dans la réserve pour sinistres afin de prendre en compte les écarts défavorables possibles par rapport à la meilleure estimation. Si l'hypothèse est plus susceptible de changer ou s'il existe une incertitude plus grande au sujet de l'hypothèse d'estimation la plus probable sous-jacente, une provision plus élevée correspondante est comprise dans la réserve pour sinistres. Les hypothèses n'ont fait l'objet d'aucun changement qui aurait eu une incidence considérable sur la réserve pour sinistres pendant l'exercice en cours.

Les provisions sont examinées individuellement et collectivement afin de s'assurer qu'elles sont raisonnables. Les hypothèses d'estimation les plus probables et les marges pour écart défavorable sont examinées chaque année et sont révisées si on le juge nécessaire et prudent. Les hypothèses qui présentent le plus grand impact potentiel sur le bénéfice net ont trait à la mortalité et au rendement des placements.

La mortalité, en termes d'assurance, a trait aux taux auxquels les décès se produisent pour des groupes de personnes déterminés et est, généralement, fondée sur une expérience moyenne de cinq ans de la société. En général, les taux de mortalité présumés ne tiennent compte d'aucune amélioration future prévue, sauf dans certains cas où l'effet net de la prise en compte d'une amélioration future augmente le passif de la police.

Les hypothèses liées au rendement des placements comprennent les pertes sur prêts futures prévues sur les placements à revenu fixe. L'expérience de la société et de l'industrie à long terme ainsi que des examens particuliers du portefeuille actuel sont utilisés pour prévoir les pertes sur prêts.

Les hypothèses relatives aux résiliations de police antérieures reposent généralement sur la moyenne de cinq ans de la société.

Les hypothèses relatives aux charges reposent sur l'expérience récente de la société déterminée au moyen d'une méthode interne d'affectation des charges.

25. Événements postérieurs

Le Conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés le 28 mai 2014. Il ne s'est produit aucun événement postérieur qui aurait dû être constaté ou divulgué dans les présents états financiers consolidés entre le 31 mars 2014 et la date d'approbation.

Glossaire

Agroentreprise et agroalimentaire

Fournisseurs ou transformateurs qui vendent des produits aux producteurs primaires, achètent leurs produits ou leur offrent divers services. Ce sont par exemple des fabricants et des concessionnaires d'équipement, des fournisseurs d'intrants, des grossistes et des entreprises de marketing et de conditionnement.

Alliances

Relation établie par contrat entre FAC et un autre organisme agricole ou financier dans le but de mettre en commun leurs ressources afin d'offrir une gamme élargie de services aux clients.

Autres éléments du résultat étendu

Gains et pertes attribuables à des variations de la juste valeur qui sont constatés à un poste autre que le bénéfice net, dans une section des capitaux propres appelée Cumul des autres éléments du résultat étendu.

Charge pour pertes sur prêts

Charge imputée à l'état des résultats qui correspond au montant requis pour ramener la provision pour pertes sur prêts à un niveau jugé approprié par la direction.

Contrepartie

L'autre partie engagée dans une opération financière, habituellement une autre institution financière.

Cote de crédit

Classification du risque de crédit fondée sur une évaluation des ressources financières d'un particulier ou d'une entreprise, de ses antécédents de remboursement et de sa volonté de s'acquitter de ses obligations financières.

Couverture

Technique de gestion du risque qu'une entité utilise pour se protéger contre les fluctuations négatives des cours, des taux d'intérêt ou des taux de change. Cette technique repose sur l'élimination ou la réduction des risques par la prise de positions de compensation ou d'atténuation.

Décaissements nets

Montant des fonds décaissés par rapport aux prêts approuvés. Les décaissements nets excluent les prêts FAC existants qui ont été refinancés.

Entité structurée

Entité qui a été conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

Instrument dérivé intégré

Composante d'un instrument hybride (composé) qui comprend également un contrat hôte non dérivé, ce qui a pour effet qu'une partie des flux de trésorerie de l'instrument composé fluctue d'une manière semblable à un instrument dérivé autonome.

Instrument financier dérivé

Instrument financier dont la valeur est déterminée et dérivée d'après un prix, un taux d'intérêt, un taux de change ou un indice des prix sous-jacent. L'utilisation d'instruments financiers dérivés permet de transférer, de modifier ou de réduire le risque réel ou prévu lié aux fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change. Les contrats de produits dérivés comprennent les swaps de taux d'intérêt, les options sur taux d'intérêt, les swaps de devises et les contrats à terme.

Intérêts créditeurs nets

Différence entre les intérêts réalisés sur les éléments d'actif (p. ex., prêts et valeurs mobilières) et les intérêts payés sur les emprunts.

Juste valeur

Montant qu'un tiers indépendant paierait ou recevrait pour acheter ou vendre un instrument financier sur le marché. La juste valeur correspond à la valeur actualisée estimative des flux de trésorerie, après ajustement pour le risque.

Levier financier

Rapport entre le total du passif et les capitaux propres d'une entreprise.

Marge d'intérêt nette

Intérêts créditeurs nets exprimés en pourcentage de l'actif total moyen.

Méthode du taux d'intérêt effectif

Méthode qui consiste à calculer le coût après amortissement d'un actif ou d'un passif financier et à répartir les intérêts créditeurs ou débiteurs sur la période considérée.

Montant nominal de référence

Dans un contrat visant des instruments dérivés, valeur théorique servant de référence au calcul de l'intérêt et des autres paiements. Aux termes du contrat, le montant nominal n'est ordinairement pas échangé.

Montants en souffrance

Tous les montants en souffrance de plus de 500 $ sur un prêt, y compris les prêts douteux.

Paiements anticipés

Versements de capital non prévus au calendrier de remboursement effectués avant l'échéance du terme.

Point de base

Un centième de un pour cent. Le point de base sert à décrire le taux d'intérêt applicable ou le rendement d'un placement (1 point de base = 0,01 %).

Prêts douteux

Prêts pour lesquels, de l'avis de la direction, il n'existe plus de certitude raisonnable de percevoir dans un délai acceptable le plein montant de capital et d'intérêt. De plus, tout prêt affichant un montant en souffrance supérieur à 500 $ pendant 90 jours est classé douteux, sauf s'il est suffisamment garanti.

Production primaire

Exploitations agricoles qui produisent des matières premières telles que des céréales et oléagineux, du lait, des fruits et des légumes et qui font l'élevage de bovins, de porcs, de volaille, de moutons et d'autres espèces de bétail. La production primaire comprend aussi les vignobles, les serres, les exploitations forestières (culture, production et coupe d'arbres), les exploitations aquicoles (élevage de poissons d'eau douce ou salée) et l'agriculture à temps partiel.

Programme d'emprunt des sociétés d'État

Financement direct accordé à la société par le gouvernement fédéral.

Programme de soutien à la clientèle

Plans élaborés afin d'aider de façon proactive les clients qui pourraient avoir de la difficulté à rembourser leur prêt pendant un repli économique dans un segment particulier de l'industrie agricole. Les plans individuels peuvent comprendre des paiements différés ou des calendriers de remboursement flexibles pour des périodes déterminées.

Provision pour pertes sur prêts

Meilleure estimation de la direction quant aux pertes probables subies sur le portefeuille de prêts et de contrats de location-financement. Au bilan, les provisions sont comptabilisées comme déductions distinctes des prêts et des contrats de location-financement.

Ratio d'efficience

Mesure servant à évaluer l'efficacité de l'utilisation des ressources pour générer des bénéfices (frais d'administration exprimés en pourcentage des produits). Les produits comprennent les intérêts créditeurs nets, le produit net tiré de l'assurance et les autres produits.

Ratio de levier

Niveau de dette exprimé en dollars de dette contractée pour chaque dollar de capitaux propres, excluant le cumul des autres éléments du résultat étendu.

Rendement des capitaux propres (RCP)

Bénéfice net attribuable à l'actionnaire de l'entité mère exprimé en pourcentage du total des capitaux propres moyens, excluant le cumul des autres éléments du résultat étendu.

Responsabilité sociale d'entreprise

Engagement d'une entreprise à exercer ses activités de façon durable sur les plans économique, social et environnemental, tout en tenant compte de l'intérêt supérieur des parties concernées, notamment les investisseurs, les clients, les employés, les partenaires d'affaires, les collectivités, l'environnement et le public, selon la définition du Canadian Business for Social Responsibility.

Risque de change

Risque de perte financière attribuable aux fluctuations négatives des taux de change.

Risque de contrepartie

Risque que la contrepartie ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations aux termes du contrat qu'elle a conclu ou de l'opération à laquelle elle participe.

Risque de taux d'intérêt

Risque qu'une fluctuation des taux d'intérêt ait des répercussions négatives sur les intérêts créditeurs nets et la valeur économique de la société.

Swaps de taux et de devises

Ententes contractuelles en vertu desquelles les parties nommées conviennent de s'échanger des devises ou des flux d'intérêt sur la base d'un montant nominal de référence pour une période donnée.

Système de pointage et de tarification du risque (SPTR)

Outil servant à évaluer le type de risque et l'impact potentiel des risques de chaque prêt ou contrat de location-financement et à fixer les taux de façon à couvrir adéquatement le risque du portefeuille de FAC. La composante tarification du SPTR calcule le coût du risque (l'ajustement au risque), c'est-à-dire la portion de la marge requise pour couvrir le risque de perte.

Taux de renouvellement des prêts

Rapport, exprimé en pourcentage, entre les montants de capital renouvelés et les montants de capital arrivés à échéance.

Valeur marchande nette du portefeuille

Valeur actualisée nette des actifs après soustraction des passifs. Elle sert à déterminer la sensibilité de la valeur économique nette de la société aux fluctuations des taux d'intérêt.

Bureaux de FAC

Colombie-Britannique
Abbotsford, Dawson Creek, Duncan, Kelowna, Surrey

Alberta
Barrhead, Brooks, Calgary, Camrose, Drumheller, Edmonton, Falher, Grande Prairie, High River (S), La Crete, Leduc, Lethbridge, Lloydminster, Medicine Hat, Olds, Red Deer, Stettler (S), Strathmore (S), Vegreville, Vermilion, Westlock

Saskatchewan
Assiniboia, Carlyle, Humboldt, Kindersley, Meadow Lake (S), Moose Jaw, Moosomin (S), North Battleford, Prince Albert, Regina, Rosetown, Saskatoon, Swift Current, Tisdale, Wadena (S), Weyburn, Yorkton

Manitoba
Arborg, Brandon, Carman, Dauphin, Killarney (S), Morden, Neepawa, Portage la Prairie, Shoal Lake (S), Steinbach, Stonewall (S), Swan River, Virden, Winnipeg

Ontario
Casselman, Chatham, Clinton, Essex, Frankford, Guelph, Kanata, Kingston, Lindsay, Listowel, London, Mississauga, New Liskeard (S), North Bay, Owen Sound, Simcoe, Stratford, Thornton, Vineland, Walkerton, Woodstock, Wyoming

Québec
Alma, Blainville, Drummondville, Gatineau (S), Granby, Joliette, Lévis, Rivière-du-Loup, Salaberry-de-Valleyfield, Sherbrooke, Sainte-Marie, Saint-Hyacinthe, Saint-Jean-sur-Richelieu, Trois-Rivières, Victoriaville

Nouveau-Brunswick
Grand-Sault, Moncton, Woodstock

Terre-Neuve-et-Labrador
Mount Pearl

Nouvelle-Écosse
Kentville, Truro

Île-du-Prince-Édouard
Charlottetown

(S) Bureau satellite – heures réduites

Siège social
1800, rue Hamilton
C.P. 4320
Regina (Saskatchewan) S4P 4L3
Téléphone : 306-780-8100
Télécopieur : 306-780-5167

Logiciels de gestion FAC
1800, rue Hamilton
C.P. 4320
Regina (Saskatchewan) S4P 4L3
Sans frais : 1-800-667-7893
Téléphone : 360-721-7949
Télécopieur : 306-721-1981

Relations – gouvernement et industrie
Tour 7, 10e étage, pièce 319
1341 Baseline Road
Ottawa (Ontario) K1A 0C5
Téléphone : 613-773-2940
Télécopieur : 613-960-7024

fac.ca
csc@fac-fcc.ca

Numéro sans frais pour les clients
Heures de service prolongées :
1-888-332-3301

Les placements de capital-risque de FAC sont gérés par :

AVRIO CAPITAL

avriocapital.com
info@avriocapital.com

fcc
Financement agricole Canada
Pour l'avenir de l'agroindustrie

Canada